



# RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2026



**MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028**



**1<sup>ma</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
20 è 21 d'APRILE di u 2026**

**1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
20 et 21 AVRIL 2026**

**1<sup>ma</sup> ghjurnata / 1<sup>ère</sup> journée**



**1<sup>ma</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**20 è 21 d'APRILE DI U 2026**  
 1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026  
 20 et 21 AVRIL 2026

**SUNTA di u LUNI u 20 d'APRILE di u 2026**  
**SOMMAIRE du LUNDI 20 AVRIL 2026**

<b><i>Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40.</i></b>	
<b><u>Présidence</u> : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	
<b><u>Secrétaire de séance</u> : M. Don Joseph LUCCIONI</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n° 2026/O1/016 – Crise du carburant et nécessaire réponse structurelle à la cherté de la vie posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Core in Fronte ».</b>	11
<b>ET</b>	
<b>Question n° 2026/O1/009 – Prezzi di l'essenza è vita cara : chì novi misuri ?</b> posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte ».	13
Réponse commune aux deux questions de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,	14
<b>Question n° 2026/O1/011 – Installations sanitaires du collège Jean Nicoli à Propriano</b> posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	20
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive,	22
Droit de réponse : Mme Santa DUVAL	23

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	23
<b>Question n° 2026/O1/018 – Crise énergétique</b> posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».	24
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	27
<b>Question n° 2026/O1/017 – Développement et sécurisation de l’enseignement immersif</b> posée par Mme Eveline GALLONI D’ISTRIA au nom du groupe « Avanzemu ».	30
<b>ET</b>	
<b>Question n° 2026/O1/015 – Lingua Corsa</b> posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte ».	32
Réponse commune de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,	33
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	38
<b>Question n° 2026/O1/012 – Infrastructures routières et respect des engagements pris dans le cadre des PPI</b> posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	39
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif,	41
<b><i>Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, préside la séance.</i></b>	
Mme Christelle COMBETTE, demande de droit de réponse	45
<b><i>Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.</i></b>	
<b>Question n° 2026/O1/019 – Carte scolaire en Corse (Premier et second degrés)</b> posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».	47
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive	50
<b>Question n° 2026/O1/010 – Par un rispettu di u drittu di i corsi a travaddà in tarra soia</b> posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».	53
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	54

<p><b>Question n° 2026/O1/013 – Annulation de la Giraglia</b> posée par Mme Cathy COGNETTI TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».</p> <p>Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive.</p>	<p>56</p> <p>58</p>
<p><b>Question n° 2026/O1/020 – La Corse face au risque de recentralisation des fonds européens</b> posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu ».</p> <p>Réponse de M. Gilles GIOVANANGELI, Conseiller exécutif, Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</p>	<p>60</p> <p>62</p> <p>65</p>
<p><b>Question n° 2026/O1/014 – Cité Fesch</b> posée par M. Charles VOGLIMACCI au nom du groupe « Un Soffiu Novu- Un nouveau Souffle pour la Corse ».</p> <p>Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive</p>	<p>67</p> <p>69</p>
<p><b>Ouverture de la séance publique à 12h50</b></p> <p>Secrétaire de séance : M. Don-Joseph LUCCIONI</p>	
<p><b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b></p>	<p>71</p>
<p><b>Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b></p>	<p>76</p>
<p><i>Suspension de séance à 13h15 et reprise à 16h10</i></p>	
<p><b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b></p>	
<p><b>Raportu N° 072 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjennaghju di u 2026.</b></p> <p><b>Rapport n° 072 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026.</b></p>	
<p><b>VOTE RAPPORT</b></p>	<p>77</p>

**CULTURA È PATRIMONIUM - MECENATU / CULTURE ET PATRIMOINE - MECENAT**

**Raportu n° 070 : Acquistu di u manuscrittu di a « Giustificazione » di Don Gregorio SALVINI.**

**Rapport n° 070 : Acquisition du manuscrit de la « Giustificazione » de Don Gregorio SALVINI.**

Présentation du rapport par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine et Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 78  
79

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2026/O1/006) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 79

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2026/O1/008) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 80

***Prise(s) de parole :***

Mme Eveline GALLONI-D'ISTRIA 81

Mme Chantal PEDINIELLI 82

Mme Marie-Claude BRANCA 84

M. Pierre GHIONGA 85

Mme Nadine NIVAGGIONI 85

M. Paul-Felix BENEDETTI 86

M. Romain COLONNA 88

M. Saveriu LUCIANI 90

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA 92

Mme la Présidente MAUPERTUIS avis du CESEC 95

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse 96

M. Jean-Martin MONDOLONI : explication de vote 101

**VOTE** 102

<p><b>Raportu n° 067 : Messa à dispusizione di u castellu di Stuppielle dà l'Uffiziu Fundariu di a Corsica à prò di a Cullettività, in vista di a realizazione di travagli d'urgenza nant' à i tetti è di a preparazione di a prima fase di i travagli di restaurazione.</b></p> <p><b>Rapport n° 067 :</b> Mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office Foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence sur les toitures et préparation de la première tranche de travaux de restauration.</p> <p>Présentation du rapport par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine</p>	103
<p><b><i>Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance (17h20)</i></b></p>	
<p>Mme Nadine NIVAGGIONI, avis commission de la culture et commission des finances</p>	105
<p><b><i>Prise(s) de parole :</i></b></p>	
Mme Marie-Anne PIERI	105
Mme Frédérique DENSARI	107
M. Jean-Christophe ANGELINI	108
Mme Marie-Anne PIERI	111
M. Romain COLONNA	112
M. Paul-Félix BENEDETTI	113
M. Hyacinthe VANNI	114
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	116
Mme Nadine NIVAGGIONI	117
Mme Santa DUVAL	117
M. Jean-Martin MONDOLONI	118
Mme Anne-Laure SANTUCCI, en réponse aux intervenants	119
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	120
<b>VOTE RAPPORT</b>	123

<b><u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE</u></b>	
<b>Raportu n° 069 : Strategia Cibersicurtà di a Corsica Cybercorsica.</b> <b>Rapport n° 069 : Stratégie Cybersécurité de la Corse Cybercorsica.</b> Présentation du rapport par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	124
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE et avis de la commission des finances	126
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Danielle ANTONINI	126
M. Paul-Félix BENEDETTI	128
M. Jean-Michel SAVELLI	128
M. Romain COLONNA	129
M. Jean-Michel SAVELLI	130
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	131
<b>VOTE RAPPORT</b>	132
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 073 : Raportu d'infurmazione nantu à u sviluppu è a commercializzazione di a reta à assai alta velocità pè a Corsica.</b> <b>Rapport n° 073 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.</b> Présentation du rapport par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	133
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Michel SAVELLI	135
Mme Nadine NIVAGGIONI	136
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	136
<b>L'AC prend acte du rapport.</b>	136

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 075 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u Cunsigliu d'Amministrazione di l'Agencia di u Turisimu di a Corsica.**

**Rapport n° 075 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse.**

Présentation du rapport par Mme Nadine NIVAGGIONI, *Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.*

137

**VOTE**

137

*Suspension de la séance à 18h50.*

*La séance des questions orales débute à 10 h 40, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per piacè, pigliate piazza. Vi dumandu di pusà vi.

Emu da principià i nostri dibattiti per sta sessione, infine, chì ripiglia.

Bonjour à tous !

Monsieur le Président de l'exécutif,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,  
Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Donc nous avons une session importante aujourd'hui et demain. Elle se déroule après les élections municipales. Beaucoup d'entre vous avez été engagés dans ces élections, nous en reparlerons tout à l'heure.

Nous reprenons donc nos habitudes et comme à l'accoutumée, nous débuterons avec les questions orales.

Je tiens à vous préciser que ce matin, la commission permanente organisationnelle s'est réunie pour caler le déroulement de ces deux jours de session et j'espère que nous nous y tiendrons, c'est cela surtout le plus important. Bien.

Donc, nous allons débuter la séquence des questions orales conformément à l'arrivée des questions au secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

La première question va être posée par le groupe Fà Populu in seme, c'est Romain Colonna qui va la poser, elle concerne la crise du carburant.

**QUISTIONE URALE /  
QUESTIONS ORALES**



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/016**

**Question orale déposée par M. Romain COLONNA**  
**au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : CRISE DU CARBURANT ET NECESSAIRE RÉPONSE**  
**STRUCTURELLE A LA CHERTE DE LA VIE EN CORSE**

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La crise récente qui a conduit au blocage des ports de Corse par les pêcheurs insulaires constitue un signal d'alerte particulièrement fort.

Elle révèle, une fois de plus, combien notre île reste exposée à des fragilités structurelles persistantes, et à quel point les crises internationales – en l'occurrence la flambée des prix des carburants liée au conflit au Moyen-Orient – viennent brutalement aggraver ces déséquilibres.

Car au-delà de la situation conjoncturelle, c'est bien une question de fond qui est posée : celle du différentiel persistant des prix du carburant entre la Corse et le Continent, et plus largement celle de la cherté de la vie.

Notre groupe a, à plusieurs reprises, porté ce sujet dans cet hémicycle et ailleurs, alertant sur ses conséquences directes pour les ménages corses comme pour les acteurs économiques.

Nous avons également soutenu les démarches entreprises par le Conseil exécutif de Corse, visant à une réforme en profondeur du marché des carburants en Corse, et ce à la lumière des constats dressés par l'Autorité de la concurrence et des travaux que vous avez entrepris avec le Conseil exécutif de Corse.

La mobilisation des pêcheurs, comme les difficultés rencontrées par de nombreux professionnels, illustrent une réalité simple : sans réponse structurelle, chaque crise conjoncturelle devient un facteur d'aggravation des déséquilibres existants.

Dans ce contexte, la réunion du 9 avril dernier, réunissant l'ensemble des acteurs concernés (État, Collectivité de Corse, parlementaires, élus, chambres consulaires, représentants des pêcheurs, acteurs économiques, distributeurs de carburant), a permis d'aboutir à des mesures immédiates, notamment auprès des acteurs de la filière pour atténuer temporairement les prix.

Si ces mesures conjoncturelles étaient nécessaires pour sortir de la crise, elles ne sauraient suffire.

C'est bien la question d'un traitement durable, équitable et adapté aux spécificités insulaires qui est désormais posée.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, quelles perspectives politiques entendez-vous donner à cette problématique, afin de répondre à la fois à l'urgence exprimée par les pêcheurs et au problème durable du coût des carburants en Corse ?

Plus largement, comment inscrire cette séquence dans une action globale de lutte contre la cherté de la vie, qui demeure l'une des préoccupations majeures de notre société et de notre majorité ?

À ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, s'aghju capitu bè, ci serà una sola risposta per e duie prime dumande à bocche, di ciò ch'emu dettu in cummissione permanente.

Dunque a seconda dumanda à bocca, ghjè dinò nant'à i prezzi di l'essenza, hà da esse fatta da Jean-Noël Profizi. Avete a parolla.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
 1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026  
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

**N° 2026/O1/009**

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI  
 au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : PREZZI DI L'ESSENZA È VITA CARA : CHÌ NOVI MISURI ?**

**M. Jean-Noël PROFIZI**

A situazioni di crisa ch'è no patimu oghji in Corsica, par rapportu à u prezzu di i carburanti, ùn si pò micca cunsiderà cum'è un episodiu isulatu.

Si scriva, hè vera, in un cuntestu geopoliticu più cà prioccupanti, in particolari in u Mediu Urienti, ma rivela soprattuttu una rialità più prufonda : quidda d'una dipendenza strutturali di i prezzu incù u sistema economicu è puliticu francesu, cunnisciutu dapoì decenni è mai currettu.

U blucchimu di i porti da i piscadori, raghjunti da l'agricultori, hà mustratu una situazione divintata insuppurtevuvi pà l'insembu di i professioni è u populu.

I primi risposti purtati fermi limitati in u fondu è in u tempu, è interroganu nant'à u trattamentu di fondu. È certi misuri, cum'è a pulitica di i prezzu da Total Énergies ani ancu fragilizatu i picculi rivinditori indipendenti, accrescendu i squilibrii.

À tempu, missioni parlamentarii sò annunziati.

U prublema và al di là di i carburanti. A vita cara in Corsica hè una rialità strutturali, ligata à sta dipendenza economica marcata da a cuncentrazioni di l'attori, situazioni di

marcatu dettu « captif » è una mancanza di regolazioni adattata. Dispositivi assistiti quantunque in altri territori isulani detti francesi, in particolari cù a leggi “Lurel”, chì permette una regolazione diretta di i prezzi è di i marghjini.

Ma a Cullittività di Corsica ùn hà oghji tutti i cumpitenzi necessari pà agiscia comu ci voli. Ciò chì rimanda dirittamenti à a quistioni di l'evoluzioni stituzionali aspittata, chì permettè d'adattà i reguli à a rialità di u nosciu paesi.

In stu cuntestu, ch'aspittati cuncretamenti di i missioni parlamentarii annunziati parchi i rialtà di a Corsica siani viramenti presi in contu ?

Al di là di i primi misuri à cort'andà ch'eti pigliatu par risponda di manera pusitiva à l'urgenza, chì altri iniziativa cuntati piglià par rinforzà di manera strategica sta pulitica di prezzi nant'à l'essenza è à vita cara ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu, Signora Presidente,

Bonghjornu à tutte è à tutti.

Una risposta chì sarà abbastanza corta. Pensu chì isse duie quistione sò complementarie, è ghjè pè quessa chì emu dicisu di risponde di manera unica à e duie. E duie facenu dinù a dimustrazione di una cumunità di vista è d'analisi di a parte di i nazionalisti nantu à a problematica di l'essenza, di u prezzu di l'essenza in Corsica.

L'avete ramintatu, ci hè à tempu un prublema strutturale, dipoi tanti è tant'anni, è à tempu u prublema più cunghjunturale incù a situazione internaziunale chì hà fattu cresce di manera senza parà u prezzu di u petroli.

Avete ramintatu dinù chì ùn si pudarà fà nulla fin'tantu chì a Corsica ùn avarà micca a capacità, legislativa è regulamentaria d'aduprà e regule pè calà u prezzu di l'essenza, è dunque, a problematica di fondu ci rinvia una volta di più à a logica d'autunomia è ghjè una manera dinù di risponde à quelle è quelli chì dicenu chì ùn capiscenu micca o facenu nice d'ùn capisce micca perchè chì l'autunomia hè dinù, aldilà di a so dimensione storica, simbolica è pulitica dinù u modu essenziale di risposte à e problematiche economiche è suciale, quelle di tutti i ghjorni.

Pensu ch'è l'esempiu di l'essenza, cumu per esempiu a maestria di i nostri flussi marittimi è arii hè un esempiu ch'jaru di a currelazione ch'ellu ci hè trà autunomia è sviluppu economicu è suciale.

Au-delà de ce rappel de la communauté d'analyse et certainement de la communauté de réponse par rapport aux différentes problématiques, je rappelle une fois encore que la problématique de la cherté du carburant en Corse a été posée pour la première fois par l'Assemblée de Corse en 1987, donc il y a près de 4 décennies, et qu'elle n'a jamais connu jusqu'à aujourd'hui de réponse satisfaisante.

Je rappelle également qu'au moment de la crise des gilets jaunes, le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ont pris une initiative majeure, celle de créer une conférence sociale qui notamment a travaillé sur 2 axes essentiels : la cherté du prix du carburant et le coût de la vie en Corse, en associant non seulement les syndicats, à l'époque les représentants des gilets jaunes, les différentes forces économiques et sociales, mais également les acteurs des secteurs concernés. Et ce travail de fond, qui a duré plusieurs mois, a débouché sur plusieurs délibérations et notamment une délibération de 2021 qui demandait au gouvernement des modifications législatives et réglementaires, en partie calquées sur ce qui a pu se faire dans certains départements et régions d'outre-mer.

Je rappelle que, là comme ailleurs, cette demande d'adaptation législative et réglementaire n'a connu aucune autre réponse que celle d'un accusé de réception type.

Alors, pour revenir sur ce qu'il convient de faire aujourd'hui, plusieurs niveaux de réponse.

D'abord, rappeler qu'il y a un problème structurel qui est ancien, documenté et qui, concernant le prix de l'essence, relève d'une combinaison de facteurs. D'abord, à l'évidence, l'insularité avec des contraintes logistiques liées à l'approvisionnement, au stockage et à la saisonnalité de la demande. La Corse est une île montagne et une île avec une saisonnalité marquée dans son activité économique, une dépendance forte donc au flux maritime, mais également une structure de marché spécifique avec, dans le domaine de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution, des singularités qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et notamment des situations de monopole, notamment pointées par l'avis de l'Autorité de la concurrence, mais également, je le rappelle, un rapport de la Direction des fraudes et de la concurrence qui n'a jamais été communiqué à la Collectivité de Corse, malgré nos demandes réitérées. Et donc à la fois des logiques de monopole ou de duopole et également au niveau des détaillants, ça a été dit, une structure de petites stations-service réparties souvent sur tout le territoire, avec donc une organisation de marché, y compris en bout de chaîne, qui est tout à fait différente de ce qui se passe sur le continent. Et ça a notamment expliqué une des deux crises conjoncturelles que l'augmentation du prix du carburant liée à la situation internationale a entraîné en Corse.

Donc un problème de fond aggravé par la flambée du prix du carburant et notamment à travers la guerre en Iran.

Premier problème, celui du bouclier tarifaire mis en place par Total, donc bouclier tarifaire qui est pour les usagers une mesure qui est vertueuse, dans la mesure où Total s'est engagé à ne pas dépasser un certain plafond. Ce qui a permis aux consommateurs de bénéficier d'un prix qui n'était pas celui du marché, mais avec en Corse des répercussions qu'on ne retrouve pas sur le continent, des répercussions liées à la structure du marché.

En quelques mots, sur le continent, comment s'organise le marché des détaillants ? Vous avez à peu près deux tiers de la distribution qui se fait dans les grandes et moyennes surfaces et dans les grandes et moyennes surfaces, le prix du carburant se fait pratiquement sans aucun bénéfice dans la mesure où la vente de carburant est considérée comme un produit d'appel pour les grandes surfaces. Et donc il y a 30 % résiduels.

Sur ces 30 % résiduels, c'est Total qui occupe la plus grande place et qui donc met en place son bouclier tarifaire et donc, l'impact sur celles et ceux des détaillants qui ne peuvent pas bénéficier d'un bouclier tarifaire est, en volumétrie, marginale. Il y a des gens qui souffrent beaucoup sur le continent, notamment dans des zones rurales, mais c'est epsilon par rapport à la structuration globale du marché.

En Corse, cette structuration est totalement différente, puisqu'on a une répartition dans laquelle vous avez, en gros, 40 à 50 % par Total et le reste par 2 autres opérateurs qui sont Vito et Eni. Et donc, lorsque Total fait un bouclier tarifaire pour 40 à 50 % des stations-service, les 40 ou 50 % autres desservies par d'autres enseignes ne peuvent pas s'allier, ou en tout cas disent qu'elles ne peuvent pas s'allier. Et donc, quand vous avez un différentiel de prix de 0,20 à 0,30 € à la pompe, il est évident que le client habituel d'une station Vito ou d'une station Eni va plutôt se reporter sur Total.

Et donc un risque majeur, d'abord d'affaiblissement très conséquent des détaillants qui sont sous les 2 autres enseignes et puis, à terme et très vite, un risque de disparition avec ce que ça peut entraîner sur l'emploi économique et social, avec ce que ça peut entraîner en termes de maillage du territoire, parce que beaucoup des petites stations sont également dans des zones rurales de montagne ou de l'intérieur. Et puis aussi avec un effet pervers qui est qu'on risque d'avoir une situation de monopole de facto qui viendrait aggraver les monopoles déjà existants.

Donc, nous, nous avons essayé, dans le cadre de discussions qui ont associé les producteurs, les grands distributeurs, l'État et l'ensemble des parties, de trouver des solutions. On a pointé quand même une différence importante, c'est que Total est un opérateur totalement intégré de l'extraction au raffinage, à la distribution.

Il est présent du début à la fin de la chaîne, donc il peut renoncer à certaines marges au moment de la distribution, ce que ne peuvent pas faire les autres.

Ceci étant, nous n'avons pas, nous, Collectivité de Corse, des moyens d'investigation pour savoir, au-delà du discours qui est présenté par les uns et les autres, s'il y a des possibilités de bouclier tarifaire pour les 2 autres distributeurs. Ils ont dit que non. Et donc, on a une situation qui aujourd'hui a été relativement réglée de façon partielle, à travers les différentes compensations et le fait que le pétrole n'a pas continué d'augmenter, mais on a une faiblesse structurelle à laquelle il faut réfléchir.

Deuxième crise conjoncturelle, celle des pêcheurs ; celle des pêcheurs, où le prix du carburant a en fait été un élément déclencheur par rapport à une situation globale qui est celle d'une profession confrontée à des difficultés extrêmes et de plusieurs ordres. Nous les connaissons bien et ça a notamment valu la mise en place d'un plan exceptionnel. Je rappelle qu'on est sur des volumétries qui ne représentent rien par rapport à ce qui se passe sur le continent. L'ensemble du volume consommé par tous les pêcheurs de Corse en une journée, c'est à peu près 2 ou 3 chalutiers dans une grande ville portuaire de la façade atlantique.

Donc, on est vraiment sur des petits volumes, sauf que ce sont nos pêcheurs et donc ce sont plusieurs dizaines de familles qui ont vocation à vivre de cette profession.

Donc ça a été un cri d'alarme. Là aussi, nous avons participé de façon active à trouver la solution. Et je voudrais dire de façon très claire, puisque certains n'ont pas compris en quoi consistait la solution mise en œuvre, la Collectivité de Corse n'a absolument pas mis en place d'aide à la pompe. J'ai dit, y compris pendant la réunion, pour celles et ceux qui y ont participé, c'était une réunion où il y avait également les parlementaires, le président de l'Office de l'environnement, la présidente de l'Agence du tourisme, le président de l'ADEC pour la Collectivité de Corse, il y avait les représentants de l'État et différentes administrations, il y avait les pêcheurs, il y avait les producteurs/distributeurs de carburant, j'ai dit pendant toute la réunion, et je l'avais dit en amont, qu'il était inenvisageable que la Collectivité de Corse mette en place une aide à la pompe. Nous n'avons pas les moyens de le faire financièrement. Ce n'est pas notre compétence. Et si par impossible nous le faisons, nous aurions des demandes en cascade de toutes les professions qui sont impactées par le coût du carburant.

Donc, très rapidement, ce qui a été mis en place, c'est un système où chacun a fait un effort :

Les grands distributeurs ont accepté de diminuer leur marge jusque pratiquement à la faire disparaître.

L'État a mis en place ses dispositifs de compensation.

Et pour le surplus, je rappelle que les avitaillements se font sur des ports, que la gestion est tantôt en régie, tantôt sous forme d'AOT ou de délégation de service public.

Les ports et les communes qui sont en régie ont accepté de diminuer leur prix à la pompe en renonçant à leurs marges. Bastia, par exemple, l'a fait, la marge était déjà très faible. Et puis il restait un exemple, c'est le port d'Ajaccio, où le prix était plus important qu'ailleurs. Ce n'est pas une régie, c'est une AOT avec une concession entre l'ex-CCI et un distributeur local. Nous avons demandé à ce que le prix soit ramené au prix moyen constaté en Corse. Le contrat permettait de le faire. Et donc la CCI, qui est désormais un établissement public de la Collectivité de Corse, et le distributeur ont accepté de diminuer leurs marges, étant précisé que le prix était plus important parce qu'il fallait investir des amortissements conséquents qui ont été réalisés sur le port. Donc, ce n'est pas une aide à la pompe.

Et je rappelle que cette aide, cette diminution qui a été mise en place l'a été dans un cadre contractuel qui associe l'établissement public et l'opérateur qui a été retenu.

Et je précise enfin que ça représente quelques dizaines de milliers d'euros. Quelques dizaines de milliers d'euros. Il fallait le faire pour les pêcheurs d'Ajaccio et nous l'avons fait.

Ceci étant, et je termine, nous avons également précisé que ce dispositif avait une valeur transitoire et qu'il devait durer au maximum 2 mois ou 3 mois.

Pendant ces 2 mois ou 3 mois, il y a 2 missions parlementaires qui ont été confiées pour les carburants au député Colombani et pour la cherté du prix de la vie au député Castellani.

Ce que le Conseil exécutif de Corse souhaite, c'est :

Premièrement, réaffirmer la confiance dans ces deux députés pour rappeler tout ce qui a été fait, synthétiser l'analyse des problèmes et proposer des solutions. Premier point.

Deuxième point, j'ai rappelé et j'ai écrit au député Colombani et au député Castellani que la Collectivité de Corse souhaite être associée en partenaire de premier rang à ces missions, notamment à travers les rapports et délibérations que la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont adoptés, également pour configurer les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

Troisièmement, nous souhaitons que cela se fasse dans le délai le plus bref possible, 3 mois si possible, aux fins qu'on puisse enfin apporter des réponses structurelles à des problèmes qui empoisonnent le quotidien des Corses depuis des décennies : le prix du carburant ou/et le prix de la vie.

Et je vous dis aussi très tranquillement, et ce sera une transition vers les débats qui nous attendent, que le statut d'autonomie nous rapprocherait de façon très forte des solutions opérationnelles à mettre en œuvre, étant précisé qu'il faut également développer des réponses plus structurelles, qui passent par la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, bien évidemment, le développement des transports en commun et le recours à des modes de déplacement qui consomment moins de carburant.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque, avà, ci hà da esse una dumanda à bocca ch'hà da esse fatta da Santa Duval, per Un Soffiu Novu, nant'à e stallazione sanitarie di u collegiu Jean Nicoli in Prupia.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/011**

**Question orale déposée par Mme Santa DUVAL**  
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : INSTALLATIONS SANITAIRES DU COLLEGE JEAN NICOLI A PROPRIANO**

**Mme Santa DUVAL**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive,

C'est une fois encore en qualité d'administratrice de notre collectivité au sein du collège Jean Nicoli à Propriano que je vous sollicite.

Ma question s'inscrit dans la continuité de celles que j'avais posées en 2019, puis en 2023, me faisant le relai du conseil d'administration de l'établissement.

Dans sa réponse en décembre 2023, Madame Antonia Luciani avait précisé que plusieurs demandes relevaient de petits travaux pour lesquels l'établissement se voyait allouer d'une subvention de maintenance corrective d'un montant de 7 000 €, et que pour d'autres, des fiches-navettes manquaient. Dont acte.

Je me dois de revenir sur une opération clef qui est le réaménagement des installations sanitaires pour arriver à un nombre de toilettes suffisant pour les presque 300 élèves en lieu et place des 4 unités actuelles en Algeco, 2 pour les filles et 2 pour les garçons

(dont 2 ne fonctionnent plus actuellement, ce qui ramène à 1 pour les filles et 1 pour les garçons).

La réalisation d'un bâtiment en dur sur le côté s'impose.

Cela fait plusieurs années que les élèves du collège de Propriano sont dans cette situation.

En 2023, l'Exécutif reconnaissait qu'un projet de réaménagement des installations sanitaires existait bien et qu'une étude était en cours. Je cite la conseillère : « *si l'établissement le souhaite, elle (l'étude) sera poursuivie afin de réaliser un bâtiment en dur pour remplacer les Algeco* ».

Plus qu'un souhait, c'est une nécessité évoquée au gré des CA depuis des années.

Je vous le fais remonter pour la 3<sup>ème</sup> fois, l'établissement l'a formulé, vous avez des représentants au sein du conseil. Par lassitude, je ne vous redemanderai pas si et quand vous prévoyez de nous présenter le PPI sur les établissements scolaires, mais s'il vous reste quelques sous entre des hectares à Cavallo, un manuscrit, des châteaux dans le Cap, la droite que vous dites la plus rétrograde, et là je paraphrase, Monsieur le Président, cherche à conjurer l'immobilisme et insiste pour que les collégiens du Valinco aient des toilettes dignes de ce nom.

Merci de bien vouloir m'indiquer si vous entendez accéder à la requête de l'établissement, en précisant s'il vous plait les délais et le calendrier.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, je crois que c'est Lauda Guidicelli qui devra répondre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Entre le manuscrit de Salvini ou les toilettes, il faut choisir...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà. Donc, Lauda Guidicelli va avoir le plaisir de vous répondre sur l'état des toilettes du collège de Propriano et sans problème.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question légèrement modifiée, mais je vous remercie aussi pour votre engagement au sein du conseil d'administration du collège Jean Nicoli.

En effet, le dialogue entre les élus et les équipes pédagogiques de direction est essentiel pour garantir un suivi attentif des besoins et un accompagnement adapté.

S'agissant des installations sanitaires du collège, je souhaite rappeler les éléments dont dispose aujourd'hui la Collectivité de Corse.

Selon les informations transmises par l'établissement en octobre dernier, le collège compte 6 sanitaires dédiés aux filles, dont 4 dans le bâtiment principal et 2 dans les modules extérieurs ; 4 sanitaires dédiés aux garçons, dont 2 dans le bâtiment principal et 2 dans le module extérieur, ainsi que 2 urinoirs, comme ça, nous sommes très précis... 3 sanitaires mixtes, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Ces données montrent bien que la situation actuelle est plus fournie que celle que vous avez détaillée dans votre question.

Je souhaite également rappeler que dès 2023, les besoins exprimés par l'établissement ont bien été pris en compte par ma collègue, Antonia Luciani, et plusieurs scénarios ont été étudiés par les services en lien étroit avec l'équipe de direction.

Il y avait soit la création d'un nouveau bloc sanitaire, soit une réorganisation interne, soit le remplacement des modules.

Les conclusions partagées à l'époque n'avaient pas conduit à retenir ces options, notamment en raison de contraintes de surveillance, de maintenance et d'un apport limité au regard de l'équipement existant.

Dans ce contexte, je m'interroge quand même sur les éléments que vous évoquez aujourd'hui, car aucun signalement récent, aucune anomalie, aucun dysfonctionnement, ni aucune demande formalisée n'a été transmise à nos services tant en 2024, qu'en 2025 ou que depuis le début de l'année 2026.

De même, les comptes rendus des différents conseils d'administration ne font pas apparaître de sollicitations nouvelles sur ce sujet.

Madame la Conseillère, soyez assurée que la Collectivité de Corse reste pleinement mobilisée aux côtés des établissements.

Nous prendrons par ailleurs attache avec les équipes du collège afin de clarifier les éléments évoqués dans votre question orale et de vérifier, le cas échéant, si une sollicitation actualisée doit être formalisée.

Mes équipes demeurent évidemment disponibles pour examiner et répondre à toute demande qui sera faite par l'établissement, et cela avec responsabilité et transparence.

Je vous remercie.

### **Mme Santa DUVAL**

Et pour information, c'est beaucoup aussi les parents d'élèves qui m'ont convoquée.

**Brouhaha.**

Mais non, attendez, attendez, laissez-moi finir.

Et ils voulaient faire venir les médias pour prouver que ce que je viens de dire est vrai, et je les ai freinés, je leur ai dit : non, attendez, on va intervenir, après on verra.

Voilà, je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'étais moi-même, et vous le savez, au collège de Propriano l'autre jour pour présenter l'Assemblea di i zitelli, puisqu'une des classes va participer au projet de session qui aura lieu au mois de juin de l'Assemblea di i zitelli. Monsieur le responsable, le directeur n'a rien évoqué, personne n'a rien évoqué.

Bref, de toute manière, on a le droit de poser toutes les questions. L'exécutif est là pour donner toutes les réponses. Ça a été fait, voilà, donc nous continuons.

Alors, sur la crise énergétique, c'est, je crois, Saveriu Luciani qui va poser la question pour le compte d'Avanzemu.

Et je crois qu'il n'a pas le choix, en fait. Vous avez le monopole des questions, ce matin.

### **M. Saveriu LUCIANI**

S'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
 1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026  
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

**N° 2026/O1/018**

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI**  
**au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : CRISE ENERGETIQUE**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

**M. Saveriu LUCIANI**

Pour notre pays, la question énergétique revêt une importance majeure, vous l'avez déjà évoquée en partie tout à l'heure, accrue par les conséquences et les prévisions liées à un contexte international guerrier.

En juillet 2025, déjà dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, nous vous interrogeons sur l'état des lieux, au sujet du binôme ressource électrique - ressource en eau. En septembre, nous vous questionnions de nouveau en élargissant le spectre (avec SACOI 3), car l'heure était toujours, comme elle l'est encore, à parler d'autonomie politique et financière, posant de surcroît la problématique énergétique.

Il s'agissait pour notre groupe de vous proposer de rapprocher l'analyse de 2050 à une échéance plus raisonnable de 2035, vous en conviendrez. Les changements vont très vite. Notre intérêt, le monde de 2026 le confirme, commande une réflexion sur la nécessaire adaptation de votre plan au vu de la vitesse des évolutions environnementales, socio-économiques et aujourd'hui politiques.

À ce jour, toutes ces questions restent en suspens. La crise énergétique actuelle, notamment portée sur les carburants, la deuxième en seulement deux ans, nous montre de façon cruelle la fragilité du système énergétique corse.

Nos interrogations de ce jour interviennent dans un contexte, deux mois après la publication par le premier ministre de la France de la troisième programmation pluriannuelle fixant les grandes orientations énergétiques pour la prochaine décennie.

Si, par ailleurs, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions et les pistes de la mission confiée par le gouvernement au député Paul-André Colombani sur cette question des carburants, notre question regarde l'ensemble de la problématique énergétique.

Vous déclariez dans la presse le 16 février que la fameuse enveloppe dite "Borne" - du nom de l'ancienne Première ministre chargée de la Planification écologique et énergétique - d'un montant de 200 M€, négociée il y a trois ans, au moment du vote de la PPE, entre le Conseil exécutif et le Gouvernement, devait être signé en fin de semaine (c'est un article de Corse Matin auquel je fais référence).

Le 10 avril dernier, le Premier Ministre a annoncé de nombreuses mesures de soutien à l'électrification. Ces mesures accompagneraient un mouvement déjà bien amorcé, tel que l'avènement de voiture électrique qui connaît un développement croissant, notamment en Corse où l'on bat les records : 1 point au-dessus de la moyenne française.

Pour notre île, ces orientations gouvernementales auraient pour effet une réduction drastique de la dépendance aux énergies fossiles, autrement dit une meilleure maîtrise des coûts et des approvisionnements.

Cependant, cet optimisme de façade (car on connaît la situation de la Corse aujourd'hui, qui n'est pas fameuse) est contrarié par bon nombre d'observateurs avertis qui dénoncent le retard chronique de la Corse face aux prérequis indispensables à la réussite de cette évolution majeure.

En effet, le retard administratif de notre île dans ce domaine semble plus qu'évident et pénalisant car nous n'avons toujours pas validé notre PPE 2019-2028 (à moins d'une bonne nouvelle que vous nous annoncerez tout à l'heure...), alors même que toutes les autres îles travaillent déjà sur celle de 2038, après avoir validé celle de 2033. Nous accusons donc près de 10 ans de retard sur le calendrier. Nous devons aussi prendre en compte les bouleversements climatiques qui contrarient, notamment, la production hydroélectrique.

Ici, 2026 nous engage chaque jour un peu plus dans deux nouvelles dépendances : celle des bioliquides et celle de la connexion au câble italien.

À ce rythme, peut-on réellement croire, chacun sachant que les besoins électriques de la Corse vont largement doubler d'ici 2040, à l'autonomie énergétique à court ou moyen terme ?

Prenons l'exemple d'Aiacciu, ce doublement des besoins pourrait intervenir dès 2032, avec la voiture électrique, les camions et bus électriques (en théorie obligatoire d'ici 2030), la sortie du gaz et l'électrification du port. En parallèle, les capacités locales de production resteront quasi inchangées avec la nouvelle centrale thermique du Ricantu à iso-puissance par rapport au Vaziu et malgré la modeste contribution du projet de petite centrale solaire de St Antoine porté par la ville.

Des black-out majeurs et répétés semblent donc inéluctables sur toute cette zone dans les prochaines années. Je ne m'attarderai pas sur les techniques, elles sont intéressantes notamment au niveau de l'arrivée du câble.

Autant dire que si ce scénario probable se répète, cela va considérablement impacter très vite la vie des Corses, ainsi que l'économie territoriale, aussi bien en hiver qu'en été...

En conclusion, nous vous demanderons quelle visibilité sur la PPE 2028 ; sur la STEP de Sampolu que nous attendons depuis plus de 20 ans ; sur les plans d'action de MDE (maîtrise de la demande de l'énergie), notamment pour la sortie gaz, pour laquelle l'Etat a libéré 200 M€ de budget supplémentaire ; sur la sécurisation en termes de renforcement significatif du réseau et sur les projets prêts à démarrer dans l'hydrogène ?

Je le répète, en espérant quand même une bonne nouvelle quant à la signature de cette PPE, quel est l'état d'avancement de cette PPE que vous évoquez depuis près de 3 ans, notamment du plan solaire que vous avez annoncé en octobre ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Hà da risponde Julien Paolini, u presidente di l'Agènzia d'Urbanismu è di l'Energia di a Corsica.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Tout d'abord, remercier le conseiller, Cher Saveriu, pour cette question, à rallonge, qui pose, malgré tout, des enjeux essentiels dans une île malheureusement encore trop dépendante aux énergies fossiles, et donc aux approvisionnements extérieurs.

Personne ici, bien sûr, ne conteste la nécessité de s'affranchir de cette fragilité en visant notamment l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et non pas à 2035, conformément au vote de cette assemblée. Et si demain il fallait revoir nos objectifs, nous aurons au préalable à en débattre ici et ailleurs. Pour autant, votre question m'interpelle et, je crois, nécessite une clarification.

Non, c'est faux d'affirmer que la Corse est confrontée à un risque de défaillance de son système électrique. Son système électrique est solide, il repose sur un trépied, avec une puissance garantie de 720 MW, les 2 centrales thermiques, bien sûr, le Vaziu, j'en reparlerai, Lucciana, premières grandes infrastructures de sécurisation, les interconnexions avec l'Italie et la Sardaigne, et bien sûr les énergies renouvelables, notamment les grands barrages.

Donc à ce trépied de base, s'ajoutent les énergies renouvelables dites intermittentes, qui sont plus dépendantes des conditions climatiques, notamment le solaire et l'éolien, pour une puissance d'environ 280 MW, donc 1 000 MW au total. Et ces moyens assurent un équilibre stable entre l'offre et la demande, qui peut être complété dans les périodes de pointe, notamment avec des moyens supplémentaires : les turbines à combustion ou certains barrages hydroélectriques.

Donc, ce constat-là que je viens de vous présenter, il est partagé et largement documenté, pas par le Conseil exécutif, pas par Julien Paolini, mais par les spécialistes du domaine, ceux des services de l'État jusque dans les ministères, à la direction générale de l'énergie et du climat, par ceux d'EDF, par les agents de l'Agence d'urbanisme et de l'énergie, dont de nombreux ingénieurs qui ont fait leurs preuves depuis 2015.

Et dans votre question, Monsieur le Conseiller, vous évoquez, alors je cite, « bon nombre d'observateurs avertis » qui dénonceraient un retard chronique. Je ne sais pas de qui vous parlez, mais bien sûr, je me tiens à leur disposition s'ils sont identifiés pour un débat contradictoire, non pas avec moi, mais avec des experts du domaine, des gens de l'art.

Et puis ma formation scientifique, Madame la Présidente, me conduit d'ailleurs à vous demander de bien vouloir nous préciser vos sources, non pas de les dénoncer, afin de confirmer vos données.

Bien sûr, vous avez raison, notre système électrique est plus sollicité qu'avant, notamment en période estivale, mais il tient. Il tient et les tensions récentes sur les prix des carburants ne relèvent nullement d'un quelconque dysfonctionnement du système énergétique corse.

Le véritable sujet n'est pas d'agiter la crainte d'une défaillance de notre système. Le véritable sujet, c'est notre capacité à faire face à une hausse structurelle de la demande : la climatisation, notamment en période estivale, l'électrification de tous les usages et la montée en puissance de la mobilité électrique, vous en avez parlé.

Vous avez parlé aussi de « votre plan » en parlant de la PPE. La PPE, ce n'est pas « notre plan, » c'est le plan, je crois, de la Corse. Ce n'est pas le plan de l'Exécutif, ce n'est pas le plan de la majorité territoriale. C'est un plan qui a été coconstruit avec l'ensemble des acteurs du domaine et qui a été adopté à l'unanimité ou à la quasi-unanimité dans cet hémicycle, et cela depuis 2015.

Donc, c'est une trajectoire et la vérité impose de reconnaître que les résultats sur cette question énergétique sont au rendez-vous, malgré des contraintes qui sont fortes : la hausse des prix des carburants, l'augmentation démographique, la croissance économique et les difficultés structurelles.

Alors, qu'est-ce qu'on a fait ?

Une révision de la PPE pour la période 2024-2028, qui a été votée en mars 2023. Ça, nous l'avons fait.

Plus de 1 000 logements rénovés dans le cadre du dispositif ORELI.

1 800 logements sociaux réhabilités.

70 000 points lumineux rénovés dans près de 240 communes. Ça aussi, nous l'avons fait.

La modernisation des interconnexions avec l'Italie, les câbles SARCO et SACOI, qui ont permis d'exporter pour la première fois de l'énergie vers l'Italie, lorsqu'on avait des pics de production de renouvelables en Corse. Ça aussi, nous l'avons fait.

Le développement des énergies renouvelables, où la Corse figure parmi les premières régions au monde en matière de puissance photovoltaïque par habitant. Ça aussi, nous l'avons fait.

Et puis, qu'est-ce qu'il nous reste à faire ?

On a négocié, vous l'avez rappelé, 200 M€ avec la Première ministre de l'époque, Elisabeth Borne, pour la rénovation énergétique et la décarbonation, rénovation des collèges et des lycées, rénovation des logements sociaux, sortie du gaz de ville. 200 M€ actés, ça aussi c'est fait. Et d'ailleurs, sur ces 200 M€, 152 M€ ont d'ores et déjà été inscrits, comme je l'ai annoncé dans la presse d'ailleurs, vous avez raison, en loi des finances 2026 pour accompagner la sortie de gaz sur Bastia et sur Ajaccio.

Ce n'est pas fini, je continue, si vous le permettez.

Une nouvelle centrale à Ajaccio pour remplacer 40 ans de pollution au fioul lourd. Vous l'avez combattue cette centrale du Vaziu, même avant moi, je pense. Ça aussi nous l'avons fait, elle sera livrée en 2028 et elle fonctionnera au biocarburant.

La conversion de la centrale de Lucciana, nous l'avons votée, elle est en cours, au biocarburant également, sortie des énergies fossiles.

La STEP de Sampolo, nous l'avons votée, elle est en cours.

Et le fameux décret de la PPE 2024-2028, ce fameux décret qu'on attend depuis 3 ans. A qui est la responsabilité ? Qui signe les décrets ? Nous, la PPE, on l'a votée en mars 2023, ça fait 3 ans qu'on attend la signature d'un décret et ce n'est pas faute d'avoir relancé les différents ministres en charge de ce dossier depuis lors, et donc la responsabilité n'est pas la nôtre, mais plutôt celle de l'État.

Alors, sur ces différents points, vous considérez que c'est insuffisant ; moi, je considère que le bilan n'est pas si mal. Et puis, à terme, les Corses en jugeront.

Je termine en vous rappelant que la prochaine période de la PPE, jusqu'en 2038, sera finalisée en fin d'année. Bien sûr, nous travaillons, nous travaillons en temps masqué, même si le décret n'est pas adopté, et elle sera adoptée avant 2028. On vise un objectif, en effet, de 1 GW de puissance d'énergie renouvelable, notamment du photovoltaïque.

Et vous l'avez compris, nous, nos responsabilités, la nôtre en tout cas, n'est pas d'entretenir les inquiétudes, mais d'accélérer la transition. La Corse n'est pas en crise énergétique, elle est enfermée dans un modèle de dépendance que nous sommes précisément en train de transformer.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà a dumanda di Fà Populu Inseme hà da esse fatta da Eveline Galloni d'Istria.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
 1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026  
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

**N° 2026/O1/017**

**Question orale déposée par Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA**  
**au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF**

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les récentes déclarations de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer au sujet des écoles immersives en Corse ont suscité une vive inquiétude et indignation. L'offensive de Monsieur Blanquer contre le modèle immersif corse surprend d'autant plus que des établissements similaires fonctionnent sous contrat avec l'État depuis des années dans d'autres territoires.

Ses affirmations concernant les écoles immersives en Corse relèvent d'une méconnaissance profonde des réalités pédagogiques et d'une volonté délibérée de raviver des craintes d'un autre temps. Contrairement à ce qu'affirme l'ancien ministre, l'enseignement immersif n'est ni « illégal » ni « inconstitutionnel » dans son principe actuel.

Si le Conseil constitutionnel a en effet censuré une partie de la Loi Molac (2021), le gouvernement lui-même a ensuite encouragé ce modèle par une circulaire (décembre 2021) qui reste juridiquement encore insuffisante, mais qui pour autant reconnaît que l'enseignement immersif est une stratégie pédagogique valide.

Par ailleurs, l'allégation selon laquelle des élèves seraient incités à dénoncer ceux qui parlent français relève d'une caricature sans fondement, aux antipodes des pratiques réelles des écoles immersives, qui reposent sur un environnement bienveillant favorisant l'apprentissage linguistique.

Doit-on rappeler qu'historiquement, ce sont précisément les enfants corsophones qui ont été humiliés et sanctionnés au sein même de l'école de la République parce qu'ils parlaient spontanément leur langue maternelle ?

En outre, les études démontrent que les élèves issus de filières immersives obtiennent des résultats équivalents ou supérieurs, à ceux des filières classiques, en raison des bénéfices cognitifs du bilinguisme précoce.

Dans un contexte où le français est massivement dominant dans la société, le modèle bilingue paritaire, bien qu'utile, apparaît souvent insuffisant pour former de véritables locuteurs actifs de la langue corse. L'immersion constitue donc non pas un repli, mais une réponse nécessaire à l'enjeu de transmission et de survie de notre langue.

Aldilà di i prupositi pulemichi di un anzianu ministru, ghjè propiu a piazza di a lingua corsa in u spaziu publicu, in a scola è in l'avvene di a nostra sucetà chì hè quì direttamente messa in quistione.

Enfin, assimiler l'apprentissage d'une langue dite « régionale » à un quelconque « séparatisme » est une remise en cause inacceptable des familles, des enseignants et, plus largement, de notre identité culturelle, en Corse comme ailleurs.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, pouvez-vous réaffirmer la volonté de la Collectivité de Corse de développer, multiplier et généraliser les dispositifs immersifs et bilingues, non seulement dans le domaine éducatif, mais également dans l'ensemble des champs de la vie sociale, afin de garantir la pérennité et la vitalité de notre langue ? Et partant de là, pouvons-nous dresser un premier bilan d'étape du dispositif « Paesi è cità immersivi » ?

Pouvez-vous enfin rappeler à notre Assemblée, les perspectives politiques afin de sécuriser juridiquement et définitivement l'enseignement par méthode immersive ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Pensu chì ci hè un'altra dumanda nant'à a lingua corsa è ghjè u presidente di l'Esecutivu ch'hà da risponde à e duie dumande.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
 1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026  
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

**N° 2026/O1/015**

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI  
 au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : LINGUA CORSA**

**Mme Véronique PIETRI**

Sgiò Prisidenti,

U STC Educazioni hà dumandatu pocu fà una audienza à u Primu ministru francesu è annuncia azzioni pà difenda Scola Corsa.

Sta situazioni metti torna in risaltu una rialità ch'e no cunniscimi tutti quì : malgradu a so efficacità è l'adesioni ch'eddu porta, l'insignamentu immersivu in lingua corsa ferma ghjuridicamente fragilu, dipendenti da dicisioni presi fora, senza vera securizzazioni durevuli.

Quandu un anzianu ministru di l'educazioni parla di scoli "micca ligali" è "incustituziunali", è ancu di ziteddi chì si "denunziani", si vedi bè chì u prublema ùn hè micca pedagogicu, ma puliticu. Hè una vera offesa fatta à i nostri scoli, à i nostri ziteddi è à a nostra lingua. Hè soprattuttu a prova d'una scunniscenza prufonda di i nostri scoli è d'una visioni chì cuntinueghja à oppona lingua corsa è lingua francesa. È daretu à i so spiicazioni di ghjovi scorsu cunfirma un disprezzu pà a lingua corsa è pà i Corsi.

U Statu rifiuta u so rollu è cuntinueghja à cuntestà i mezi missi in piazza da a Cullettività davanti à u tribunali.

Da quì, parechji dumandi si ponini.

Prima, à chì ni semi di stu ricorsu nantu à u finanziamentu di Scola Corsa fattu da u Prifettu ?

Dopu, di pettu à l'iniziativa di u STC, a nostra Assemblea devi piglià una pusizioni pulitica.

Sariati prontu à prupona à st'Assemblea u votu d'una risuluzioni di sustegnu par dà un appoghju stituzionali forti à sta mubilizzazioni ?

Infini, seti oghji u rifarenti puliticu di a Cullettività nantu à a lingua corsa. In a prospettiva di a vostra partenza di a prisidenza di u Cunsigliu esecutivu, ci pudeti di chì cuntinuità sarà assicurata nant'à stu cartulari, è quali purtarà dumani, a rispunsabilità di a pulitica linguistica, ancu s'aghju vistu lighjendu u ghjurnali sta mani chì, normalamenti, pudaraghju cuntinuà à stuzzicà vi annant'à issu sughjettu ?

Vi ringraziu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, O Sgiò Presidente, avete a parolla pè risponde à e duie dumande.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu, è vi ringraziemu assai à nome di u Cunsigliu esecutivu pè e vostre duie quistione, di a quistione di l'insignamentu immersivu, di l'immersione linguistica, è più globalmente di u statutu di a lingua, è di a piazza di a lingua micca solu à a scola ma ind'è a sucetà sana hè una quistione di sicuru di primura pè noi tutte è tutti, è pensu chì l'emu dimustratu à traversu u nostru ingagiamentu è i nostri voti, à spessu à l'unanimità, puru nantu à a quistione di l'immersivu.

Aghju da circà à risponde di manera corta, pè l'urganisazione di u cunsigliu esecutivu, vi diceraghju cù u surrisu ùn ci vole micca à crede tuttu ciò chì hè scrittu ind'è u giornale. Certe volte, scopru anch'eiu certe nutizie chì cuncernanu u cunsigliu esecutivu.

Ma di modu più seriu, vi diceraghju chì a lingua corsa cuntinuarà à esse una primura maiò, chì cuntenu di cuntinuà dinù nantu à a metudulugia ch'emu validatu in seme fendu travaglià u cunsigliu esecutivu, è à l'Assemblea di Corsica di modu innuvante è uriginale, è circaremu dunque à discutà incù a Presidente di l'Assemblea di Corsica,

incù i gruppi di l'Assemblea di Corsica pè truvà a manera di funziunà a più utule è a più efficace. Què hè pè l'organizzazione interna.

U secondu puntu, nantu à a pusizione di u Ministru Blanquer, s'hè vistu chì ghjera una pusizione caricaturale, è puru ellu stessu hà fattu dui passi in daretu quand'ellu hà vistu chì tuttu u mondu s'arrizzava contru à a so intervista. Ma pensu chì nantu à u fondu, aldilà di e so qualità, chì esistenu forse, sicuramente, u Ministru Blanquer face parte di iss'omi è donne pulitichi in Francia chì ùn accettanu micca e lingue dette regionale, è chì ùn accettanu micca chì i Corsi volinu parlà a so lingua. È dunque l'hà dettu di modu aggressivu, caricaturale. Hà fattu un passu in daretu, ma nantu à u fondu, pensu ch'ellu ferma nant'à a listessa pusizione, perchè ci vole à ramintà chì u bislinguisimu hè un scopu naturale, ma chì issu scopu, ind'una sucetà induv'ellu ci hè una lingua chì supraneghja à l'altra, à spessu, u scopu passa per l'immersione. È s'è ùn avete micca una pulitica immersiva, ùn averete mai u bislinguisimu.

Dunque, parlà di bislinguisimu senza immersione, d'apressu à mè, hè qualcosa chì ùn viaghja micca.

Ensuite, je vais répondre en français parce que je souhaiterais aussi que ce que je vais dire soit entendu directement, notamment à Paris.

Alors, je pourrais le dire en corse et je ne doute pas qu'il y ait des traducteurs de qualité, mais pour éviter toute perte de l'information, je vais parler en français, m'adressant à la fois au représentant de l'État qui est en Corse, au-delà bien sûr des élus de l'Assemblée de Corse et de l'ensemble des Corses qui nous écoutent, aux représentants de l'État en Corse et plus généralement au gouvernement.

Il y a 2 aspects : il y a l'aspect du statut de la langue corse et il y a l'aspect de la politique immersive et de l'enseignement immersif que nous souhaitons pouvoir continuer à mettre en œuvre, y compris de façon renforcée.

Sur le statut de la langue corse, l'Assemblée de Corse a, de façon constante, affirmé sa volonté d'un bilinguisme progressif, réel et apaisé. Et elle a dit également que cette situation de bilinguisme ne pouvait être atteinte que, d'une part, à travers un statut d'officialité pour la langue corse et, d'autre part, y compris dans le domaine scolaire, à travers une politique dite d'immersion linguistique.

Donc cette position, elle a été validée à l'unanimité, comme nous avons validé à l'unanimité le fait que cette politique linguistique ambitieuse devait être respectueuse des droits de celles et ceux qui ne parlent pas l'une ou l'autre langue. Donc, il y a un enjeu d'égalité entre les citoyens que nous avons intégré dans notre formulation, notamment celle de la déclaration politique solennelle qui a été votée à l'unanimité.

Et je rappelle que les Ecritures constitutionnelles qui ont vocation à être débattues à partir du mois de juin devant l'Assemblée nationale et donc devant le Parlement, sont libellées de façon à permettre, et c'est un accord politique très clair entre l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et le Gouvernement donc l'État, elles sont libellées de nature à permettre à la fois un statut d'officialité pour la langue corse et un objectif de bilinguisme qui passe par l'immersion dans le domaine scolaire comme ailleurs.

Donc, il y a un enjeu politique très clair et vous avez raison, Madame la Conseillère, de rappeler que, au-delà des discussions techniques, la position de l'ancien ministre Blanquer est fondamentalement une position politique. Et nous aurons donc un débat politique au plus haut niveau de dimension constitutionnelle qui nous attend. Et je ne doute pas que l'Assemblée de Corse, dans la diversité de ses composantes, de ses expressions politiques, mais soudée autour d'une délibération qui, sur la langue corse, a été votée à l'unanimité, je ne doute pas que nous saurons lui donner les moyens de convaincre la représentation nationale sur ce point, comme sur l'ensemble du projet de révision constitutionnelle, et donc du statut d'autonomie. Donc ça, c'est pour la vision globale.

Et je tiens à le dire très clairement, il n'y aura pas et il ne peut pas y avoir de bilinguisme réel et d'enseignement immersif totalement sécurisé, sans révision constitutionnelle et sans statut d'autonomie.

Donc, si on croit au bilinguisme et si on croit à l'immersion, il faut se battre pour une révision constitutionnelle. Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, pour parler très directement de l'enseignement immersif dans l'enseignement public et à travers l'enseignement associatif, je dirais de façon très solennelle aussi que, pour nous toutes et nous tous, je pense qu'on peut le dire puisqu'on a tous réagi de la même façon, au-delà des sensibilités différentes, et on a tous voté de la même façon, y compris lorsqu'il s'est agi de soutenir le recteur, sur l'immersif notamment dans l'enseignement public, et de soutenir Scola Corsa à travers la subvention qui a été votée à plusieurs reprises par l'Assemblée de Corse.

Ce que je voudrais vous dire aujourd'hui, très clairement, c'est que l'enseignement immersif en Corse est menacé. Et il est menacé à très court terme. D'abord, parce que le développement de l'enseignement immersif dans l'enseignement public doit beaucoup au volontarisme du recteur, Rémi Paolini, dont nous avons en permanence souligné les qualités et l'engagement, bien au-delà de l'enseignement de la langue corse, puisque l'enseignement de la langue corse fait partie pour lui d'une vision plus globale qui a été présentée dans le cadre du projet académique, que nous avons toutes et tous soutenu et dont nous avons souligné la qualité.

Je dis très clairement que si demain le recteur devait s'en aller, et je souhaite bien évidemment que ce ne soit pas le cas et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, et je

pense que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, comme nous l'avons déjà fait lorsque son départ avait été évoqué pour qu'il reste, parce qu'il est un facteur humain, politique et administratif important de consolidation et de renforcement de la qualité du système éducatif en Corse. Donc, si demain le recteur Paolini devait partir, rien ne dit que son successeur ou sa successeuse aurait la même politique.

Et donc aujourd'hui, rien n'est gravé dans le marbre dans l'enseignement public concernant l'enseignement immersif.

Deuxième point, non seulement de vigilance, mais d'alerte absolue et je pèse mes mots. Scola Corsa est aujourd'hui en danger de mort et Scola Corsa a eu un rôle et continue d'avoir un rôle important d'aiguillon et de locomotive pour l'enseignement immersif dans l'ensemble du système éducatif.

Si Scola Corsa a pu naître, se développer, convaincre, se renforcer, c'est grâce, d'une part et au premier chef, à travers le volontarisme et la compétence, y compris la compétence pédagogique, de celles et ceux qui ont œuvré à cette démarche associative et qui ont convaincu non seulement les parents d'élèves et les familles, et c'était le point décisif, mais également l'ensemble de l'écosystème politique et administratif, de la qualité de leur démarche. Et ça s'est traduit, d'une part, par des votes à l'unanimité de l'Assemblée de Corse pour voter une subvention qui a permis à l'association de se développer, et ça s'est traduit aussi, et je le rappelle avec force, par la contractualisation qui a été obtenue de façon anticipée par rapport à la règle de droit commun : la contractualisation avec le ministère de l'Éducation nationale qui est une reconnaissance de la qualité pédagogique de la démarche Scola Corsa.

Sauf qu'on est dans une démarche qui est totalement inaboutie au plan juridique et au plan budgétaire. Et vous l'avez rappelé, Mesdames les conseillères territoriales, l'une et l'autre dans votre question.

Premièrement, la subvention qui a été versée par la Collectivité de Corse est contestée devant les tribunaux. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, très clairement, le droit administratif positif, tel qu'il est interprété, et c'est sûrement une interprétation qui sera validée par la juridiction administrative si on va au bout du contentieux, considère que la Collectivité de Corse ne peut pas, dans le cadre de ses compétences, financer Scola Corsa. Donc ça veut dire qu'il va y avoir un veto administratif.

Et je rappelle aussi que la Chambre régionale des comptes a très probablement fait un article 40, en considérant qu'en ma qualité de président du Conseil exécutif, exécutant la délibération votée à l'unanimité et en versant la subvention qui est la condition sine qua non du fonctionnement de Scola Corsa, j'ai procédé ou j'aurais procédé à un détournement de fonds publics.

Donc non seulement il y a un risque de sanction administrative, mais il y a même un risque de poursuites pénales.

Alors je vais vous le dire très tranquillement, moi je ne suis pas dans une logique de surenchère, mais s'il faut aller devant une juridiction pénale pour avoir versé une subvention à Scola Corsa en application d'une délibération votée à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, j'irais volontiers devant la juridiction pénale. En tout cas, ça ne m'empêchera pas de dormir, même si je préférerais l'éviter. Mais je l'assumerai, parce qu'à un moment donné, si on est confronté à une loi qui est injuste, eh bien, il faut faire évoluer la loi et non pas l'appliquer au détriment de ce qu'on considère être des enjeux fondamentaux.

Mais moi, je ne veux pas être dans une logique, et je pense que nous sommes toutes et tous dans la même position, dans une logique de surenchère, dans une logique rupturiste ou dans une logique de non-respect du droit. Et donc, il faut que le droit évolue et on revient à l'enjeu de révision constitutionnelle.

Alors, le STC s'est mobilisé, tant mieux, nous le soutiendrons.

Scola Corsa Scola se mobilise. Je crois et je sais que l'association a demandé à être reçue par les différents groupes de l'Assemblée de Corse dès cette session, et le Conseil exécutif la recevra aussi, bien sûr.

Des motions ou une motion unique, nous n'aurons, je pense, en préjudice des débats de l'Assemblée de Corse, aucune difficulté pour l'obtenir. Mais pour vous montrer combien nous sommes dans une forme politique et juridique inaboutie : d'un côté, on accorde la contractualisation, ce qui veut dire qu'on reconnaît la qualité pédagogique de la démarche de Scola Corsa, on accorde également 2 postes supplémentaires sur une enveloppe globale dédiée aux langues dites régionales, ce qui est une traduction de la volonté de soutenir Scola Corsa, mais ces 2 postes ne correspondent qu'à l'extension du périmètre de l'enseignement qui est proposé. Et ça veut dire que les 11 postes qui sont le socle de ce que fait actuellement Scola Corsa aujourd'hui ne sont pas financés par l'État et que dès lors, on n'a pas d'autre choix, nous, dans une enveloppe globale où Scola Corsa a fait évoluer son modèle, y compris en demandant des contributions plus importantes aux parents, en sollicitant l'aide de tiers et notamment d'entreprises, etc. Mais ça veut dire que pour que Scola Corsa continue, dès lors que l'État ne veut pas financer les 11 postes, on va être obligé, sous réserve du vote de l'Assemblée, de continuer, ce qui n'est pas notre vocation première.

Et désormais, il faut aller au bout du processus de normalisation. Il y a une contractualisation, il faut faire prendre en compte. Mais on nous renvoie une fois encore à des quotas qui sont des quotas nationaux, pensés à l'échelle de la France.

Et donc, si on considère que l'accord, territorial péninsulaire avec une révision constitutionnelle, avec une langue qui a la place que nous voulons lui consacrer, avec un statut, eh bien on revient au statut d'autonomie et au vote qui nous attend. Sinon on n'arrivera pas à avoir une réponse pérenne.

Donc mobilisation, plus que jamais combat pédagogique, combat politique, combat de dimension constitutionnelle à partir du mois de juin.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je précise, enfin vogliu di chì emu pigliatu a decisione in cummissione permanente organizzazionale di riceve i presidenti di i gruppi dumane à 1 ore è mezu, u cullettivu è Scola Corsa. Eccu.

Dunque, avà emu da passà à e strade è a dumanda à bocca hà da esse fatta da Un soffiu novu, et c'est Christelle Combette qui va s'exprimer sur les infrastructures routières et Jean Félix Acquaviva, je pense, président de l'Office des transports, qui répondra.

Je vous en prie.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/012**

**Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE**  
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET RESPECT DES  
ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DES PPI**

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Lors d'une communication à la presse en date du 25 avril 2025, vous avez fait le point sur les différents travaux engagés dans le secteur du Grand Ajaccio, notamment dans le domaine routier et plus précisément sur les opérations suivantes :

- La Pénétrante Nord Est d'Ajaccio (45 M€ financés au PEI),
- La mise à 2x2 voies du giratoire de la Gravona (ex Socordis) jusqu'à Mezana,
- Le barreau de liaison Alata-Loreto (18M€) dont la concertation publique s'est déroulée il y a déjà 6 ans.

Tous ces projets figuraient déjà dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) routiers présentée en 2017.

Au cours de cette communication, le maire d'Ajaccio a officiellement appris l'abandon du projet de dénivellation ou de la passerelle de Bodiccione, et ce pour des raisons financières et budgétaires.

Je rappelle à notre assemblée que cette infrastructure était un élément quand même important de la pénétrante nord-est d'Ajaccio, dont vous annonciez en avril 2025 toujours la notification des marchés et le début des travaux.

Hormis quelques terrassements mineurs, force est de constater que ce chantier est loin du commencement d'exécution avancé.

Tout récemment le quotidien régional s'est fait l'écho des prochains travaux de la passerelle du giratoire de Tragone (12 M€), du boulevard urbain de Lucciana et du Giratoire de Casamozza (2M€ financés au PTIC).

Ainsi donc, il y aurait en Corse des passerelles promises en 2017 qu'on abandonnerait en 2025, et des passerelles promises en 2021 qu'on réaliserait dès 2026, des projets giratoires adoptés en 2025 et qui débuteraient un an plus tard.

Donc, la passerelle de Bodiccione figurait au PPI 2017 avec un prévisionnel de réalisation entre 2018 et 2019, le bilan du PPI en 2025 reconnaît son abandon parce que 16 M€ était un montant que vous avez jugé trop important, et Multari devait être réalisé pour un montant de 14 M€.

Il y a donc deux poids deux mesures. Vous avez fait le choix qui dédie vos engagements en 2017.

Alors, M. le Conseiller exécutif, la fable du rattrapage historique entre Ajaccio et Bastia a bien vécu.

Ma question sera donc simple :

Pouvez-vous nous faire un point précis avec un calendrier sincère sur les 3 projets majeurs que je viens d'évoquer et qu'il convient urgemment de réaliser ? Il en va quand même de la desserte routière du pays ajaccien ou vivent et travaillent un tiers de nos concitoyens, et il en va aussi du respect de la parole donnée devant notre assemblée.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, u Sgiò Acquaviva v'hà da risponde.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Chers conseillers exécutifs, Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Je vais essayer d'être le plus exhaustif possible comme nous l'avons déjà été, mais visiblement, nous n'avons pas encore réussi à avoir un terrain d'entente. Néanmoins, la politique, c'est aussi de prendre le temps d'échanger pour avoir ces terrains d'entente.

En 2015, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, donc la situation des infrastructures routières sur Aiacciu était très mauvaise.

Quelles en étaient les raisons ? Absence de stratégie globale, donc un hôpital et un collègue enclavés, par exemple, vous le savez ; de très faibles investissements consentis sur les temps longs par les différents maîtres d'ouvrage, dont les collectivités territoriales de l'époque et le CD 2A de l'époque ; abandon de la rocade par la Ville ; pas d'investissements ou très peu de la CTC de l'époque et du CD 2A, en 2015. Je vous laisse donc regarder qui avait été aux responsabilités, notamment de 1984 à 2015, alors qu'effectivement, à l'époque, déjà en 2015, cette aire connaissait, comme elle connaît aujourd'hui, une explosion démographique qui conduisait à un accroissement des flux, saturant déjà le réseau à l'époque.

A la fin 2015, soit 13 ans après le démarrage du PEI qui était cogéré Collectivité territoriale/État, 13 ans après le démarrage - PEI dont le montant prévisionnel consacré aux routes était globalement de plus de 1 milliard d'euros - aucun projet routier, je dis bien aucun projet routier sur le Grand Aiacciu n'avait été présenté dans le COREPA.

D'ailleurs, la plupart des dossiers routiers évoqués dans le schéma de 95 n'étaient pas du tout prêts, ni en termes d'études opérationnelles, ni en termes d'études techniques, et encore moins donc en termes de demande d'autorisations environnementales et foncières.

Donc la fable devient réalité à partir de 2016.

C'est à partir de 2016, et je me rappelle d'ailleurs d'une réunion avec évidemment l'appui et la coordination du président de l'exécutif, avec notamment l'ancien maire d'Aiacciu, Monsieur Laurent Marcangeli, et y compris son directeur de cabinet, dans leur bureau où nous annonçons ensuite, avant passage à l'Assemblée de Corse et dialogue préalable, que nous décidions que la dernière tranche du PEI de l'époque, c'était la dernière tranche, était consacrée au Grand Aiacciu pour un montant de 80 M€, soit 80 % du volume routier sur l'ensemble des enveloppes qui était porté à

l'époque à 98 M€, c'est ce qui nous restait à consommer, avec les derniers dossiers présentés lors du dernier COREPA relatif au PEI.

Donc, sans attendre la fusion, l'exécutif de la Collectivité territoriale de l'époque, de 2015, a retenu d'ailleurs des opérations du CD 2A et fait bénéficier aussi le PEI pour achever enfin la rocade qui a été abandonnée en 1984, donc 32 ans sans que la rocade soit digne de ce nom. Nous avons fait inscrire le PEI de la rocade et nous l'avons réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Donc, les études opérationnelles ont été lancées pour régler les principaux sujets ajacciens, parce qu'il n'y avait pas de dossier technique, il n'y avait rien. Dossier vide non traité depuis le schéma routier de 95, notamment l'accessibilité depuis l'Est que vous évoquez. Malheureusement, sur le temps long, on voit bien que les retards, on les paye et on essaie de rattraper en 10 ans ce qui n'a pas été fait en 35 ans. En 35 ans.

Donc, les réalisations de la CdC sur l'aire urbaine ajaccienne, il faut bien quand même rappeler ce qui a été réalisé :

Donc aujourd'hui, sur le routier, c'est 221 M€ réalisés ou programmés, et je ne parle que du routier, puisqu'après on pourrait rajouter le ferroviaire et le portuaire.

Sur les 221 M€, 107 M€ qui ont été payés et réalisés, je vais les évoquer. Et les autres qui sont en cours de programmation, je vais les évoquer.

On peut évidemment rappeler ce qui a été réalisé : la Rocade d'Aiacciu, pour un montant de 12 M€ HT au titre du PEI, maîtrise d'ouvrage totale de la Collectivité de Corse ; la dénivellation bien sûr du carrefour de la Gravona, ex-Socordis, qui a été livré en 2023 pour 13,5 M€.

Et puis nous avons aussi des investissements majeurs sur l'agglomération qui permettent une montée en puissance, parce qu'il faut bien ce rattrapage, des mobilités douces et actives : la voie verte des sanguinaires, les bandes cyclables depuis Mezana jusqu'au cœur de ville, la voie verte de l'amirauté, la voie verte de Saint-Joseph, la voie verte d'Aiacciu à Bastelicaccia, piste nouvelle de 6 km de Saint-Joseph au pont du Prunelli, la réfection de la ex-RD 211 - route de la Sposata, la requalification de l'ex-RD 11B et 111B par Capu di Fenu.

Grâce à ces nouvelles infrastructures et en agissant aussi sur les comportements avec d'autres maîtres d'ouvrage et les services, on peut donc considérer que la congestion d'Aiacciu est en train, malgré tout, d'essayer d'être améliorée, même s'il faut aller encore plus vite.

Montant total donc, 200 M€ ; 44 % financés dans le cadre du PEI et 26 % très probablement inscrits au PTIC, puisque nous avons déposé les dossiers.

Donc, je rappelle quand même les listes des opérations réalisées :

RT 20, traverse de Peri au PEI, travaux de la Rocade, je l'ai évoqué, travaux en cours sur la RD 72 de la Caldaniccia, travaux de la route de la Sposata, travaux de la route de Capu di Fenu, dénivellation du giratoire de la Gravona, route des Sanguinaires au FEDER, FMA et PEI, giratoire de la Balisaccia, travaux entre Balisaccia, Pichju, Piscia rossa Vulpaghja, Listinconu au PEI aussi grâce à notre demande et les voies vertes évoquées.

Concernant les 3 opérations évoquées, donc la pénétrante est financée à hauteur de 45 M€ dans le cadre du PEI, les marchés de travaux de la section entre Bodiccione et Stiletto sont notifiés, et les travaux ont récemment débuté par la pose des clôtures.

Par ailleurs, les travaux de débroussaillage et pose de clôture se poursuivent sur le secteur entre Stiletto et Monte Sant'Anghjulu, et la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Bodiccione accusent du retard en raison de la découverte de la présence de matériaux de déchets et de chantiers anciens sur le terrain communal.

Il est également rappelé que la dénivellation du giratoire que vous évoquez n'est pas du tout abandonnée mais reportée. Nous n'avons jamais abandonné. Nous reportons tout simplement parce que nous voulons rester dans l'enveloppe initiale, des 45 M€ HT financés par le PEI, et que nous redéposerons en bon gestionnaire un dossier pour cette dénivellation en temps utiles, parce qu'il y a un surcoût global effectivement de 16 M€. Nous ne sommes pas adeptes d'assumer des surcoûts sans recettes nouvelles. Chacun regardera sa façon de gérer.

45 M€ financés à 78 % au PEI, nous les assumons et nous redéposerons au PTIC, la dénivellation qui aura bien lieu, en bon père de famille, pour éviter d'augmenter la fiscalité et faire en sorte que cet ouvrage ait lieu. C'est, il me semble, en bonne transparence que nous réalisons cela et nous l'avons déjà évoqué ici. C'est inscrit au PPI de 2026-2030 avec des crédits de paiement dès 2026. Vous l'avez adopté. Et bien sûr, comme les autres ouvrages.

Donc, je rappelle quand même que cette opération fait l'objet d'un diagnostic archéologique. Ces diagnostics n'ont pas pu être finalisés récemment en raison des sols saturés en eau dus aux pluies importantes. Donc, ils vont reprendre maintenant.

Il convient, je parle toujours de la pénétrante, également de noter que les contentieux sur les arrêtés d'autorisation de travaux, qui ont été gagnés par la Collectivité de Corse, et la venue très tardive du juge d'expropriation sur le site, audience de visite du 11 mai 2026, n'ont malheureusement pas permis, malgré nos volontés, d'accélérer la programmation des travaux qui va reprendre maintenant, et qui reprend actuellement.

Donc, elle va bien se poursuivre 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 pour se terminer. Elle comprend notamment la dénivellation du giratoire de Stilettu, le viaduc sur Cavallu mortu et la voie nouvelle entre Stilettu et Caldaniccia.

Sur la mise à 2X2 voies du giratoire de la Gravona et à Mezana. Le dossier d'enquête publique a été déposé auprès des services de l'État pour instruction. L'ensemble des avis ont été recueillis. Seul l'avis du Conseil national de protection de la nature est défavorable pour l'heure, puisqu'il préconise d'augmenter la compensation environnementale. Ce sont des sujets que, je pense, vous connaissez aussi en maîtrise d'ouvrage. Les compléments aux dossiers d'enquête sont en cours et doivent être finalisés courant de l'année 2026 pour relancer la procédure d'enquête publique.

Elle est bien intégrée, cette opération, au PPI 2026-2030 sur la base d'un financement au titre du PTIC, donc sécurisée en crédits de paiement et en recettes PTIC. Et elle est liée à l'obtention des autorisations administratives et réglementaires. Nous sommes dessus et nous attendons.

Je rappelle aussi que nous portons également le projet de sécurisation du carrefour entre la RT 20 et la RD 1 du carrefour de Cuttoli, puisqu'on a purgé les procédures d'examen au cas par cas, déclaration au titre de la loi sur l'eau, autorisation de destruction des espèces protégées et là aussi, toujours inscrit au PPI.

Concernant Aiacciu vers le Vittulo, la Rocade, si la concertation publique s'est déroulée il y a 6 ans, la Collectivité a constitué durant ce laps de temps l'ensemble des dossiers réglementaires et les dossiers environnementaux. Nous sommes contraints, évidemment, par ces logiques. Pour la toute première fois, cette opération a fait l'objet d'un dépôt de dossier d'enquête publique auprès des services de l'État pour instruction en date du 15 avril 2026, ce qui est une étape cruciale, jamais atteinte jusqu'à présent.

Donc cette opération est bien programmée dans le PPI 2026-2030 et il convient également de noter que cette opération s'accompagne de la création du barreau routier entre la Rocade d'Aiacciu et la route d'Alata pour désengorger la route d'Alata. Cela fait l'objet d'ailleurs de la délibération obtenue en octobre 2025.

Nous sommes bien donc dans la mise en œuvre du PPI 2026-2030 réadapté tel que cette Assemblée l'a voté. Ces opérations sont irréversibles.

221 M€ sur le routier, 107 M€ payés et réalisés, je pourrais rajouter 27 M€ dans le ferroviaire avec la rénovation des haltes qui ont été faites, la gare d'Aiacciu rénovée, je pourrais rajouter la Marconaghja. Bon an mal an, on est sur ferroviaire route à 137 M€ déjà payés et réalisés sur le Grand Aiacciu, déjà payés, réalisés et programmés entre voies vertes et tout ce que je viens d'évoquer, et le reste se poursuit et est engagé de manière irréversible.

Oui, le rééquilibrage est en cours et oui, malheureusement, nous aurions aimé qu'avant nous, il y ait eu un début d'étude technique qui nous fasse aller un peu plus vite. Mais malheureusement, il faut savoir aussi avancer avec les éléments que nous avons eu en notre possession.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

**Mme Christelle COMBETTE**

Madame la Présidente, juste une chose...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Nò, ùn ferma più tempu, mi scusu.

**Mme Christelle COMBETTE**

J'ai le droit de répondre ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Non, vous avez épuisé votre temps.

**Mme Christelle COMBETTE**

Excusez-moi, je pense que tout à l'heure, d'autres de mes collègues...

Moi aussi je les vois à l'écran les temps ! Je pense que tout le monde effectivement a répondu. Monsieur le Conseiller exécutif aussi a pris le temps de répondre et peut-être un petit peu plus que ce qui lui est accordé.

Donc, je n'en ai pas pour longtemps, je voulais juste...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vous interromps, vous avez dépassé le temps, je suis désolée.

**Mme Christelle COMBETTE**

D'accord, je saurai le rappeler. Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Allora emu da cuntinuà, incù a dumanda à bocca prisentata da Saveriu Luciani.  
Vi stemu à sente.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/019**

**Question orale déposée M. Saveriu LUCIANI**  
**au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : CARTE SCOLAIRE EN CORSE (PREMIER ET SECOND DEGRÉS)**

**M. Saveriu LUCIANI**

À ringrazià vi.

Un préambule quand même, la présidente est partie, je voulais, avant de m'adresser à la conseillère, dire que je souscris complètement à ces propos quant à l'immersion, il n'y a pas d'équivoque là-dessus. Mais je veux dire aussi que j'ai entendu ici que le corse était une langue régionale. Le corse n'est pas une langue régionale, c'est une langue nationale. Je le dis pour tout le monde, qu'il n'y ait pas d'équivoque. Je pense que là-dessus, on est quelques-uns à le penser... j'espère.

Et deuxièmement, je veux saluer quand même ici, parce que les chiffres n'ont pas été cités, mais il y a des chiffres importants : il y a à peu près 110 enseignants qui enseignent en immersif en Corse aujourd'hui, entre le public et le privé, et il y a pratiquement 2 000 élèves en immersif.

Donc, moi je pense à eux aujourd'hui, parce que c'est important, même quand je parle de carte scolaire, et vous le savez.

Donc, Madame la Conseillère exécutive, je m'adresse à vous par rapport à cette question.

La dernière carte scolaire de l'académie de Corse, vous l'avez remarqué et vous vous êtes impliquée d'ailleurs, je le souligne, dans le premier comme dans le second degré, a suscité une inquiétude forte et largement partagée sur l'ensemble du territoire corse, dans le rural et l'urbain, entraînant de nombreuses mobilisations des populations concernées, élus, parents d'élèves et l'ensemble de la population.

La loi de finances 2026 aura ainsi supprimé 4 032 postes pour la prochaine rentrée scolaire, sans oublier de frapper durement la Corse.

Le constat est clair : malgré une baisse démographique (*dans le 1<sup>er</sup> degré -405 élèves pour la rentrée 2026 ; -199 dans le 2A et -206 dans le 2B*) connue et anticipée, les choix opérés se traduisent par des suppressions de postes, des fermetures de classes et une dégradation progressive des conditions d'enseignement (*11 postes dans le 1<sup>er</sup> degré et 11 postes dans le 2<sup>nd</sup>*)

Cette baisse démographique est désormais actée comme structurelle par la DEPP, Direction d'évaluation de la prospective et de la performance, (-1,5 millions d'élèves en moins d'ici 2035 à l'échelon français).

La Corse, qui risque d'être impactée dans une fourchette allant de 12 à 20 % selon les départements, devra donc s'attendre à d'autres mesures coercitives pour les années à venir. C'est dans ce sens que nous posons notre question, car il faut anticiper à tous les niveaux.

Dans le premier degré, de nombreuses écoles, notamment en milieu rural, sont fragilisées, remettant en cause l'équilibre territorial et l'accès de tous à un service public de proximité.

Dans le second degré, les dotations restent sous tension, ce qui limite les dédoublements, les options et les dispositifs d'accompagnement pourtant essentiels à la réussite des élèves.

Dans les deux cas, au-delà d'une dégradation évidente en termes de taux d'encadrement, l'une des conséquences dommageables à très court terme, c'est d'abord le projet éducatif Scola 2030 déployé par M. le Recteur de l'Académie. Au regard des moyens et objectifs déployés, qui rencontrent une adhésion certaine, les suppressions de postes entraîneront également des difficultés dans la mise en œuvre et la généralisation de la stratégie d'apprentissage linguistique, bilingue et immersive.

Les chiffres sont parlants : des moyens en baisse, des marges de manœuvre réduites, et des classes qui peuvent se retrouver sous tension dans plusieurs établissements.

Résultat : la gestion comptable savamment habillée ne peut masquer des réalités concrètes pour les équipes pédagogiques et les élèves, à savoir une offre éducative et une qualité qui vont en se restreignant, rentrée scolaire après rentrée scolaire.

Dans ce contexte, une question centrale se pose : quelle est aujourd'hui la position de l'Exécutif de Corse face à ces décisions unilatérales et subies ?

Alors que notre assemblée revendique, par ses luttes et son histoire, davantage de compétences et de responsabilités, votre silence sur le plan général, je précise, non pas sur le plan local, ou votre faible visibilité sur ces arbitrages interrogent. Je crois qu'il y a besoin d'une impulsion beaucoup plus forte en termes de rapport de force pour justement négocier.

La Collectivité ne peut pas se limiter à un rôle d'observation pendant que les décisions structurantes pour l'école en Corse sont prises unilatéralement par l'État à Paris et surtout à Bercy.

Je précise qu'il y a eu des votes de CDEN. Moi, j'ai voté radicalement contre comme d'habitude, parce que je pense que s'abstenir, c'est un recul devant le défi qui se pose à la Corse.

Aussi, quelles démarches engagez-vous, et je précise quand même au préalable que nous vous soutiendrons dans la mesure où elles répondent à nos aspirations, pour défendre en amont les moyens de l'école en Corse qui soient en rapport avec le plan Scola 2030 ?

À l'heure où les pendules semblent sonner de nouveau l'heure de l'autonomie, entendez-vous porter la revendication d'un statut dérogatoire en matière éducative, prenant en compte les spécificités de notre territoire insulaire ?

Êtes-vous prêts à exiger, dans l'entre-temps, une véritable cogestion de la carte scolaire, et j'y intègre, je sais que vous y êtes sensible, la question du calendrier scolaire, afin que la Corse ne subisse plus des décisions prises sans concertation réelle en amont, et à son insu ?

Vous le savez, je l'ai déjà écrit, tous les comptes, y compris ici, ne sont pas mathématiques.

L'enjeu est majeur : il ne s'agit pas seulement de gestion administrative, mais de garantir l'égalité des chances, la qualité du service public d'éducation et l'avenir de la jeunesse d'un peuple.

Merci

*Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Lauda Guidicelli hà da risponde. Avete a parolla.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et vous l'avez dit, qui touche à un enjeu essentiel, celui de l'avenir de notre jeunesse, de l'égalité des chances et de la capacité de notre île à disposer d'un service public d'éducation qui réponde réellement à ses besoins et à ses spécificités.

La Collectivité de Corse partage pleinement les inquiétudes exprimées quant à l'évolution de la carte scolaire, quant aux suppressions de postes annoncées et aux conséquences qu'elles entraînent sur les conditions d'enseignement, l'équilibre territorial et la continuité du service public.

Le cadre institutionnel dans lequel nous agissons est clair, et vous le savez : dans le premier degré, les décisions relèvent de l'État et des communes ; dans le second degré, la Collectivité de Corse exerce des compétences importantes en matière de localisation des établissements, de capacité d'accueil, d'hébergement et de définition des secteurs scolaires, tandis que le rectorat conserve la compétence d'ouverture et de fermeture des classes.

Ce cadre, nous nous y adaptons, mais il ne saurait justifier une approche strictement comptable, déconnectée des réalités insulaires.

La suppression de 22 postes, vous l'avez dit, dont 11 dans le second degré, est présentée comme une conséquence mécanique de la baisse démographique. Or, une diminution de 277 élèves dans le second degré représente en moyenne 6 élèves par établissement. Un chiffre qui ne peut à lui seul justifier une contraction aussi brutale des moyens. Nous refusons que la démographie devienne un prétexte pour affaiblir les écoles rurales, réduire les dédoublements, limiter les options ou même fragiliser la mise en œuvre du projet Scola 2030, qui constitue un pilier de la politique linguistique et éducative de l'Académie de Corse.

Les tensions observées récemment en Cismonte l'ont montré. Vous étiez mobilisés avec plusieurs élus, notamment les services, les familles et les équipes pédagogiques.

La mobilisation a permis de maintenir notamment l'école de Vivariu et je pense qu'on est là sur initiative forte. Défendre une école, c'est défendre un village, mais aussi un avenir.

Dans le cadre de nos compétences, nous avons engagé une révision partielle et progressive de la sectorisation.

Elle se déploie en deux temps : premier temps, une réponse ciblée aux situations les plus urgentes, notamment dans les établissements sous tension du Cismonte, et deuxièmement, une révision globale à l'horizon 2030, fondée sur une analyse territoriale multicritère intégrant les projections démographiques, les capacités d'accueil, les projets d'investissement, les temps de déplacement, les orientations du PADDUC, la mixité sociale et aussi l'équilibre territorial.

Ce travail a été officiellement lancé fin mars lors d'une réunion réunissant nos équipes avec les services académiques. Il marque le début d'un cycle de travail rigoureux, structuré et concerté.

Nous avons également proposé une convention de partage de données avec le rectorat, afin de garantir une transparence totale.

Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit explicitement que la Collectivité de Corse arrête chaque année la structure pédagogique des établissements du second degré et que l'État doit lui communiquer les moyens qu'il entend attribuer à l'académie.

Nous veillons d'ailleurs à ce que cette disposition soit pleinement mise en œuvre.

La politique éducative en Corse ne peut être pensée sans sa dimension linguistique et culturelle. Le programme Scola 2030 constitue un levier majeur pour la généralisation du bilinguisme et le développement de l'enseignement immersif.

Autre pilier de la politique linguistique et éducative, et je me devais d'en parler, même si le président a répondu tout à l'heure aux deux questions orales, l'association Scola Corsa poursuit son développement avec plus de 200 élèves accueillis en 2025. Son rôle structurant dans le déploiement d'un parcours immersif et éducatif est désormais reconnu dans un contexte où la langue corse est qualifiée d'enjeu linguistique vital pour l'avenir de la Corse, selon la motion adoptée par le CESEC favorable à la contractualisation généralisée de Scola Corsa ; je salue d'ailleurs la présidente présente en tribune.

Enfin, la question que vous posez renvoie à un enjeu plus large, celui de la gouvernance éducative.

Le président du Conseil exécutif l'a rappelé à plusieurs reprises, l'autonomie n'est pas un slogan, mais un outil au service de l'efficacité, de la justice et de l'adaptation aux réalités insulaires.

Dans le domaine éducatif, cela signifie sortir d'un modèle où la Corse subit des décisions françaises standardisées et aller vers un cadre normatif spécifique permettant de prendre en compte la ruralité, l'insularité, la langue corse, les dynamiques démographiques et les besoins de chaque territoire.

Les travaux engagés dans le cadre du processus d'autonomie prévoient d'ailleurs un volet éducatif dédié qui ouvre la voie à une véritable capacité de co-construction, voire de gestion autonome des politiques éducatives.

Nous n'avons jamais été silencieux, nous n'avons jamais été passifs. Nous avons agi, nous agissons et nous continuerons d'agir.

Notre démarche est claire : défendre les moyens de l'école en Corse, protéger nos établissements, garantir l'égalité des chances et construire une gouvernance éducative adaptée à notre pays.

Nous avons posé les bases d'un dialogue exigeant mais constructif avec l'État et le rectorat. Nous avons engagé une planification éducative à moyen et long termes. Nous portons une vision claire, celle d'une Corse qui ne se contente plus d'adapter des décisions venues d'ailleurs, mais qui construit ses propres politiques éducatives au service de sa jeunesse et de ses territoires.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Marie-Claude BRANCA, pè u gruppu Core in fronte.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/010**

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA**  
**au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : PAR U RISPETTU DI U DRITTU DI I CORSI À TRAVADDÀ IN**  
**TARRA SOIA**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Dapoi parechji mesi a ghjistioni di l'impiegu paisanu à u Centru di ditinzioni di Casabianda poni problema.

Ci sò vulsuti azzioni di sinsibilizzazioni, cunfaranzi stampa, mubilizzazioni di associ, urganizzazioni pulitichi, parsunalità, par pugnà di fà valè u drittu à pudè campà è travaddà in tarra noscia.

Saria troppu lunga di discrive quì tutti i difficultà di un agentu di stu centru è di a so cumpagna. Ma ci voli di sapè chì dopu à mesi è mesi di mubilizzazioni, a ghjustizia hà datu a raghjoni à l'impiegata di pettu à a dirizzioni pinitenziaria. I so dritta sò stati finalmenti ricunnisciuti ma ùn sò ancu applicati pà u mumentu.

Ma, avali stu dirittori, dopu à a essa si ni presu à a donna si ni pidda à u so cumpagnu. Di fatti, mittindu in ballu un dispositivu midicali è amministrativu , pugna di metta lu fora.

Qui dinò malgradu i cuntrolli è l'inchiesta midicali prisintati da l'avucatu, u dirittori ùn voli ricunnosca u drittu à u travaddu di st'agenti.

Stu dirittori, chì par no ùn devi più esercità in Corsica, è incù iddu, l'ammistrazioni francesa di a penitenziaria, appiecani una pulitica di scursizazioni di l'impieghi.

In u 1998, nant'à una sissantina, quasgi tutti l'impieghi erani paisani. Oghji i corsi un sò mancu una dicina...

I nosci dumandi sò chjari :

- Chì cunteti di fà, di fronti à st' inghjustizia, par fà valè u drittu à i corsi di campà è travaddà in tarra soia ?
- Chì cunteti di fà, par rimetta in cori di u patrimoniu paisanu ammastratu 1500 ettari di un duminiu supranuminatu « prison à ciel ouvert » indù nissun prighjuneru puliticu corsu ùn hè pussutu mai andà ?

Vi ringraziau.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazia vi. Nurmamente, ghjè u presidente di l'Esecutivu chì v'hà da risponde.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Aghju da risponde appena cum'è Caton l'Ancien, “ Delenda Carthago ”, il faut détruire Carthage. L'autonomie, l'autonomie, l'autonomie... è gira è voga !

Donc, sur cette question particulière.

D'abord, la situation d'agents qui sont effectivement dans un conflit durable avec leur administration de rattachement. Rappeler que le Conseil exécutif s'est saisi de ce dossier dès lors qu'il y avait un enjeu d'équité, que j'ai, au nom du Conseil exécutif, multiplié les démarches, y compris auprès des différents ministres concernés. De la même façon, les députés Acquaviva à l'époque, Michel Castellani, le sénateur Paul Toussaint Parigi, pour ce que je connais des démarches parlementaires, ont saisi le ministère de la Justice et ont notamment demandé que le garde des Sceaux reçoive le syndicat et que ce dossier soit traité favorablement.

La mobilisation n'a pas été simplement institutionnelle, elle a été politique, syndicale, militante et citoyenne, vous l'avez rappelé, et notamment des mouvements nationalistes de la majorité et/ou de l'opposition se sont engagés aux côtés de celles et ceux qui demandaient que justice soit faite dans cette situation particulière. Et nous continuons bien sûr à rester mobilisés.

Sur le fond, le domaine de Casabianda, vous savez, c'est une vieille revendication historique. Je pense que, notamment dans le cadre de l'autonomie et des discussions qui suivront la révision constitutionnelle, si elle est favorable, nous aurons l'occasion de poser, en termes généraux, la question du devenir de ces grands ensembles immobiliers. Il y a la question du domaine de Casabianda, mais il y a également, je le rappelle, la question de la base aérienne de Ventiseri et Solenzara, où je pense que nous avons acté le principe d'un groupe de travail, et je suis favorable à ce qu'il soit réactivé, notamment parce que je rappelle que toutes les grandes îles autonomes, lorsqu'elles ont sur leur territoire des bases militaires dont on voit l'importance qu'elles peuvent avoir, a fortiori dans le contexte géostratégique international, soit elles s'opposent à la présence de ces forces, soit lorsqu'elles les acceptent, elles demandent des compensations qui sont autrement plus importantes que celles qui sont aujourd'hui organisées.

Donc de ce côté-là, je pense que nous aurons à avoir une discussion de fond avec le Gouvernement et avec l'État. Et pour l'avoir utilement, je pense qu'il faut que nous accordions nos positions, et ça sera un des objectifs du travail qui nous attend.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Presidente.

Allora avà ghjè à Cathy COGNETTI di piglià a parolla pè fà una dumanda à bocca nant' à a Giraglia.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/013**

**Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**  
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : ANNULATION DE LA GIRAGLIA**

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente,

L'annulation de la 56<sup>ème</sup> édition de la Ronde de la Giraglia n'est pas seulement une déception : c'est un échec collectif aux conséquences économiques et humaines très concrètes pour notre territoire.

Les blocages persistants sur le terrain, ainsi que l'impossibilité de garantir les conditions de sécurité nécessaires ont conduit à cette annulation qui doit nous interpellier sur notre capacité à accueillir des événements sportifs d'envergure nationale. Et c'est bien dommage. L'ASA bastiaise, qui aurait pu voir sa responsabilité pénale engagée, n'a pas eu le choix et s'est conformée aux prescriptions de la Fédération et de l'État.

Car derrière cette décision, il y a une réalité que personne ne peut ignorer : des blocages qui perdurent, une situation qui s'enlise, et une incapacité manifeste à garantir les conditions minimales de tenue d'un événement majeur du Championnat de France des Rallyes.

Mais surtout, il y a des réalités. Ce sont près de 10 établissements hôteliers mobilisés pendant 3 jours, 155 commissaires, des dizaines de bénévoles, et l'ensemble des concurrents et équipes techniques qui devaient séjourner, consommer et faire vivre l'économie locale.

Aujourd'hui, l'ASA Bastiaise se retrouve face à des pertes financières considérables, avec des investissements déjà engagés qui mettent en péril son équilibre, voire sa survie.

Le règlement des aides sportives de la Collectivité de Corse est silencieux sur les situations d'annulation d'événements. En droit strict, une subvention est liée à la réalisation de l'opération, ce qui signifie qu'en cas d'annulation, les organisateurs peuvent non seulement perdre l'aide, mais être confrontés à une insécurité financière totale.

Ma question est : l'Assemblée peut-elle intervenir par dérogation sur le guide des aides ?

Alors, depuis le dépôt de ma question, j'ai appris que la situation avait évolué et que la Collectivité avait versé une avance à l'ASA pour les frais engagés en vue de la tenue d'événements, notamment à l'automne prochain. C'est une bonne chose pour l'association et pour tous les professionnels impactés par cette annulation. Sans ça, il y a fort à parier que le report aurait été compliqué, puisqu'il aurait fallu des fonds colossaux pour, d'une part, assumer les frais liés à l'annulation et engager ceux inhérents à un nouvel événement.

Il est important que de telles manifestations puissent se tenir dans l'île et le rallye de la Giraglia est en quelque sorte le fleuron. C'est une question d'image, d'attractivité et de crédibilité, sans compter les retombées économiques pour le territoire concerné par la manifestation.

Alors, Cari culleghi, l'insularité est une réalité qui pèse sur notre quotidien : surcoûts, contraintes logistiques, dépendance aux approvisionnements, notamment, et vous l'avez tous évoqué, en matière de carburant. Cette fragilité, nous la connaissons tous, mais nous avons aussi des leviers pour agir.

Les événements structurants jouent un rôle essentiel, ils soutiennent notre économie, créent de l'activité et renforcent l'attractivité de notre île et son désenclavement. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la que la Giraglia se tienne en octobre et nous continuons à porter cette ambition collective.

Alors, avançons à coups de moteur et faisons en sorte de pouvoir franchir la ligne d'arrivée. À ringrazià vi pour cette association et pour les événements à venir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, v'hà da risponde a cunsigliera in carica di parechji affari, di tanti affari, ma dinò di u sport, di l'associ, ecc., ecc.

Anne-Laure SANTUCCI, avete a parolla.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Madame la Présidente, Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui a été très légèrement modifiée et pour laquelle vous venez d'annoncer déjà la réponse.

Permettez-moi d'abord de dire très clairement que nous partageons bien sûr la déception suscitée par l'annulation de cette 56<sup>e</sup> édition. C'est un événement important pour l'ensemble du territoire, au-delà du Cap Corse, pour le sport automobile, mais aussi pour l'économie.

Je veux dire ici avec force que la Collectivité de Corse a toujours été au rendez-vous de la Giraglia et vous le savez, comme elle l'est plus largement pour les grandes manifestations sportives qui participent à l'attractivité et au dynamisme de notre île.

Nous avons accompagné cette épreuve dans la durée et nous continuerons à le faire.

Je veux également adresser un message de soutien clair à l'ASA Bastiaise, aux bénévoles importants, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs économiques mobilisés autour de cet événement.

Nous savons l'engagement que cela représente et nous mesurons les conséquences très concrètes de cette annulation.

Sur le plan des règles, vous l'avez rappelé, le règlement des aides au sport prévoit que la subvention est liée à la réalisation de l'événement. Vous ne connaissiez pas la réponse avant de l'avoir modifiée.

Dans le cas présent, vous l'avez dit, mais je le confirme, une subvention de 17 000 € a été votée et 50 % ont d'ores et déjà été versés.

Mais au-delà de cette lecture strictement réglementaire, il nous faut avoir une approche en cohérence avec la situation exceptionnelle qui se présente.

L'annulation que nous connaissons aujourd'hui ne résulte pas d'une défaillance de l'organisateur, elle est liée à des circonstances extérieures et indépendantes de sa volonté. C'est un point essentiel.

C'est pourquoi nous sommes, moi-même et les services de la Collectivité de Corse, pleinement mobilisés et d'ores et déjà à disposition de l'ASA Bastiaise pour examiner avec elle l'ensemble des voies et des moyens permettant d'apporter une réponse adaptée à la situation, avec pour priorité, premièrement, la prise en compte des dépenses engagées, et deuxièmement, l'analyse des impacts financiers réels et, le cas échéant, un accompagnement dans la perspective d'un report.

S'agissant précisément de ce report évoqué à l'automne. Nous l'examinerons avec la même volonté d'accompagnement, dès lors que les conditions seront réunies et que les éléments nécessaires seront portés à notre connaissance.

Plus largement, vous m'interrogez sur les conditions de tenue de tels événements sur notre île. Je veux être très claire : la Collectivité de Corse est pleinement engagée pour que ces manifestations puissent se dérouler dans des conditions normales, sécurisées et pérennes. Car au-delà d'un événement, c'est bien l'image et l'attractivité de notre territoire qui sont en jeu.

Enfin, je veux rappeler que, malgré un contexte budgétaire contraint, la Collectivité de Corse a maintenu un haut niveau d'intervention en faveur du sport et des manifestations sportives. Cet engagement est constant et il se traduit concrètement sur le terrain.

Nous continuerons donc, Madame la Conseillère, à être aux côtés des organisateurs, dans un dialogue étroit pour permettre à ces événements de vivre, de perdurer et de contribuer pleinement au rayonnement de la Corse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà ci hà da esse una dumanda à bocca fatta d'Avanzemu, annant'à i fondi auropei. Jean Christophe Angelini.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
 1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026  
 RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

**N° 2026/O1/020**

**Question orale déposée M. Jean-Christophe ANGELINI**  
**au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : LA CORSE FACE AU RISQUE DE RECENTRALISATION DES FONDS EUROPEENS**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Vi ringraziau.

Sgiò Presidente, Cari tutti,

Le 16 juillet dernier, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté, devant le Parlement européen, le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034, le budget européen donc, pour les 7 prochaines années.

Dans cette proposition, la Commission européenne dit vouloir mettre un terme à la politique de cohésion telle que nous la connaissons depuis 40 ans grâce, à la création des « Plans de Partenariat Nationaux et régionaux » nationaux (PPNR) en copiant le modèle centralisateur utilisé pendant la crise du COVID 19, avec les fameux Plans de Relance et de Résilience (PRR).

Ces PPNR seront négociés par les capitales sans obligation d'inclure les autorités régionales/territoriales ou locales. En outre, ces mêmes autorités perdront, pour partie au moins, le contrôle des fonds européens. Pire, les enveloppes financières dévolues aux différentes régions européennes, y compris la Corse, pourraient être entièrement

redistribuées, de façon unilatérale, par ces mêmes capitales, sans que les régions ou territoires, et donc notre Collectivité, aient un mot à dire.

En clair, le projet de la Commission européenne recentralisera donc la totalité des politiques européennes traditionnelles (La Politique de Cohésion mais aussi la Politique Agricole Commune, la Politique Commune de la Pêche...).

Concrètement, le PPNR français, sera donc décidé à Paris, par Paris. Le risque pour la Corse est évident tant nous connaissons par cœur le jacobinisme français et l'esprit de l'Etat, dont seul le rapport de force politique du peuple corse pourrait infléchir la trajectoire.

Notre collectivité, déjà en grand manque de ressources, pourrait ainsi être privée de fonds européens pourtant importants pour assurer, dans un contexte international et local tendu, les objectifs souvent affirmés du développement économique et social de l'île.

A cela s'ajoute un fait non moins accessoire : en effet, la Corse pourrait être classée « région en transition » au lieu de « région les moins développées » du fait des données économiques ne prenant en compte ni l'impact total de la crise économique depuis 2020, faisant perdre, par-là même, des dizaines de millions d'euro nécessaires, ni le besoin absolu de créer un statut pour les îles, afin de prendre véritablement en compte la situation à la fois insulaire et montagneuse de la Corse.

En cette fin du mois d'avril 2026, le risque est immense de voir la Corse passer à nouveau à côté de financements européens auxquels elle est en droit et doit légitimement prétendre.

Nous avons pris connaissance, Madame la Présidente, d'une interview récente qui nous a pour partie éclairée.

A ce stade, quelles mesures concrètes l'Exécutif peut-il nous annoncer face à cette menace de recentralisation des fonds de l'Union européenne ?

Quelles sont les actions mises en œuvre pour défendre le principe de gouvernance à multi-niveaux garantissant que les gouvernements conserveront des rôles directs, significatifs et juridiquement protégés dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de ces plans de partenariat, afin de prévenir l'érosion de la cohésion territoriale et d'une possible autonomie ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avete a parolla.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

A ringrazià vi.

Merci, Monsieur le Conseiller, pour votre question qui porte, et vous l'avez dit, sur un sujet stratégique, celui des fonds européens, indispensables, nous le savons tous aujourd'hui, au financement et à la mise en œuvre de nombre de nos politiques publiques.

Vous vous inquiétez, et vous avez raison, sur les propositions actuelles de la Commission européenne qui font effectivement peser, et nous le percevons tous, un risque réel de recentralisation de plusieurs politiques européennes qui étaient historiquement territorialisées.

Alors, derrière un débat budgétaire sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, en réalité, il y a des décisions très concrètes pour la vie quotidienne des Européens, et donc nous le savons tous nous ici, pour les Corses : la question du financement des investissements publics, la question du financement du développement économique et de l'emploi, le financement de l'agriculture, de la pêche, des transports, du logement, des transitions, notamment transition énergétique.

Et c'est pour cela que depuis déjà plusieurs mois, nous sommes au travail. Nous agissons et nous le faisons à plusieurs niveaux et avec plusieurs objectifs.

D'abord, nous nous sommes organisés afin d'anticiper ces impacts et de défendre nos priorités. Nous avons constitué une task force interne à la Collectivité, regroupant la Direction générale Auropa Mediterraniu Internaziunali, les services des affaires européennes et financières, un certain nombre d'agences et offices concernés, pour travailler à l'élaboration d'une ligne de négociation et de propositions globales sur l'ensemble des politiques européennes.

Le portage politique de ce travail a été confié à la présidente de l'Assemblée de Corse, en cohérence parfaite avec, je crois, l'ensemble de ses mandats européens et bien sûr en collaboration avec le Conseil exécutif, dans un travail de collégialité qui me semble être efficace. Mais vous le savez, ce travail-là, il ne concerne pas que la Corse et nous ne sommes bien sûr pas seuls dans ces revendications. On est engagés avec plus de 140 régions européennes de 19 États-membres différents pour formaliser une action de lobbying commune.

Par ailleurs, nous nous inscrivons aussi dans une démarche et une dynamique collective, celle de régions de France, tout en assumant pour notre part une négociation propre et spécifique fondée sur nos réalités insulaires.

Alors, nous agissons déjà, je vous donne quelques exemples.

La présidente de l'Assemblée de Corse a été la première rapporteure au Comité des régions sur le cadre financier pluriannuel. Elle a participé à ce titre à la conférence annuelle du budget de l'Union européenne. Il y a un certain nombre d'amendements qui ont été rédigés et présentés concernant les politiques et techniques. Il y a la transmission de propositions aux groupes politiques du Parlement européen, des échanges directs avec la Commission européenne, une défense du rôle de la Corse dans le futur pacte pour la Méditerranée et bien d'autres choses encore.

Tout ce travail vise 3 grands objectifs.

Le premier, et vous l'avez aussi cité, c'est notre volonté indépassable d'éviter la recentralisation décidée à Paris pour la Corse. Nous considérons, nous, et nous sommes nombreux ici, que pour ce qui concerne les territoires, tout doit se décider avec les territoires, le principe de solidarité que nous connaissons tous. Et pour être plus direct, et vous l'avez aussi cité, nous refusons qu'en matière de financement et de programmes européens, un plan français soit décidé à Paris pour la Corse.

Deuxième objectif qui en découle, c'est la défense des compétences actuelles de la Corse. De la même façon, ce qui est invoqué aujourd'hui à travers cette réforme, c'est la simplification administrative et la recherche de plus d'efficacité. Et ça ne peut pas être un prétexte à la reprise en main par l'État, que ce soit l'État à Paris ou l'État à Ajacciu.

L'exemple de la politique agricole est assez parlant aujourd'hui. Nous posons un principe clair : le non-recul des compétences actuelles de la Corse. Cela signifie pour nous le maintien d'une organisation adaptée à notre réalité institutionnelle et même en matière agricole, de pouvoir passer un pas supplémentaire, le maintien du rôle de la Collectivité de Corse comme autorité régionale compétente, la préservation du rôle de l'ODARC comme organisme payeur pour les dispositifs concernés. Et cette logique qui vaut pour l'agriculture, elle vaut aussi bien sûr pour la pêche, pour le développement rural et les fonds régionaux.

Le troisième objectif, et vous en avez fait référence aussi, c'est celui de la reconnaissance de l'insularité dans toutes les politiques européennes. On le sait, la Corse, bien sûr, est une île et non pas un territoire comme les autres. Nous avons des contraintes et des surcontraintes, des coûts et des surcoûts qui impactent à la fois la vie des ménages et la vie de nos entreprises. Et nous le savons tous puisque, lors de cette session, nous avons déjà abordé la question de la vie chère, la question des transports,

la question du coût du carburant, y compris la question de la langue corse, qui démontrent aussi, à un moment donné, que toutes ces contraintes pèsent sur la vie de nos concitoyens.

L'Europe connaît ces spécificités insulaires, elle les reconnaît aussi, mais pour autant, cela ne se traduit pas aujourd'hui dans les politiques européennes mises en œuvre.

Nous demandons donc que soit, dans la mise en œuvre de ces politiques européennes, reconnue la clause d'insularité opérationnelle, que des critères de financement adaptés à l'insularité soient mis en œuvre, que des taux de financement tenant compte des surcoûts et des sur-contraintes soient aussi adoptés.

Pour terminer, je voudrais vous dire que ça a été abordé aussi à plusieurs reprises ce matin, et ça le sera tout au long de cette session, que ce combat européen il s'inscrit aussi dans une logique politique bien plus large : celui de pouvoir décider nous-mêmes pour nous-mêmes. Et c'est donc le cadre de l'autonomie qui nous permettra aujourd'hui d'accéder à ce niveau de décision et de permettre que dans un certain nombre de domaines dont nous avons parlé ce matin, nous puissions être plus efficaces et nous pourrions l'être d'autant plus que cette demande d'autonomie, elle est justifiée, lorsqu'on mesure notre capacité, en matière notamment de fonds européens, d'assumer les compétences actuelles.

La Corse, en matière de consommation de fonds européens, elle est bonne élève.

Depuis 2015, depuis l'accession des nationalistes aujourd'hui aux responsabilités, ce que l'on constate, c'est que sur la programmation FEDER FSE 2014-2020, nous avons surconsommé, que nous avons bénéficié d'un dispositif supplémentaire FEDER REACT-EU, que sur la programmation 2021-2027, je me souviens que votre groupe nous avait alertés et émettait des doutes sur le niveau de consommation par la Collectivité de Corse de ce programme, nous avons démontré que nous avons évité le dégageant d'office, voire mieux, nous sommes à la fin 2025, au-delà de 20 % de ce seuil de dégageant d'office et nous sommes, on le sait aujourd'hui, y compris en 2026, sur la même progression et sur la même logique d'objectifs, que nous avons eu la semaine dernière avec les conseillers exécutifs, un travail avec les services des affaires européennes déjà pour préparer le post-2027 qui intègre y compris ce nouveau cadre.

Donc oui, Monsieur le Conseiller territorial, nous sommes dans une situation de vigilance, comme on vous le dit. Mais nous sommes aussi à la fois dans l'anticipation, dans la négociation, dans la proposition et bien entendu, dans l'action.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller exécutif, pour votre réponse.

Si vous m'y autorisez, je peux intervenir. Ce n'est pas l'usage, mais comme le président Angelini m'a citée...

D'abord, je rappelle que cette assemblée, en tant que présidente je peux le dire, a voté une motion en novembre 2025. Nous l'avions préparée avec le président de l'ADEC, avec le président de l'ODARC. Une motion votée à l'unanimité pour que la politique de cohésion et la politique agricole commune qui se dessinent pour l'après 27 tiennent compte effectivement des contraintes que connaît la Corse et surtout que nos compétences actuelles ne reculent pas en matière de fonds européens.

Juste un point complémentaire, parce que le propos a été très clair et très complet concernant le fait que nous soyons en région de transition. Nous le sommes maintenant depuis des années, depuis plusieurs mandatures.

Nous avons actuellement, et ça ce n'est pas nous qui décidons, un PIB qui est considéré comme étant à 86 % de la moyenne européenne. Il faut être à 75 % pour descendre dans la catégorie des régions peu favorisées, comme Mayotte, d'autres territoires d'outre-mer. On peut se féliciter que nous soyons à 86, mais nous allons nous retrouver bien évidemment en concurrence avec beaucoup de régions françaises, européennes pour la question des fonds, bien sûr.

Ce qui nous fait dire et qui nous fait travailler aussi sur un autre texte, un autre règlement qui est le règlement de performance, où on plaide l'argument de prendre en compte d'autres indicateurs : des indicateurs de pauvreté, des indicateurs sociaux, des indicateurs de distance, etc., etc.

Donc ce travail, évidemment, est en cours. Il sera examiné déjà par le Comité européen des régions à la prochaine session du mois de mai. Et bien évidemment, pour régler les problèmes que vous avez soulevés, c'est toujours et encore la clause d'insularité qui nous protégerait.

On ne peut pas modifier le traité, il ne sera pas modifié, surtout dans le contexte actuel géopolitique que l'on connaît. Par contre, on peut très bien amender la plupart des règlements, notamment celui du cadre financier pluriannuel et des 22 règlements sectoriels, en introduisant systématiquement la nécessité de prendre en compte la singularité des territoires insulaires.

Mais, je veux aussi préciser que c'est à l'État-membre de nous défendre, je le répète. Vous imaginez bien que les 26 autres pays ont beaucoup d'autres capatoghji, si j'ose dire, à traiter actuellement.

Donc c'est à l'État-membre et c'est pourquoi, avec le président de l'Exécutif, nous avons écrit au président de la République, au Premier ministre et après, sur des aspects plus techniques, au Secrétaire général aux affaires européennes, mais également aux représentants permanents de la France auprès de la Commission européenne.

Et demain d'ailleurs, et vous excuserez mon absence, nous avons une commission Europe de Régions de France extraordinaire à Bruxelles sur ce sujet et je rencontrerai en fin d'après-midi, le vice-président de la Commission, Raffaele Fito, qui est aussi le commissaire à la politique de cohésion.

Voilà, je suis désolée, mais je pense que c'était important que tout le monde sache le travail qui est réalisé par le Conseil exécutif et par l'administration aussi, et par mon cabinet.

Merci.

Alors, du coup, il nous reste une question qui concerne la cité Fesch, et c'est Charles Voglimacci qui va la poser et c'est Lauda Gudicelli qui devra y répondre.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2026**  
**REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2026**  
**RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL**

**N° 2026/O1/014**

**Question orale déposée par M. Charles VOGLIMACCI**  
**au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : CITE FESCH**

**M. Charles VOGLIMACCI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive,

L'article L. 4424-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

*« La Collectivité territoriale de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L.811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation. »*

C'est pourquoi, par cette question je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, quelles suites vous souhaitez donner à l'avis défavorable émis par la Commission Départementale de Sécurité, tel que retranscrit dans le Procès-Verbal du 17 mars dernier relativement à l'exploitation de la Cité Fesch, laquelle regroupe les lycée et collège du même nom.

Je rappelle que cet avis défavorable est consécutif à différentes visites et réunions et notamment celle du 28 mars 2023, il y a donc plus de 3 ans.

Pour mémoire, les mesures de sécurité attendues sont les suivantes :

1. Remédier aux observations formulées dans les rapports de vérifications et annexer au Registre de sécurité avec les attestations de levées de réserves correspondantes.
2. Attester de la solidité à froid des éléments de la toiture de l'établissement par un organisme agréé. Je tiens à préciser que cette prescription, qui date du 8 Avril 2024, doit être réalisée sans délai.
3. Proposer un calendrier de travaux pour la mise aux normes des installations techniques.
4. Rédiger une procédure co-signée par l'exploitant et le propriétaire concernant le remplacement des piles des détecteurs (*du système d'alarme*).
5. Engager une réflexion sur la réfection des toitures anciennes de l'établissement.
6. Proposer un calendrier de travaux concernant la rénovation de l'établissement.
7. Missionner un coordinateur SSI (*Système de Sécurité Incendie*) pour remédier aux observations formulées dans les rapports de vérifications du SSI.

Je crois pouvoir affirmer que, dans ce lycée, l'étanchéité de la toiture a longtemps été assurée en plusieurs endroits par des bâches posées sur le toit... La question du toit est en discussion depuis 2024 et l'expertise pour vérifier si la charpente a été touchée ou pas daterait du 9 avril dernier.

Au vu de ce qui précède et de la nécessité absolue de préserver la sécurité des élèves et personnels fréquentant et travaillant dans ces 2 établissements, je souhaite donc connaître les démarches envisagées par notre collectivité ainsi que leur calendrier.

Connaissant la situation d'autres établissements du pays Ajaccien et sachant que la problématique se pose à l'échelle insulaire, la politique d'investissement dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement de Corse, une cinquantaine environ, doit sans tarder avoir une feuille de route.

Notre groupe n'a de cesse de vous demander ce PPI, vous n'avez de cesse de nous annoncer son imminence.

Où en sommes-nous de ce PPI et quand pourrons nous disposer de ce document stratégique ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, donc je passe la parole à la conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question.

Le rappel de nos compétences lors de votre propos liminaire souligne clairement l'étendue des responsabilités qui incombent à la Collectivité de Corse en matière d'établissements scolaires.

Avec 47 EPLE aux profils, aux âges et aux besoins très différents, nous faisons face à un parc immobilier vaste, hétérogène et parfois très ancien.

La cité scolaire Fesch en est l'un des exemples les plus emblématiques : bâtiment construit au début du 19<sup>ème</sup> Siècle, situation centrale, fréquentation quotidienne importante, histoire, patrimoine architectural, a fortiori sa vétusté.

Vous l'aurez compris, la Cité Fesch concentre à elle seule l'ensemble des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Je mesure, Monsieur le Conseiller, l'attachement des Aiacchini à cet établissement. Le Fesch fait partie de votre histoire collective, de votre vie démocratique également.

Aujourd'hui, les enjeux sont donc concrets : garantir la sécurité, le confort et la fonctionnalité des locaux pour les élèves et les personnels.

C'est sur ces priorités que nous concentrons notre action, avec la même exigence pour tous les établissements de Corse.

Je veux être parfaitement clair, la sécurité de l'établissement est aujourd'hui garantie.

La dernière visite de la sous-commission départementale de sécurité le 29 janvier dernier, et la décision a été transmise le 20 mars, a donné lieu à une réaction immédiate des équipes. Les mesures prescrites ont été engagées sans délai, commande passée, interventions programmées, organisation opérationnelle pour le système d'alarme, planification des travaux techniques dès l'attribution des marchés prévue pour la fin du mois de mai.

Concernant la toiture, un ingénieur expert en structure a été missionné et s'est rendu sur place le 8 avril. Les conclusions sont nettes, la charpente est en bon état et l'exploitation du bâtiment peut se poursuivre en toute sécurité.

Nous avons évidemment engagé la préparation de la réfection complète de la toiture. La maîtrise d'œuvre est mobilisée, la consultation des entreprises est en cours et le calendrier sera communiqué aux équipes à l'école, avec laquelle nous sommes régulièrement en contact, dès sa finalisation.

Le coût de l'opération est estimé à environ 1 M€.

Parallèlement, nous avons poursuivi les investissements nécessaires pour maintenir la qualité de l'offre éducative et l'accessibilité de l'établissement. La cité scolaire Fesch accueille depuis la rentrée de septembre la formation DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique, rendue possible par un investissement global de 330 000 €.

Nous avons également conduit une opération importante de mise en accessibilité pour un montant de 480 000 €, afin de garantir à toutes et tous, élèves et équipes pédagogiques, un accès digne et sécurisé.

Ces actions ne relèvent ni de l'urgence improvisée, ni de l'affichage. Elles s'inscrivent dans une stratégie cohérente qui combine intervention immédiate et programmation de long terme. C'est précisément l'objet du programme pluriannuel d'investissement que vous évoquez et qui est en cours d'élaboration.

Il s'agit d'un exercice exigeant qui doit tenir compte de la diversité des situations, des priorités de sécurité, des besoins pédagogiques et des capacités financières de la Collectivité de Corse. Ce travail est mené avec nos partenaires, notamment l'AUE, la Banque des territoires, la Banque européenne d'investissement, afin de structurer des projets de rénovation durables et soutenables, adaptés à la réalité singulière de chaque établissement.

Votre question me permet de réaffirmer sans équivoque que la Collectivité de Corse assume pleinement ses responsabilités. Elle agit, elle priorise, elle arbitre et elle avance.

Le PPI sera présenté dès que l'ensemble des éléments techniques, financiers et calendaires aura été consolidé, car il se doit d'être un document solide, crédible et opérationnel.

Notre objectif est simple et constant : garantir sur tout le territoire des établissements sûrs, fonctionnels et adaptés aux besoins des élèves et des personnels.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque, emu da fà a chjama.

*M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.*

*La séance publique est ouverte à 12 h 50 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu,  
Signora Presidente di u CESEC, Cara Marie-Jeanne,  
Cari cunsiglieri esecutivi,  
Cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,  
Care è Cari tutti,

Cette session s'ouvre au lendemain des élections municipales 2026.

Dans chaque commune de Corse, des femmes et des hommes, dont bon nombre d'entre vous font partie, se sont engagés avec conviction. Ils ont porté des projets, confronté leurs idées, parfois leurs visions, toujours avec cette volonté de servir leur territoire et leurs concitoyens.

Le verdict des urnes est désormais connu, largement commenté et analysé, mais je tiens néanmoins à féliciter l'ensemble des nouveaux élus. Et je félicite aussi tous les autres candidats, ainsi que les électeurs car nous avons un taux de participation exceptionnel, il faut bien le dire : In Cismonte 69 %, in Pumonte 68 %, per una media francese di 57 %. Donc, vous voyez, nous sommes 10 points au-dessus des taux de participation à l'échelle française.

In corte parolle, ci vole à dì chè in Corsica a pulitica piace è a demucrazia hè viva !

Je tiens également à rappeler, dans l'enceinte de cette Assemblée, qui est un lieu de débat, parfois d'opposition, mais surtout un lieu de responsabilité, que la démocratie appartient à tous. È ghjè forse quessu u risultatu u più bellu. A demucrazia hè di tutti è fatta per tutti !

Elle appartient à ceux qui ont gagné, à ceux qui ont perdu, à ceux qui nous ont précédés et à ceux qui viendront.

Mais celles et ceux qui ont été élus et réélus portent désormais une responsabilité particulière : une exigence d'exemplarité, de constance, et d'engagement au service de l'intérêt général.

Beaucoup d'entre vous, qui avez été maire, qui êtes maire ou conseiller municipal, le savez bien : être maire, être conseiller municipal, ce n'est pas un statut. C'est un engagement total.

C'est être à l'écoute, en permanence.

C'est arbitrer, parfois dans la difficulté.

C'est décider le plus souvent dans l'urgence et parfois, malheureusement, en déplaisant.

Et c'est surtout chercher à rassembler, toujours et encore.

Et dans une période marquée par les doutes, les tensions et parfois la défiance, les Corses attendent de vous et de nous des réponses concrètes à leurs préoccupations du quotidien.

Je pense d'abord au logement, car la difficulté à se loger, à accéder à la propriété, à se maintenir sur sa terre, « le droit de rester » comme le dit l'Union Européenne, est devenue une réalité pour trop de familles, pour trop de jeunes. Et cette situation alimente inévitablement un sentiment d'injustice et de dépossession que nous ne pouvons ignorer.

Nous aurons l'occasion d'en débattre et de proposer des solutions à l'occasion de l'examen du rapport « Una casa per tutti, una casa per ognunu pour la période 2026-2031 » puis du rapport d'information « relatif au cahier des charges anti-spéculation pour l'attribution des logements en primo-accession de l'Office foncier de la Corse ».

Je pense au logement, je pense aussi au pouvoir d'achat, dont nous avons parlé à travers la problématique du carburant.

La cherté de la vie en Corse n'est pas une réalité nouvelle, elle s'est aggravée ces derniers jours. Elle pèse sur les ménages, sur les travailleurs, sur les retraités. Elle fragilise les équilibres sociaux.

La hausse des prix du carburant directement liée à la situation internationale, aux tensions géopolitiques, vient se surajouter à des contraintes déjà fortes en termes d'insularité.

Ici plus qu'ailleurs, le carburant n'est pas un confort, ce n'est pas une option. C'est une nécessité pour travailler, pour se déplacer, pour vivre tout simplement.

Cette accumulation de difficultés crée une pression forte sur notre société.

Notre devoir est donc d'agir, avec les moyens qui sont les nôtres, mais aussi avec détermination, en portant ces enjeux au plus haut niveau.

Et nous avons d'ailleurs entendu déjà tout à l'heure les réponses du Conseil exécutif aux questions orales que vous aviez posées.

Nous aurons donc l'occasion d'en redébattre à travers l'examen de la motion déposée par le groupe Fà populu in seme pour « l'association de la Collectivité de Corse aux missions parlementaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie ».

C'est dans ces moments difficiles que le rôle de l'action publique prend tout son sens. Nos institutions doivent être des outils pour protéger, pour accompagner, pour corriger les déséquilibres.

Et cela suppose une action cohérente, coordonnée, guidée par un seul objectif : l'intérêt général.

Enfin, permettez-moi, dans cette réflexion sur notre vie démocratique, de rendre hommage à Lionel Jospin, figure majeure de la vie politique française, qui s'est éteint le 22 mars dernier. Son rôle dans la signature des accords de Matignon constitue un moment important dans l'histoire contemporaine de la Corse. Il vint d'ailleurs, en tant que Premier Ministre, à cette tribune et nous lui devons de nous en souvenir.

À une période où les tensions étaient fortes, où les perspectives semblaient largement incertaines, souvenez-vous, il a su ouvrir un chemin. Un chemin fondé sur le dialogue, sur la reconnaissance, sur la volonté de construire une solution politique.

Et alors que nous attendons de pied ferme, l'ouverture des débats parlementaires sur le statut d'autonomie de la Corse, cet héritage, et celui de tous ceux qui ont œuvré alors, nous engage de part et d'autre.

Il nous rappelle que les avancées les plus importantes ne naissent ni de l'affrontement permanent, ni de la discorde, ni du renoncement, mais de la capacité à dialoguer, à comprendre, et à bâtir dans la durée.

Et ce sont ces qualités foncières, dont vous avez fait preuve me semble-t-il, Monsieur le Président de l'Exécutif, au cours des 3 mandats que les Corses, à travers cette assemblée, vous ont confiés successivement en 2015, 2017 et 2021.

Monsieur le Président de l'Exécutif, si j'y fais référence, c'est que vous avez annoncé votre intention de démissionner du mandat de Président de l'Exécutif, en suite de votre élection comme maire de Bastia le 29 mars dernier, et je ne puis, excusez-moi, éluder le sujet, même si je ne m'étendrai pas.

Evidemment certains ne me reconnaîtront pas le droit de faire l'éloge d'un président ami (il y en a qui ont des pays amis, moi j'ai un président ami) et j'en conviens volontiers : c'est l'Histoire qui dira si effectivement cette fonction tant enviée par les hommes politiques de notre île, tous les matins peut-être en se rasant, donc je ne suis pas concernée, je ne suis pas un homme et je ne me rase pas, et à laquelle vous avez décidé de renoncer aujourd'hui, a été remplie conformément à vos engagements, à nos engagements devant le peuple ; engagements pris d'ailleurs sur la Giustificazione di a Revoluzione di Corsica.

Mais je peux témoigner que vous vous êtes pleinement engagé - corps et âme et au sens propre - pour faire le bien, et faire le bien pour ceux qui en avait le plus besoin, avec constance, honnêteté, avec un sens de l'équité et de la démocratie qui force le respect !

Vous avez su, dans une conjoncture faite d'une succession de crises majeures, et je ne vais pas les citer, on m'en ferait encore le reproche, mener de front simultanément des réformes structurelles exigeant opiniâtreté, énergie et capacité de rassembler au-delà de la majorité territoriale : je pense au règlement des aides aux communes, le logement, les conférences sociales, les DSP maritimes et aériennes, la création récemment de l'Etablissement Public Industriel et Commercial de Corse, la réduction de la fracture numérique avec le déploiement de la fibre sur tout le territoire, et j'en passe parce que nous ne sommes pas à l'heure du bilan, que vous allez rougir, et que la mandature ne s'achève pas... Loin s'en faut.

Et surtout, à mon sens, vous avez révélé une « façon de faire de la politique » et en particulier de construire des politiques publiques qui constituent à n'en pas douter un changement de paradigme et désormais, je le pense sincèrement, et pas parce que vous êtes mon ami, plus rien n'est et ne sera comme avant 2015.

Allora, o Sgiò Presidente, siate ringraziatu per u vostru impegnu maiò à prò di l'interessi materiali è murali di i Corsi è di a Corsica !

È di sicuru, riparleremu di e cunsequenze pulitiche, organizzaziunale ma dinò amministrative di a vostra decisione da quì à pocu, è ùn hè micca u mumentu. È per avà, ùn aghju micca a vostra lettera, dunque ci vole à aspittà. Eccu.

À l'heure où nous ouvrons cette session et à la veille aussi d'un moment politique important pour notre institution, je veux formuler un vœu simple mais exigeant :

Que nous soyons, les uns et les autres, à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres.

Que nous sachions répondre aux attentes concrètes de nos concitoyens.

Que nous fassions vivre nos institutions avec sérieux et dignité.

Et que nous continuions à faire de la démocratie un outil au service du peuple corse.

A strada ver' di l'emancipazione hè longa, quessa hè vera, è di volte ghjè ancu una stradaccia, è ghjè stata parechje volte una stradaccia, ma nulla ùn pò parà un populu in marchja.

À ringrazià vi è bona sessione à tutti !

Allora s'è vo site d'accordu, emu da ghjustu ramintà un ummagiu per quelli chì si ne sò andati di manera propiu veloce, ma ci vole à fà la.

Ramintà chì sò partuti dui agenti di a nostra cullettività : Monsieur Joseph Papi qui est décédé le 28 mars dernier, qui était un sapeur forestier de Ghisoni. Et puis le colonel Pierre Salinesi, originaire de Tassu, qui a été Chef de corps des SDIS 2A et 2B, et qui avait été levé d'ailleurs au grade de contrôleur général.

Des élus aussi nous ont quittés : Alexandre Gambotti, qui a été maire de Ficaghja, en Castagniccia-Casinca.

Paul-Donat Poli aussi qui nous a quittés. Un grand âge, certes, mais il fallait le signaler parce qu'il a été ancien conseiller régional ici, dans notre Assemblée.

Et si vous m'autorisez, je souhaiterais avoir une pensée pour Francine Demichel, Professeure émérite de droit public, ancienne présidente de l'Université Paris 8, première présidente, directrice générale de l'enseignement supérieur, donc qui a vu passer plusieurs ministres d'ailleurs, et première présidente de la Fondation de l'Università di Corsica, qui a œuvré beaucoup pour l'Université de Corse. Et je pense évidemment à sa fille, Sophie, qui certainement nous écoute.

Voilà, merci.

Monsieur le Président, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Associé à votre hommage et donc dans nos pensées, bien sûr, le souvenir de Guitou Ettori, chef d'équipe FORSAP à Petretu.

Madame Cathie Natali, technicienne en hygiène élémentaire.

Pensées à leurs familles, bien sûr.

Concernant les élus, je pense qu'il est indispensable, et nous le savons, d'évoquer la mémoire de Paul-André Caïtucoli, ancien président de la com-com du Taravu, cousin de notre collègue et ami Paul-Jo Caïtucoli, par ailleurs père de 2 enfants : un qui est engagé à Paris et l'autre qui est une agent de la Collectivité de Corse.

Et puis bien sûr, on ne va pas allonger, mais il y a des personnalités qui nous ont quittés.

Je pense bien sûr à Jean-Charles Antolini, mais je l'avais évoqué.

Je pense également à Jean-Philippe Fedi.

Vous avez rappelé la professeure Demichel, qui était une grande amie des institutions de la Corse.

Et enfin, bien sûr, Paul Orsatti, légende du football corse.

Toutes celles et tous ceux qui ne sont plus là, mais qui font partie de notre histoire collective.

Et je vous remercie également, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour les mots que vous avez eus à mon égard.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc si vous en êtes d'accord, nous faisons la pause méridienne.

Je vous donne rendez-vous dans 1 heure 15, 14 h 15 donc pour la présentation de la « Giustificazione » de Don Gregorio Salvini.

Merci.

***La séance est suspendue à 13 h 10 et reprise à 16 h 10.***

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 072 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjennaghju di u 2026.**

**Rapport n° 072 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque approvazione verbale di a sessione di i 29 è 30 di ghjennaghju scorsu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

Vi ringraziu.

**(Le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité**

Absents : Mesdames et Messieurs Paule CASANOVA-NICOLAI, Vannina Le BOMIN, Georges MELA, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI).

Allora passemu avà à i cartulari nantu à a cultura è u patrimoniù. Cum'è l'emu detta sta mane, in cummissione permanente, aghju da passà subitu a parolla à a cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoiniu, avete a parolla.

**CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU /  
CULTURE ET PATRIMOINE – MECENAT**

**Raportu n° 070 : Acquistu di u manuscrittu di a « GIUSTIFICAZIONE » di Don Gregorio SALVINI.**

**Rapport n° 070 : Acquisition du manuscrit de la « GIUSTIFICAZIONE » de Don Gregorio SALVINI.**

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, comme je l'ai dit précédemment, ce manuscrit, cet écrit, profondément politique et éclairé, n'est pas un document figé dans le passé.

Aujourd'hui, il est une parole qui traverse le temps et qui nous parle, une parole de résistance, une parole de dignité, une parole de liberté, car ce texte nous donne une ligne politique fondamentale : le Peuple corse existe, il a des droits et il refuse qu'on les nie.

Aujourd'hui, à travers cette acquisition symbolique, nous martelons que ce combat politique est légitime, qu'il est ancien, qu'il est profond et qu'il s'inscrit dans une tradition de pensée politique forte qui nous vient du Siècle des Lumières, lorsque les grandes cours européennes avaient les yeux rivés sur cette petite île de Méditerranée, la Corse.

Et pour compléter cette présentation, il me paraît important de donner la parole au président du Conseil exécutif pour présenter dans les détails ce rapport, Monsieur le Président, tant vous avez été engagé sur ce dossier.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et voilà ! La parole est vôtre !

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Nous avons eu une cérémonie de présentation qui a été, je crois, extrêmement émouvante, à laquelle nous avons toutes et tous participé, ainsi que de nombreux invités. Donc, nous n'allons pas redire ce qui a déjà été dit, bien dit, et certainement, notamment par des érudits, mieux dit que je ne saurais le faire.

Je reprendrai peut-être la parole après que chaque groupe se sera exprimé, à moins que vous ne souhaitiez que je le fasse maintenant.

Nous avons pensé qu'il était important de présenter ce rapport devant l'Assemblée de Corse dans la continuité de la cérémonie. D'abord, parce qu'il y a une délibération qui prévoit, sous réserve du vote de l'Assemblée de Corse, que le Conseil exécutif revienne devant l'Assemblée de Corse pour présenter une stratégie de mise en valeur de cette pièce, à travers notamment une médiation culturelle : où ira-t-elle ? A titre principal, bien sûr, au musée Pasquale Paoli. Comment peut-elle être exposée, diffusée ?

On a entendu tout à l'heure Antoine-Marie Graziani, qui est un historien qui connaît bien la période, dire que la découverte de ce manuscrit et son versement dans le domaine public appelait sans doute au moins un colloque. Donc on voit qu'on a un travail considérable à faire. Il faut que l'Assemblée de Corse mandate le Conseil exécutif pour préparer ce travail.

Au-delà de ça, nous avons pensé qu'il était important pour la mémoire de la Collectivité de Corse, de la Corse, sans doute pour ce qui nous concerne, pour la mémoire nationale, que chaque groupe puisse s'exprimer sur cette acquisition dans le cadre de la session publique de l'Assemblée de Corse, afin que cette expression soit conservée sur les procès-verbaux des débats de l'Assemblée de Corse. Et donc, je vous invite bien sûr à prendre la parole si vous le souhaitez.

En ce qui me concerne, je dirai quelques mots pour conclure les interventions.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, ci sò state cummissione ch'anu trattatu di st'acquisizione. Dunque ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione è di cultura, ghjè nurmale, è unu di e finanze.

Dunque, per a cummissione di a cultura ?

### **Mme Frédérique DENSARI**

Un avis favorable de la commission, avec une absence des groupes « Un soffiu novu » et « Un'altra strada ». À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

È per a cummissione di e finanze ?

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a un rapport, Madame la Présidente.

**M. Georges MELA** souhaite savoir si des aides ou subventions particulières avaient été sollicitées ou si l'acquisition était réalisée uniquement sur fonds propres.

**Mme Marie-Paule CESARI, Coordinatrice administrative et financière au sein de la Direction du Patrimoine**, indique que les coûts seront couverts par le budget de la Collectivité, via une ligne budgétaire dédiées à ce type d'acquisition.

**M. MELA** interroge également les services sur le lieu de conservation du manuscrit, indiquant qu'une hésitation existait entre Morosaglia et Corte.

**Mme CESARI** précise ne pas pouvoir répondre à cette question mais indique que l'important est que cette œuvre demeure dans le giron public et puisse être exposée.

**M. Jean-Michel SAVELLI** souhaite disposer d'éléments relatifs à l'état de conservation du manuscrit et **Mme Serena BATTESTINI** interroge les services sur l'achat d'une seule partie du document : dans ce cadre, s'agit-il d'une œuvre en deux parties ou d'un document découpé ?

Les services ne pouvant apporter immédiatement ces éléments, **M. Louis POZZO DI BORGO** demande que soit adressées aux commissaires dans les plus brefs délais, par le biais du Secrétariat Général de l'Assemblée, une note et/ou des photographies permettant de constater l'état de l'œuvre.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».)

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Dunque avà a parolla hè à chì a vole piglià. Eveline !

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

L'acquisition de la « Giustificazione » di Don Gregorio Salvini, n'est pas un simple achat patrimonial. C'est un acte de transmission, un geste envers notre mémoire collective.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas simplement en train d'acheter un manuscrit.

Aujourd'hui, nous faisons un choix, un choix politique, un choix fort, un choix de cohérence, de responsabilité, di firezza.

C'est un texte de combat qui est toujours d'actualité. C'est un texte des Lumières.

Un texte qui affirme une idée simple : lorsque le pouvoir devient injuste, le peuple reprend son destin en main. Et ce message, il est né ici en Corse.

Cet achat n'est pas que patrimonial, il est surtout politique parce que nous faisons revenir chez elle une parole essentielle, une parole qui nous appartient.

Una parolla nostra.

Perchè « a Giustificazione » ci parla sempre : ci parla di libertà, ci parla di dignità, ci parla di u drittu d'un populu à piglià in manu u so distinu, è oghje quand'è no parlemu di drittu, quand'è nò parlemu di ricunniscenza, quand'è no parlemu d'autunumia, ùn semu micca for' di strada, semu ind'è a cuntinuità storica.

Et nous assumons cette filiation.

Acquérir « A Giustificazione », c'est faire un choix politique fort de ne pas laisser notre histoire dans le passé, mais en faire une force pour penser l'avenir.

C'est dire que nous savons qui nous sommes et où nous voulons aller, parce que le peuple corse existe et entend continuer à maîtriser son destin.

Nous sommes particulièrement fiers aujourd'hui de voter ce rapport qui permettra que ce manuscrit rejoigne les archives publiques, là où il pourra continuer à parler, à enseigner, à interroger, à inspirer pè a Corsica, pè a nostra cultura è pa a nostra memoria cumuna.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Chantal Pedinielli.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour votre présentation, celle du président.

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur l'acquisition d'un manuscrit du XVIIIe siècle, pour un montant de 180 000 euros, rédigé par un balanin, Don Gregorio Salvini. Un document historique dont personne ici ne nie l'intérêt.

Après, c'est autre chose pour l'interprétation du fond.

Vous en faites le fondement de l'indépendantisme quand d'autres, pourtant historiens, considèrent que c'est un plaidoyer adressé aux puissances européennes, à commencer par la France de Louis XV, pour qu'elles interviennent en Corse chasser les Génois.... Mais n'entrons pas dans ce débat d'initiés ; d'abord, moi, je n'en ai pas les compétences.

Ce document a une portée liée à l'histoire de notre île, nous ne le discutons pas.

Vous l'avez pourtant politisé.

Le « Ghjuramentu » de 2015 sur le manuscrit, maintenant son acquisition, aujourd'hui vous en faites un symbole, avec une présentation dans les murs tout à l'heure. Il y a une forme d'appropriation politique que je trouve assez ostentatoire.

Et puis on élude la question centrale de ce dossier, il faut quand même en parler et permettez-moi de vous poser la question, car pour moi cette question centrale est financière et budgétaire : est-ce vraiment la priorité de la Corse aujourd'hui ?

Notre île traverse une période difficile. Les Corses font face à une précarité grandissante. Le coût de la vie explose, notamment celui du carburant, qui pèse lourdement sur les familles, sur les travailleurs, sur nos pêcheurs, sur nos entreprises.

Les tensions internationales, les incertitudes économiques, les incertitudes sociales sont bien réelles.

Dans ce contexte, chaque euro dépensé par la Collectivité doit être pensé avec responsabilité et avec un sens aigu des priorités.

Vous restreignez le soutien aux associations, l'investissement et la commande publique sont en berne.

Et pourtant, aujourd'hui, on nous propose de consacrer 180 000 euros à l'achat de la « Giustificazione ».

Alors, oui, ce document a une valeur historique.

Oui, il renvoie à une période importante de notre histoire, que certains ici revendiquent et mettent en avant.

Mais l'œuvre semble plus riche que ça et probablement plus ambivalente que le message qu'on cherche à lui faire porter.

Gouverner, ce n'est pas seulement regarder le passé avec émotion et se nourrir de symboles, c'est aussi et surtout répondre aux urgences du présent et préparer l'avenir.

Comment expliquer aux Corses, à ceux qui peinent à boucler leurs fins de mois, à ceux qui doivent choisir entre faire un plein d'essence ou un plein de courses, que l'une des priorités et des préoccupations de cette assemblée est l'achat d'une partie d'un manuscrit ancien à portée symbolique ?

Le Président Simeoni, ce matin, nous disait, en parlant du prix des carburants, que la Collectivité de Corse n'avait pas les moyens de faire une aide à la pompe.

La Présidente Maupertuis nous disait, dans son discours d'ouverture, que la cherté pèse sur les ménages.

Alors, comment justifier ce choix face aux besoins criants en matière sociale, économique, ou encore d'aménagement du territoire ?

Je le répète ici, nous ne sommes pas contre la culture. Nous ne sommes pas contre la mémoire. Mais nous pensons que le sens des responsabilités impose aujourd'hui de faire des choix clairs.

Et le nôtre, celui de notre groupe est simple : dans la situation actuelle, cet achat n'est ni prioritaire, ni opportun.

Nous pensons que ces 180 000 euros pourraient être utilement mobilisés pour soutenir nos concitoyens, accompagner nos communes, ou répondre à des urgences bien concrètes. Santa en parlait ce matin en parlant du collège de Propriano.

Alors que vous, vous ne retenez qu'une chose, je vous cite, « c'est la portée politique, symbolique de cet achat ».

Mes Chers collègues, il ne s'agit pas ici de nier notre histoire, mais de ne pas en faire un prétexte pour ignorer les réalités d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Marie-Claude Branca.

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

Ghjeiu pensu chì issa aquisizioni hè impurtanti, aghju intesu è fighjulatu cum'è vò a prisintazioni hè un mumentu d'emuzioni, par mè, parchì si pò veda u travaddu a riflissioni di issa parsona, di Don Gregoriu Salvini quandu l'hà scrittu. Ben sicura, ci era, dighjà a versioni stampata diciaremu ma ùn hè micca listessa cosa.

Allora eti parlatu di simbulu, iè par mè hè un simbulu, ma hè dinò ghjustu à puntu qualcosa chì ci devi dà a vodda, u curaghju, a forza, a vulintà di travaddà ancu di più.

A dritta parla ghjustu à puntu, ghjustu di simbulu ma ni duvemu fà a forza pà l'avvena, pà spicà à a noscia ghjuventù, sò chì s'hè passatu à l'epica, è sò chì ci hè a pussibilità di fà.

Ghjeiu quandu sentu di i sturiani è i spicialisti in drittu ch'idd'hè qualcosa di, chì a Corsica hè un esempiu, ùn pensu micca ch'eddu s'ghjè simpliciamentu un simbulu.

Hè vera, è si pò pinsà, hein, chì issi solda pò essa, sariani pò essa impiigati pà fà altr'affari, pà aiutà la ghjenti è ci n'hè bisognu.

Ma pensu ghjustu à puntu chì si c'appughjemu à nant'à ssu libru è nant'à altri affari, à nant'à tanti testimonii di u nosciu passatu, ci pò dà ghjustu à puntu, cum'è l'aghju ditta nanzi, l'arnesi pà avanzà pà u nosciu populu.

Ùn si pò mica essa sempri in cuntradizioni, essa contru par essa contru, ma t'aghju quantunqua di sicuru qualcosa à dì. Aghju assistitu à a cummissioni di a cultura, aghju fattu i dumandi. Issu prezzu è pò esse... pò esse quantunqua un pocu caru ancu s'iddu hè qualcosa, una testimunianza di u passatu è com'è l'aghju dittu, un arnesi per l'avvena.

Vurrariu sapè s'eddu saria micca statu pussibile, avà hè troppu tardi, ma ci vole à pinsà à, pò esse chì ci saranu d'altri affari da cumprà, ùn saria micca pussibile di fà micca chì una stimazioni - ci n'hè statu una - si pò essa ... si pò dumandà à altri esperti micca pè quissu avà hè fattu... pensu pà veda pà fà una media pò essa pà i cosi menu caru.

Parchì avali, s'è no avemu altri affari à cumprà, è spergu chì pò essa puderemu cumprà altri affari ch'elli s'ghjè i libri, quadri ecc., hà da essa difficiule di truvà i solda.

Dunque ci saria statu, pò esse, un'altra manera di fà pè stimà. È aghju qualcosa altru da dumandà... postu chì nò emu in traccia di parlà di cumprà... qualchì mesa fà, emu avutu un rapportu nantu à... nò emu fattu una dumanda, scuseti, nantu à u quadru di Beechey di Paoli è ci eti dittu chì erati in traccia di neguzià è chì ci duviati tene à currenti di ciò chì si saria ditta è aviati bone spiranza di riescia à avè issu quadru. Qui dinò vurrariamu sapè induva ni sò l'affari.

Vi ringraziu .

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla dinò ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama presidente, vi ringraziu.

Madama presidente, o sgiò presidente, cari cullegghi.

Simu veramente felice chì a nostra cullettività appia compru sta prima edizione di a ghjustificazione di Don Gregorio Salvini chì hè un libru chì hà un'impurtanza da dui punti di vista : da u puntu di vista storicu mettendu in lume un'epica chì era appena scurdata di a nostra storia è ghjè impurtenantissimu, è da u puntu di vistu puliticu face a prucantula di a necessità d'arizza si contru à l'inghjustizia. È per mè issu messagiu vale assai più chè centu ottanta milla euro.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole intervene ? Più nimu ?

Innò aghju u sole in faccia, hè per quessa scusate. Avete a parolla.

## **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ùn aviu micca previstu di piglià a parolla ma hè statu un mumentu forte ch'avemu campatu quì è di sicuru traduce u filu di a nostra storia.

Allora forse chì quì nentru à issu emiciculu è a capiscu... ùn avemu micca a listessa storia, ùn venimu micca da listessi lochi, ùn avemu micca listessu scopu. Ma quantunque, ùn hè micca un libru chì hà pocu sensu, ghjè un libru chì oghje hè statu dettu, s'hà da studià, si studia dighjà à l'università.

Ci sò... ci hè tuttu u ramentu d'un populu oppressu è po non solamente di a Corsica, ma si capisce bè ciò chì si passava à issu mumentu quì in i paesi vicini dinù. È si parla di libertà, si parla di libertà d'un populu, dunque eiu pensu chì ghjè qualcosa ch'ùn hà micca prezzu. È ùn avemu micca a listessa, mancu appena a listessa manera di parlà di a nostra storia.

Sapete, quand'elli ci sò ghjente chì sò quì o altrò fora di issu emiciculu, ma chì anu datu a so vita, chì anu datu anni è anni di prigiò, 180 000€ ùn hè nunda per quessi. Què, a libertà ùn hà micca prezzu è sò ghjenti chì si sò battuti durante anni è anni, perchè no siamu quì oghje. È l'aghju dettu ghjè u filu di a nostra storia. Hè ciò ch'è nò campemu oghje.

Quando u presidente di l'esecutivu v'è strappà in Parigi un'evuluzione istituzionale, simu sempre in u listessu filu, simu sempre in cerca di issa libertà. È ghjè per quessa chì per noi, ghjè un mumentu impurtante, un mumentu forte assai chì ùn hà micca prezzu.

È quand'ellu si parla di prezzu, allora aghju da esse tandu forse appena simplista, ma hà un cummentu simplistu, forse chì ci vole à esse simplistu dinù, sapete quand'un documentu cusì, una furtuna cusì costa mancu duicentu mila euro è chì si sò lampati decine è decine di milioni pè cullà in faccia quì in Aiacciu, tandu, fate u paragone, fate u paragone. Ciò chì si pudia cumprà invece di cullà nant'à Angelò, fate issu paragone.

Vi ringraziu.

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

## **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Nò, eiu pensu chì quandu si tratta d'un ughjettu culturale, storicu, di litteratura di n'importa chì, ma chì hà una lea cù a Corsica di più di dui centu cinquanta anni, ghjè un oghjettu chì deve esse piddatu da i musei di Corsica. Com'è dumane si pò cumprà un ughjettu d'un museu francesu o d'un museu inglesu o da n'importa chì museu di u mondu chì t'hà un trattu cù a storia d'un locu, d'un paese, ghjè un affare naturale, tutti i musei di u mondu t'anu un bughjettu pè cumprà è pè luttà contru à a logica economica chì face chì i prezzi di l'ughjetti d'arte ùn facini chè cresce parchi c'hè una spiculazione nant'u fattu chì ùn c'hè micca impositi è ùn c'hè micca una logica di trasferimentu patrimoniali nant'i successioni.

È què chì face chì oghje l'omi di arte ci sò, ma quiddi chì compranu è chì facini cresce i prezzi à a maiò parte sò a ghjente chì a facenu pè piattà u soldu è pè tene un locu di ricchezza senza impositu.

Què ghjè a logica di u mondu. È ci vole di piddà in contu chì un ughjettu cusì hè caru, ma hè caru parchi a Corsica hè cara parchi c'hè una vuluntà di ricercà qualcosa chì cuncerneghja a Corsica.

Ci sò listessi affari quandu ci sò ughjetti chì appartenenu à Napulione è tandu nimu ùn dici nunda ma si comprani à i prezzi chì sò à l'iguali quissi quì è n'emu cumpratu ancu nò, i corsi.

Allora pensu chì un c'hè micca pulitica quandu si difende un ughjettu. Dopu c'è a storia di l'ughjettu... ben sicuru si trattava di a lotta contru à i ghjinuvesi è u veru titulu di u libru hè 'Ghjustificazione di a rivoluzione di Corsica è di a ferma risoluzione presa dai corsi di mai più sottomettersi al dominio di Genova'. Ma vulia d'è à tutti i duminii... si pinsava tantu ancu à i francesi, ancu à i tedeschi, ancu à i spagnoli.

Ma ùn hè micca u libru, ùn hè micca u fattu chì hà fattu rinasce una discussione independentista in Corsica, ghjè a storia di a Corsica chì face què. È u libru face parte di a storia di a Corsica. È di micca cumprallu o di micca cumprà dumane un altru ughjettu parchi c'è a miseria in u mondu, parchi c'è u prezzu di u risu chì cresce, parchi tuttu ciò chì nò vulemu ùn hè micca una logica culturale. A logica di difesa di u patrimoniale d'un paese hè di fà chì i pezzi di storia di u paese fermessinu in issu paese.

È noi t'avemu monda affare à dumandà à d'altri musei, à d'altri paesi, à d'altri ricconi chì t'ani pezzi maiò di a noscia storia, o ch'iddi c'impristessini pè mondu tempu o chì ci sia una lascita o una vendita à un prezzu cunvinutu com'è un prezzu naturalmente accittevule.

Eiu dicu, feliceghju i servizii, dighjà d'avè a cunniscenza di sapè ch'eddu si vindia, È dopu ciò chì dicu eiu quì lampu una chjama à certi corsi chì sò passiuati, chì cercani à cumprà quì è culà.

I prezzi coddani parchì i femu cuddà da par nò. Certi volti quandu c'hè qualchissia chì face una dumanda sopra à a cullettività hè unu di i nosci è dicu u publicu, i musei di Corsica t'anu una priurità è a dicu franca ancu à i nosci amichi è quiddi chì sò passiuati di cullezioni lachetici passà in prima.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià ti.

Altre dumande di parolla ? Iè, Romain Colonna.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Je pensais, après le moment de joie collective qui nous avait parcouru, il y a quelques minutes à côté de cet hémicycle, que nous n'aurions pas ce type de débat ici. Mais sans doute que, après quelques années maintenant, en tant qu'élus, je suis toujours frappé de naïveté.

Ceci étant dit, je pense que ce débat, finalement, il révèle beaucoup de choses. Il révèle beaucoup de choses et il est très intéressant, et Nadine a esquissé un petit peu le propos du groupe. Il révèle deux visions assez différentes.

Moi, je vais vous le dire de manière très claire, sans être grandiloquent, nous pensons, nous sommes convaincus que du Cap Corse à Bunifaziu, en passant par la Balagne, par Corte, par Sorru, par Sevi, jusqu'à Ajaccio, y compris à Ajaccio, qu'il y a une Nation corse, que cette Nation corse elle est faite d'hommes et de femmes qui s'inscrivent dans un temps long, et non pas dans l'immédiateté et le caractère éphémère des choses. Et ce temps long doit être honoré.

Nous, nous sommes nationalistes parce que nous sommes persuadés qu'il y a une Nation corse qui doit être reconnue dans ses droits les plus imprescriptibles. Et je le dis avec beaucoup de force et de conviction, nous avons une boussole, et je vais vous renvoyer au premier disque de Canta u Populu Corsu, dans les années 70, qui avait pour titre "Eri, Oghje è Dumane". Nous, c'est notre programme politique pour cette petite nation au cœur de la Méditerranée. Mais ce programme politique ne saurait se satisfaire de l'oghje et du dumane, comme vous l'avez évoqué.

Nous, s'il n'y a pas le « eri », s'il n'y a pas hier, si on ne sait pas d'où l'on vient, si l'on ne peut pas dire à nos enfants « voilà quelle est votre histoire », même si cette histoire remonte à plusieurs centaines d'années, et pour la Nation corse, on pense même qu'elle remonte à plusieurs milliers d'années, comme pour beaucoup d'autres pays, même si à l'époque on ne pensait pas les choses en termes de Nation. Une histoire longue qui se doit d'être honorée.

Et pour nous, le sens collectif, au moment où dans le monde, non pas en Corse, dans le monde tout entier, en Europe et en Corse en particulier, où on assiste à un ébranlement de tous nos repères collectifs, où on assiste à une remise en cause de tout ce qui donne un sens collectif, où ce qui prime, c'est toujours l'individualisme, nous, nous pensons qu'il est important d'avoir des repères et une matérialité dans ces repères qui nous permettent de nous situer sur le temps long de l'histoire, sur le temps géographique aussi de notre île.

Et simplement dire... J'entends lorsque l'on dit « nous ne sommes pas contre la culture », et je n'en doute pas une seule seconde. Mais nous, nous pensons, et ça a toujours été aussi notre boussole politique, que nous devons marcher sur deux jambes : la jambe du progrès social, du développement économique, elle n'est pas discutable. Mais il y a la jambe aussi de la Nation corse qui doit faire sens pour ce petit peuple d'un point de vue collectif.

Et nous refusons demain, je le dis très clairement, que la Corse soit prospère d'un point de vue économique, si elle récusé et qu'elle perd toute son âme.

Et a contrario, nous l'avons dit, nous le disons avec le président, nous refusons demain un statut d'autonomie de la Corse, aussi beau soit-il, s'il n'y avait pas conjointement, concomitamment, de la prospérité, du développement économique et du progrès social.

Donc, de grâce, dans cet hémicycle, et je n'ose croire une seule seconde que ça a été le cas, chacun interprétera et appréciera, arrêtons d'opposer développement économique et culture. Parce que moi j'ai envie de dire, « allons jusqu'au bout de la logique ». On dit que 180 000 € pour l'acquisition d'un document historique pour la Corse et pour le peuple corse, c'est trop, soit ! Alors vendons les bijoux de famille, vendons les musées, prenons les pièces qui sont dans les musées, disons « comme ça on va faire de l'argent et on pourra donner de l'argent aux associations ».

Moi, je pense, au regard et en suivant le travail de l'Exécutif et ce que nous faisons modestement avec cette majorité pour soutenir le travail de l'Exécutif, que s'il y a des ajustements et des choix budgétaires qui ont été faits jusqu'à présent, mais pour autant, nous avons financé toutes les associations, nous avons, et ça a été dit ce matin par l'Exécutif, financé des grands travaux, des grands projets, il y a, à un moment donné, de l'investissement et autant d'investissements qu'il y avait sous d'autres majorités, voire plus.

Donc moi, opposer culture et opposer développement économique, ce n'est pas du tout notre conception de la chose. Je tenais à le rappeler dans cet hémicycle, parce que c'est, je crois, extrêmement préjudiciable d'aborder le débat politique sous cet angle, même si je le respecte. Mais en tout cas, ce n'est pas notre vision.

Et donc, nous voterons ce rapport avec beaucoup de bonheur, beaucoup de satisfaction et pour compléter d'une manière nouvelle l'eri, l'oghje è u dumane di a Nazione corsa.

Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

Bon, je ne vais pas m'énerver. J'ai senti Romain un peu énervé, mais il n'y a pas lieu de s'énerver. Je crois que quand on est nationaliste corse, on est nationaliste corse et on assume qui on est et ce qu'on fait.

Puntu è basta. U restu, sò chjachjare di dopu cena.

Deux mots. Bien entendu, il n'y a pas d'équivoque sur notre vote, parce que bon, c'est notre mémoire, on la porte dans un sac à dos les uns et les autres. Certains se revendiquent, d'autres un peu moins. Mais bon, c'est le jeu de l'histoire.

Moi, je voudrais évoquer aussi un autre, celui qui finalement me semblait aux prémices de cette lutte de libération nationale, d'ailleurs, on retrouve des mots qu'on retrouve aujourd'hui dans ces écrits là et qui ont inspiré surtout les patriotes du 20<sup>ème</sup> siècle de ce pays, c'est Ghjuliu Matteu NATALI è u « Disinganno », « Il disinganno intorno alla guerra di Corsica contro la serenissima Repubblica di Genova ».

Je crois que le début de notre histoire contemporaine doit s'inspirer de ces années que Ghjacintu-Yvia CROCE appelait « Quarant'anni di guerra », entre 1729 et 1769. Et finalement, ce document se retrouve dans cette histoire-là, au bout de l'histoire puisque c'est un document qui, on l'a rappelé et je ne vais pas refaire un cours d'histoire, je ne suis pas historien, mais date de la fin, en tous les cas de la fin pas du siècle, mais en tous les cas de la fin de cette guerre de 40 ans puisqu'il y a l'édition de 58, 59 et 64.

Donc vous dire qu'il n'est pas le début d'une histoire, il fait partie de notre patrimoine et c'est important de l'acquérir. C'est important de l'acquérir. Comme certains contemporains disaient que la Corse n'est pas la France, la Corse n'était pas Gênes. On était avec les théologiens d'Orezza dans une guerre de libération nationale contre

l'oppression, au moment où l'Europe, quelqu'un l'a dit tout à l'heure dans la conférence, où l'Europe régentée, était opprimée par des royaumes pratiquement partout.

On avait ici un exemple complètement différent.

Et j'ai regretté une chose, il n'y a pas eu d'allusion à tous ces théologiens corses qui, bien entendu, ont porté la révolte avant Paoli, avec un autre Paoli aussi, avec André Ceccaldi, Luigi Giafferi à la première époque. Mais tous ces théologiens qui ont fait leurs armes pratiquement la moitié de leur vie in terra ferma.

La contribution de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Italie à la Révolution corse et aux guerres de Corse, elle est considérable.

Lui-même, en parlant di u paisanu di a Presidente, Don Gregorio SALVINI, il a passé la moitié de sa vie ailleurs, la moitié de sa vie à l'extérieur et notamment 10 ans je crois à Naples. Donc c'est quelqu'un qui s'est inspiré largement d'Antonio Genovese, certainement, et d'autres grands penseurs de l'époque.

Vous dire donc qu'il y avait aussi, je le dis de manière décousue parce que ce qui m'intéresse, c'est aussi donc cette quête de patrimoine, parce qu'on en a besoin. On a besoin de ce livre, on a besoin de ces écrits, on a besoin d'autres pièces. Et quelqu'un l'a dit, sò spargugliate ind'u mondu, je crois que c'est Paul-Félix qui l'a dit, il y en a partout, il y en a partout où il y a des enchères sauvages qui empêchent ce pays de récupérer une mémoire qui est légitimement la sienne et qui doit revenir dans nos musées et dans nos locaux, en tous les cas revenir en Corse.

Alors, je ne vais pas faire de relecture de l'histoire, ni de révisionnisme, il y en a qui le font assez bien et mieux que moi et je m'en garderai bien, mais ce qui est important, c'est qu'on puisse rapatrier, et c'est ce message-là qui est important, rapatrier le plus possible ce qui appartient à la Corse, aux Corses.

Le peuple corse a le droit de récupérer sa mémoire matérielle et immatérielle.

Je prends un cas, j'en avais déjà parlé une fois : c'est toute cette filmographie que souvent on revoit sur les chaînes de ViaStella. Alors, il y a des coups où il y a écrit INA, il y a des coups où il y a écrit Pathé. Il y a une partie de ces films notamment qui ont une valeur énorme, qui sont gratuits à partir du moment où ViaStella les utilisent et d'autres qui sont payants.

C'est-à-dire que les Corses qui veulent diffuser demain un film Pathé des années 30, avec une interview de Romanetti, par exemple, il faut qu'il la paye, mais ça ce n'est pas normal ! On doit demander à qui de droit le rapatriement en Corse de toutes ces archives-là.

Je ne parle même pas des fonds... Rappelez-vous... Je serai un peu long, mais c'est important de vous le dire. Rappelez-vous des « Canti di i prigiuneri corsi in Allemagna », l'enregistrement de 1917 des chants des prisonniers corses en Allemagne pendant la guerre de 1914. Eh bien, il y a quelqu'un qui a réussi à récupérer les rouleaux de cire de l'époque pour en faire un disque pour nous, etc., etc.

Donc, il y a plein de documents comme ça qu'il faut absolument rapatrier. Et je me rappelle, moi, avoir acquis sur les réseaux à l'époque, je ne sais plus comment ça s'appelait, des pans entiers soit de la Muvra, par exemple, des choses qui aujourd'hui n'ont pratiquement plus de prix.

Les vieux disaient souvent, quand'ellu c'era una spesa impurtante, « uffu, andemu à a spesa », c'était plus par orgueil que par moyens.

Mais c'est important de vous dire que bon, à limite, au-delà du prix, je ne vais pas faire une barricade contre le prix ou pour le prix, le patrimoine n'a pas de prix de toute façon. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on a besoin de ça parce que c'est constitutif du fait national corse et de ce que nous sommes. Donc, on ne va pas en discuter.

Simplement vous dire qu'il y a peut-être l'idée d'un droit de préemption, un peu comme pour le foncier, à opérer sur un certain nombre de biens pour empêcher d'abord qu'il y ait une surenchère et surtout, pour avoir les moyens et avoir donc une vision stratégique d'une collectivité comme la nôtre pour justement engager tous azimuts une reconquête. On appellera ça, si vous voulez, « u riacquistu patrimoniale ». Mais c'est important qu'on ait cette vision et surtout avoir bien entendu en face des chiffres, une somme qui lui soit allouée, parce que c'est quelque chose qui, au-delà du patrimoine propre de ce peuple, par son message, et je le dis parce que je suis sorti et je suis allé en terra ferma là et je peux aller plus loin, ce qui se passe avec ce document, au-delà du manuscrit, au-delà de la matérialité, c'est que c'est un message universel pour la liberté et pour ce que nous sommes. C'est important de vous le dire. Ce n'est pas corse.

Il n'est pas que corse ce document. S'il n'était que corse, je vous dirai « o zitè, allez... ». C'est un document qui a une valeur universelle et qui a porté tant, tant de patriotes en Corse ou ailleurs vers des combats pour la liberté.

Donc c'est important qu'on ait une vision stratégique pour récupérer, autant que faire se peut, tout ce qu'on peut récupérer au-delà de nos frontières, parce que c'est pour nous et pour les générations à venir, le meilleur gage de continuer, non pas pour espérer, mais pour être.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole a parolla ? Josépha.

## **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Je laissais cet instant de grâce se manifester. Je vois qu'on se distribue des cœurs dans cette assemblée, donc je ne voulais pas interrompre ce moment.

Ce débat autour de l'acquisition de la « Giustificazione » s'est articulé entre deux questionnements qui reviennent régulièrement lorsque l'on acquiert justement, et ça vient d'être dit, à juste titre, vous vous en douterez pour ma part, un élément fondateur de notre patrimoine.

Il y a la question du sens profond de ce que l'on acquiert, et j'y reviendrai, et le dispositif d'acquisition et la somme, bien évidemment, que certains conseillers ont interrogée.

Le patrimoine, il a une valeur qui n'est pas que marchande, et chacun ici le sait.

Ce qu'il faut, parce que ce sont des débats qui reviennent souvent et des débats auxquels j'ai été confrontée moi-même, lorsque j'étais conseillère exécutive, j'ai pu présenter certaines acquisitions, il faut que nous ayons aussi des échanges pour que chacun des élus de cette assemblée puisse bien prendre la mesure de ce qu'il y a parfois derrière une somme, qui peut paraître une somme considérable, derrière une acquisition, qui peut paraître démesurée... Non, à mon sens, celle-ci ne l'est pas et bien loin de là. Et effectivement, ça ne s'oppose pas au fait de devoir agir dans bien d'autres secteurs, bien évidemment.

Et on doit, je le crois aussi, dans notre politique également patrimoniale savoir collectivement le dépasser, parce que je vais venir au sens de ce qu'est la « Giustificazione », même si beaucoup se sont exprimés avant moi.

« La Giustificazione » de Don Gregorio Salvini, elle est rédigée dans un siècle qui sera un siècle béni et à la fois maudit pour la Corse, malheureusement. Mais un siècle où va s'élaborer un système de pensée qui vient de loin, qui ne naît pas à ce moment-là, mais qui va se théoriser et qui va prendre toute son essence et toute sa dimension.

D'abord, à travers ce texte, il y a la légitime insurrection, la légitimation de l'insurrection, bien évidemment, et de la résistance. Non pas seulement de la révolte, mais de l'acte de résistance légitime lorsque l'opresseur frappe trop fort et exerce sa tyrannie. Au 18<sup>ème</sup> siècle, ce n'est pas rien. Et cet acte légitime de résistance, cette pensée, puisqu'il a aussi une qualité littéraire. Ce texte a une qualité de pensée philosophique, il a une qualité en sciences politiques. On pourrait le prendre, et tout à l'heure dans la présentation, on a pu le voir, on pourrait le prendre sous différents angles. Il est l'élaboration d'un système de représentation de nos valeurs, d'une pensée corse qui s'élabore, mais aussi d'idées qui aujourd'hui paraissent très actuelles, même si certains veulent les piétiner, et j'y reviendrai. Un système de représentation donc de notre pensée, affirmation du droit au bonheur, de justice, de droit à décider de notre

destin, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'une idée républicaine aussi singulière.

Je le dis parce que lorsque beaucoup pensent encore que la justice, la liberté, l'idée du droit nous est venue des ors de la République et des bienfaits de la civilisation portée par la France, nous pouvons dire sereinement que non, elles ne sont pas nées avec l'arrivée du grand bienfaiteur français, mais elles sont nées bien avant, d'un légitime droit à la révolte et de notre droit souverain à disposer de nous-mêmes.

Je dis cela pourquoi ? Parce que je m'inscris en écho avec l'intervention qui est venue du côté droit et qui a dit, « vous en avez fait un texte indépendantiste ». Oui, il est profondément un texte indépendantiste, bien sûr. Il est profondément, pour les indépendantistes que nous sommes, en tout cas pour l'indépendantiste que je suis, il y en a d'autres ici, pour l'indépendantiste que je suis, il raisonne profondément. Mais en revanche, il est notre histoire commune. Il est de notre histoire commune. Nous n'en n'avons pas la même lecture.

Et ce qu'il y a aussi d'important, c'est que ce texte, il nous permet de porter à connaissance, parce que j'en viens à la nécessité de le replacer, et là aussi, ça s'inscrit en résonance avec la somme qui peut sembler coûter, de replacer dans la complexité aussi de notre histoire et du regard à porter sur notre histoire. Et parce qu'il est un texte qui appartient à l'ensemble des Corses, il est aussi important que la Collectivité accompagne, accompagne par une politique aussi de porter à connaissance avec l'université de Corse bien évidemment, qui travaille notamment sur les révolutions de Corse, avec les différentes revues, avec des constitutionnalistes qui se sont exprimés tout à l'heure, qu'il est important qu'il puisse y avoir un travail de connaissance de ce texte là et que nous puissions tous prendre conscience, y compris les Corses qui ne partagent pas nos idées, je parle encore en tant qu'indépendantistes, de la richesse de notre pensée politique collective.

Et pour savoir où l'on veut aller, pour savoir qui l'on est, c'est effectivement très important pour un peuple de savoir qu'il n'est pas né il y a à peine 250 ans, bien loin de là. Et c'est important pour nous tous.

Et puis enfin, je vais conclure ici, il y a la dimension politique que, en tant qu'élus et que Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez voulu donner à ce moment. Cette dimension politique, en faisant référence au « Ghjumentu » d'ailleurs dans le rapport, en faisant référence au serment passé pour notre part en 2015, puis en 2017.

Al dilà di e cerimonie, al dilà di a simbolica. In quantu d'elettu a manera a più bella di rende un omagiu à u Ghjumentu, a manera più bella serebbe di rende un omagiu dinò à a Ghjustificazione è di a resistenza ghjusta è à a ligitimità di a resistenza è di u drittu à esse maestri di u so destin. Ghjè quì chì duvemu riflette à ciò chì si scrive oghje perchè u nostru rapportu fate una riferenza à l'autunumia, u rapportu à l'autunumia chì

pare riscrive si in u calendariu di u governu francese. È ne fate una riferenza in u rapportu stessu di l'acquistu di a Ghjustificazione. Eiu per compiu allora quì parleraghju à l'eletti naziunalisti, à i naziunali.

Vi chjamu à esse attenti riguardendu a nostra storia, riguardendu u fattu ch'è no vulemu tutti esse fidi à quelli chì anu dettu ch'è nò vulianu ammaestrà u nostru destin, esse attenti à ùn fà micca un sbagliu maiò è cunfonde una trappula cù una tappa necessaria nant'à a strada longa di a nostra libertà è quessa hè puru d'attualità.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Nò.

Allora dui affarucci, micca affarucci, impurtantissimi.

Allora ci sò l'avvisu di u CESECC, è ghjè impurtantissimu.

Donc, le Conseil économique, sociale, culturel et environnementale de Corse estime, je cite, que cette acquisition est importante. Il insiste sur la nécessité de la rendre accessible tant aux chercheurs qu'à la population, numérisation, exposition, actions de contextualisation à destination des scolaires, des actions de médiation. Voilà, l'avis est favorable.

È per i giovani di l'Assemblea di a Giuventù, ci hè un longu raportu in lingua corsa. V'invitu à leghjelu, l'avete.

È a cummissione si rallegra di l'acquistu di u manuscrittu di a « Giustificazione », di Don Gregoriu Salvini di a Cullettività di Corsica. È a decisione hè stata pigliata à l'unanimità. Dunque sò d'accordu.

Je voudrais quand même dire deux mots suite à l'intervention de Chantal.

Bien évidemment, d'abord, nous n'avons pas la même vision des choses et c'est bien pour ça que nous ne sommes pas du même côté dans cet hémicycle. Et d'autre part, que la posture politique, bien sûr, est de bonne guerre dans l'exercice de nos fonctions.

Mais je ne veux pas quand même que les Corses qui nous écoutent, ou demain ce sera relayé par les médias ce que nous disons aujourd'hui ou ce soir, je ne veux pas que les Corses s'imaginent un seul instant qu'il y a un arbitrage, comme disent les Anglo-Saxons, un trade off, entre d'une part l'aide sociale et de l'autre côté la culture. Ce n'est pas comme ça que nous gouvernons la Corse depuis maintenant plus de 10 ans. Ce n'est pas comme ça.

Nous considérons les choses de manière globale. Il y a des arbitrages qui sont faits, mais ils ne sont pas faits sur le dos du social.

Et nous sommes une des régions ou un des territoires, et la conseillère Bianca Fazi le sait très bien, où l'accompagnement est fondamental dans les villages, dans les villes per quelli chì ci sò dapoì i so antenati è per quelli chì ghjunghjenu dinò, ci vole à sapè la.

Et par ailleurs, et par ailleurs, nous ne faisons pas aussi de mégotage concernant la culture parce qu'elle nous paraît essentielle et fondamentale à transmettre, tout autant que l'accompagnement social des infrastructures ou d'autres postes de dépenses. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que je souhaiterais quand même partager avec vous une pensée de Simone Veil, la philosophe, pas la ministre, bien que la ministre et femme politique ait pu produire des choses très, très belles aussi, y compris sur ce sujet-là.

Elle disait : l'enracinement, et je pense que ça nous concerne tous, parce que tous ici nous appartenons, qu'on le veuille ou non, au peuple corse, c'est comme ça. L'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine.

Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments de l'avenir. Donc c'est essentiel, essentiel au sens propre du terme. C'est l'essence d'un peuple. Voilà. Et il n'y a pas de ce point de vue-là de discussion à avoir.

Et lorsque tout s'écroule, et on le voit dans certains pays, lorsque tout s'écroule, tout s'écroule, ce qu'il reste, c'est la culture et la transmission, y compris de peuples qui sont en exil depuis des décennies, voire des siècles, depuis des siècles.

Voilà, merci. Monsieur le Président, vous avez la parole.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc merci, pour cette occasion qui nous est donnée à travers les interventions, de revenir sur le sens de cette acquisition qui est un sens effectivement profondément politique, mais au sens noble du terme. Pas politique parce que les uns seraient favorables au nom de leur lecture de l'histoire et les autres y seraient opposés. Politique par rapport aux grands choix que nous voulons faire et aux priorités que nous souhaitons identifier et mettre en œuvre.

Et donc, comme cela était prévu, je voudrais d'abord revenir sur les circonstances et la portée de cette acquisition, avant de répondre brièvement aux interrogations énoncées par le groupe Core in Fronte sur le prix ou sur la procédure, relayée d'une certaine manière par l'intervention de Saveriu Luciani sur éventuellement un droit de préemption. Et je voudrais également répondre à l'opposition de principe qui a été formulée par notre collègue et amie au nom du groupe de droite. Et je l'ai bien entendu, c'est au nom du groupe de droite. Donc c'est une position politique et donc ça mérite une réponse politique.

Alors très brièvement, pour ne pas redire ce qui a été dit tout à l'heure, parce que nous avons effectivement organisé cette cérémonie de présentation, parce que nous considérons que l'acte que nous proposons à l'Assemblée de Corse de valider ne regarde pas seulement les élus de la Corse, mais qu'il concerne tous les Corses et qu'il a une portée, disons-le, universelle par le sens profond qu'il emporte.

Donc, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit longuement, mais simplement je veux à nouveau remercier Madame Marie-Joseph Bacchini-Salvini, qui a fait un choix.

Et je le redis, personne ne savait que ce manuscrit unique était dans sa famille, comme personne ne savait que ce manuscrit existait. Et cette rareté vient déjà majorer, y compris d'un point de vue du prix de la chose, les estimations qui peuvent être faites.

Madame Bacchini-Salvini a pris, en accord avec sa famille, une décision qui est fondamentalement politique. Elle a choisi, alors qu'elle aurait pu choisir le contraire, de ne pas mettre ce manuscrit sur le marché de l'art où il aurait fait l'objet, comme cela est le cas quel que soit l'objet, d'une logique de mise à prix qui l'aurait entraîné vers des prix très probablement largement supérieurs à celui que nous avons payé.

Elle a fait ce choix et elle a fait le choix de venir dans mon bureau me rencontrer en qualité de président du Conseil exécutif de Corse et me dire : je souhaite que cette œuvre, si vous êtes prêt à en faire l'acquisition, devienne la propriété de la Collectivité de Corse, qui est l'institution qui représente la Corse et les Corses, parce que je souhaite que cette œuvre, qui est dans le patrimoine de ma famille depuis sa production, soit désormais intégrée dans le patrimoine commun.

C'est un choix fondamentalement politique et il faut l'en remercier, comme je remercie, et je le redis, Pascal Marchetti aux côtés de Madame Bacchini-Salvini, comme je remercie Monsieur Gilbert Polverelli, expert judiciaire, et comme je remercie l'ensemble des services de la Collectivité de Corse, avec en première ligne le service du patrimoine bien sûr, mais à ses côtés également, les services juridiques et les services du protocole.

Une fois que nous avons dit cela, nous avons mis en œuvre la procédure qui nous permet de décider ou pas d'une acquisition, l'estimation de la chose et l'estimation du prix.

Et, en quelques mots, je ne reviendrai pas sur les interprétations historiques qui peuvent être différentes, effectivement. Mais ce qui est certain, c'est que ce document est un document unique. Il est la moitié du manuscrit définitif qui a été remis à l'imprimeur. Normalement, ce document disparaît totalement. Là, la moitié a disparu, la moitié a été récupérée par l'auteur et a été ramenée dans sa famille.

Et ce manuscrit a servi à l'édition d'un ouvrage « Giustificazione della Rivoluzione di Corsica », qui est considéré comme un ouvrage fondamental non seulement, et ça a été dit par tous les historiens pour le coup, dans l'histoire de la Corse, mais dans l'histoire de l'Europe des Lumières. C'est-à-dire que ce document nous parle à nous en tant que Corses, mais il parle à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent au lent cheminement de la démocratie et notamment à l'émergence de la logique démocratique dans l'Europe du 18<sup>ème</sup> siècle, qui était dominée par les absolutismes royaux. Et ce que vient formaliser pour la première fois dans l'histoire de la Corse, mais aussi dans l'histoire de l'Europe et donc de l'humanité, ce que vient formaliser ce document, et ça a été dit tout à l'heure, à la fois par des historiens, par des experts dans le domaine de l'art, par des constitutionnalistes et par des historiens du droit, ce que vient formaliser pour la première fois ce texte, c'est la théorisation du droit d'un peuple à se lever contre la tyrannie et contre l'oppression.

Et c'est en cela que ce document parle à toutes et à tous. Et pas seulement aux Corses. Et c'est pour cette raison qu'il a été regardé dès sa publication dans toute l'Europe des Lumières, comme un texte fondateur de ce qui va ensuite déboucher sur des révolutions plus prestigieuses, comme la révolution de 1789 pour parler de la France, ou sur la révolution américaine pour parler de la guerre d'indépendance des colonies d'Amérique contre la Grande-Bretagne. C'est cela la valeur du texte.

Et je dis simplement une citation parmi 1 000 autres possibles, celle de l'expert qui dit, et je cite, « s'il existe des biens considérés comme trésors nationaux interdits de sortir du territoire, ce manuscrit présentant un intérêt majeur, historique et culturel peut être considéré pour notre île, comme un trésor national ».

Laissons de côté cette comparaison.

Le prix : Madame Bacchini-Salvini est venue et nous a dit qu'elle souhaitait, et c'est marqué dans les documents qui ont été échangés avec toutes les administrations, un prix qui était de 110 000 €, qu'elle avait fixé unilatéralement. Nous avons recouru à l'expertise. L'expertise dit le prix minimum de ce document, c'est 180 000 €. Nous aurions été dans une attitude moralement détestable et juridiquement dolosive, si nous n'avions pas fait part à notre venderesse pressentie de la réalité du prix fixé par l'expert.

Il y a eu effectivement une remarque disant, parmi les administrations consultées, « peut-être faudrait-il faire d'autres expertises », mais je vais vous répondre : ce qui fait le prix de l'œuvre, si on renonce à la décision de donner priorité à la collectivité publique, c'est le marché et le marché, il a parlé bien mieux que les experts.

Lorsque quelques jours après le premier contact avec Madame Bacchini-Salvini et alors même que j'ai souhaité, en accord avec l'administration de la Collectivité de Corse, conserver la plus grande discrétion sur la perspective de la vente, des acquéreurs privés se sont manifestés pour des prix de 200 000, 250 000, 300 000 €, 350 000 €... Où cela se serait-il arrêté si la propriétaire initiale avait été guidée par la recherche du profit ou un esprit de lucre ?

Et je me tourne vers vous en vous disant tout simplement, dans cette affaire-là, vu la valeur inestimable du bien, au-delà de son prix d'achat, il valait mieux tenir que courir parce que nous, nous n'avons, Cher Saveriu Luciani, Mesdames et Messieurs les élus, aucune procédure équivalente à celle du Trésor national. Nous n'avons pas le moyen, quelle que soit l'œuvre, quelle que soit sa nature, de la soustraire au marché.

Et je voudrais vous rappeler l'expérience malheureuse que nous avons vécue avec le tableau de Paoli.

Le tableau de Paoli, un tableau exceptionnel, vous le savez, qui était propriété d'un particulier et que ce particulier avait proposé de vendre en 2013 ou 2014 à la Collectivité de Corse pour un prix de 135 000 €. Les choses ont traîné. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons pris connaissance de cette proposition, mais le temps que nous en prenions connaissance et que nous rapprochions du vendeur, celui-ci avait été contacté par un acquéreur privé et il a vendu à un prix auquel nous n'avons pas eu accès. Mais il a choisi l'acquéreur privé. Et ce tableau, quelques années après, nous l'avons retrouvé dans une vente aux enchères au prix de 500 000 €. 500 000 € ! Et je me rapproche de la réponse à la droite, nous avons choisi de ne pas participer à ces enchères. Rappelez-vous, question orale du groupe Core in Fronte nous disant : est-ce qu'on va y aller ou pas ? Nous avons fait le choix de ne pas y aller en prenant un risque que cette œuvre magnifique soit vendue. Mais nous ne voulions pas, par notre participation à la vente aux enchères, participer à l'alimentation d'une logique spéculative où, à l'année N, on propose à la Collectivité de Corse d'acquérir pour 135 000 € et où, à l'année n +3 ou +4, on propose de revendre à 500 000 € ou peut être plus.

Cette œuvre n'a pas été vendue, mais elle n'est toujours pas la propriété de la Collectivité de Corse malheureusement.

Et donc, en attendant de faire évoluer le droit, nous devons prendre la décision : faut-il acheter ce bien ou pas ?

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, c'est une évidence et je vous le dis, je me tourne vraiment amicalement vers le groupe de droite, je ne peux pas, même un instant, même en me mettant à votre place, en essayant de m'y mettre, en essayant de balayer tous les arguments que vous avez sans doute évoqués en réunion de groupe, je ne peux pas un instant comprendre votre position. Je ne peux pas la comprendre.

Comment tous les peuples... allez, ne parlons pas de peuples... toutes les régions, tous les pays, tous les groupes humains se battent pour préserver ce qui est constitutif de leur patrimoine essentiel et transhistorique, et vous, à travers un argument qui, je vous le dis, l'argument pas vous, est un argument misérable, venir nous dire « vous pouvez pas payer 180 000 € une œuvre parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas payer l'essence », c'est un argument qui relève du populisme, de rien d'autre. Ce n'est pas entendable ! Parce qu'à ce prix-là, fermons les musées, ça a été dit ! Vendons les tableaux ! Vendons les églises ! Il y a des biens. Eh oui, avec 3 tableaux d'église, on peut payer 10 000 pleins. Alors on les vend, en Castagniccia et ailleurs.

L'Italie, il y a quelques semaines, a payé 30 M€ un Caravage, alors qu'elle en a déjà plusieurs dizaines, plusieurs centaines dans son patrimoine. Qu'a dit le gouvernement italien, dont nous ne partageons pas par ailleurs beaucoup des options ? Mais qu'ont dit les Italiens ? « C'est un choix dont nous sommes fiers et qui participe du renforcement du patrimoine culturel national ».

Et je me tourne vers vous, même si vous n'êtes pas nationalistes, même si vous ne partagez pas notre analyse de ce que représente ou de ce que peut représenter aujourd'hui ce texte unique qui nous est parvenu, disons-le, par miracle, qui représente ce que la Corse a produit de meilleur au 18<sup>ème</sup> siècle, pour contribuer à la marche des idées et du progrès, comment pouvez-vous envisager de reprocher que nous l'achetions ?

Mais je me tourne vers la droite qui est gaulliste pour beaucoup d'entre vous, je pense : si vous trouviez l'original de la Constitution de 1958, écrit de la main du général de Gaulle, avec les annotations qui vont bien et qui sont reprises dans le document, vous auriez dit « on ne peut pas l'acheter parce qu'avec le prix, on peut faire des pleins » ? C'est ça que vous auriez dit ? Et si ça avait été de n'importe quel autre texte important dans l'histoire de France, vous auriez dit « on ne l'achète pas » ?

Alors nous, nous disons, il faut l'acheter, c'est une chance de l'acheter. Nous sommes fiers de pouvoir l'acheter et nous le faisons par rapport à l'histoire, par rapport au présent, par rapport à l'avenir.

Nous le faisons pour nous et nous le faisons surtout pour les générations à venir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Bien, donc je vais vous demander de voter la délibération qui vous a été transmise.

Oui, Jean-Martin Mondoloni.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Explications de vote !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ah oui ! Oui, oui, c'est bien, expliquez-nous.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je trouve que vous avez bien du mal à supporter la contradiction et à assumer le fait que l'on puisse dire dans le même temps qu'il s'agit d'une œuvre majeure, dans le même temps reconnaître la dimension historique et ne pas avoir les moyens, c'est ce qu'on considère, d'acheter cette œuvre.

Est-ce que ne pas avoir les moyens d'acheter cette œuvre, ça enlève au caractère historique ? Est-ce qu'on interdit d'enseigner l'histoire dans les collèges, dans les lycées, peut-être ailleurs à l'université, en faisant référence à l'ouvrage dont on parle ?

La question n'est pas historique. La question, elle n'est même pas de savoir si on doit comparer l'œuvre que l'on s'appête à acquérir en pleins d'essence.

La question est de savoir, dans le contexte que nous traversons, puisque vous êtes dans la symbolique, si, symboliquement, lorsqu'on sort de cet hémicycle, il y a certes des érudits, certes des bibliophiles, certes des collectionneurs qui donneraient tout pour acquérir cette œuvre. Et puis il y a aussi des gens qui souffrent, puis il y a même des gens qui ne souffrent pas et il y a peut-être même des gens que ça n'intéresse pas. Ce n'est pas notre cas.

Est-ce que vous pouvez souffrir de cette nuance sans considérer qu'il s'agisse de populisme ? Manifestement non. Et c'est bien ce qui nous distingue.

Quant à savoir si aux enchères figurait une œuvre du Général de Gaulle ou tout autre personnage de l'histoire de France ou d'ailleurs, quant à savoir si dans l'histoire de France ou d'ailleurs, il y avait aux enchères une œuvre et que nous ne pourrions pas l'acquérir, nous aurions eu les mêmes réflexes. Et probablement, nous nous serions tournés, comme nous le réclamons depuis des mois et des années, vers des œuvres de mécénat pour acquérir l'œuvre à laquelle nous serions tant attachés.

Alors, l'explication de vote se suffit à elle-même. Vous aurez compris que très tranquillement, très sereinement, sans faire injure à l'histoire, sans faire injure, y compris à vos idées, on considère que nous n'avons pas les moyens d'acquérir cette œuvre et donc nous voterons contre ce rapport.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc nous passons au vote.

Alors, aghju da mette à u votu sta decisione di cumprà a « Giustificazione » di Don Gregorio Salvini, scritta da per ellu, cum'è l'avete vistu.

Quale hè chì ghjè contru ? A diritta hè contru.

Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ? Tutti l'altri.

À ringrazià vi.

### **Le rapport est ADOPTE**

(Pour : « Fa Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA ;

Contre : « Un Soffiu Novu »

Absents : Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Vannina LE BOMIN, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Pierre GUIDONI, Sandra MARCHETTI, Pierre POLI, Julia TIBERI).

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente, per u vostru impegnu nant'à stu cartulare.

È avà, venite à visità à Nesce. Site tutti ubligati di cullà à Nesce, a vi dicu.

À ringrazià vi.

Passemu à l'altru cartulare annant'à u patrimoniu.

Mi girgu versu à cunsigliera.

**Raportu n° 067** : Messa a dispusizione di u castellu di Stuppielle da l'Uffiziu Fundariu di a Corsica à prò di a Cullettività, in vista di a realizzazione di travagli d'urgenza nant'à i tetti è di a preparazione di a prima fase di i travagli di restaurazione.

**Rapport n° 067** : Mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office Foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence sur les toitures et préparation de la première tranche de travaux de restauration.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Madame la Présidente, Chers collègues,

Le dossier que je vous présente et pour lequel nous devons nous prononcer concerne, vous l'avez lu, la mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence.

Ce dossier, vous l'avez compris, dépasse largement une simple opération technique, car ce dont nous parlons, c'est un élément majeur de notre patrimoine, comme le précédent, et un témoin précieux de notre histoire, particulièrement celle du Cap Corse.

Ce château du 19<sup>ème</sup> siècle s'inscrit dans une grande tradition des Palazzi d'Americani et porte en lui une histoire profondément corse : celle de l'immigration vers les Amériques, celle du travail, celle de la réussite, mais aussi celle du retour au pays et celle de la transmission.

Il incarne une Corse ouverte sur le monde, fière de ses racines, une Corse capable de partir mais aussi de revenir pour construire et transmettre.

Par son architecture néoclassique et par la richesse de ses décors intérieurs, ce château constitue l'un des témoignages les plus remarquables de cette histoire et à ce titre, il engage pleinement notre responsabilité.

Aujourd'hui, ce patrimoine est en danger avec des dégradations, notamment sur les toitures. Des infiltrations d'eau sont récurrentes, les charpentes sont fragilisées et les décors intérieurs commencent à être altérés.

D'autre part, malgré les premières interventions conservatoires engagées depuis 2022, la situation continue de se dégrader et nous devons rapidement intervenir.

Dans le même temps, nous faisons face à une contrainte calendaire forte, puisque le portage foncier assuré par l'Office foncier de la Corse arrive à échéance en octobre 2026 et que la relance d'une procédure complète de maîtrise d'œuvre nécessiterait entre

14 et 18 mois ; un délai qui est tout simplement incompatible avec l'état actuel du bâtiment.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de la responsabilité et de l'efficacité, en décidant d'agir sans attendre la rétrocession du bien, grâce à un travail étroit mené avec l'Office foncier de la Corse, qui a permis aujourd'hui de mettre en place une mise à disposition du château au profit de la Collectivité de Corse, assortie d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Ce cadre nous permet ainsi d'intervenir immédiatement.

Donc, dès 2026, nous proposons d'engager des travaux d'urgence pour un montant de 100 000 € pour, d'une part, stabiliser les toitures, d'autre part, limiter les infiltrations d'eau et consolider les structures les plus fragiles. Ces travaux ont pour objectif de limiter les infiltrations en attendant la mise en œuvre de la tranche 1 de restauration.

Vous l'aurez compris, notre ambition ne s'arrête pas à l'urgence, elle est beaucoup plus large. Nous voulons faire du Palazzu Stoppielle un lieu de mémoire dédié à l'histoire des Corses partis outre-Atlantique et revenus bâtir ces demeures qui font aujourd'hui la singularité du Cap Corse.

La première tranche de restauration, estimée à 1,7 M€, permettra d'engager cette transformation et d'inscrire ce site dans une dynamique culturelle et patrimoniale, je l'avais déjà dit lors d'une réponse à une question orale, très forte en lien avec son territoire.

Ce projet sera coconstruit avec les acteurs locaux, avec les habitants, avec les professionnels afin de définir un projet bien sûr partagé par tous. Et nous reviendrons devant cette Assemblée pour en présenter les contours.

Aussi, la mise à disposition du Palazzu Stoppielle ayant été approuvée par le Conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse, il vous est proposé aujourd'hui de prendre acte de cette décision et d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention correspondante afin de permettre l'engagement effectif des travaux d'urgence sur les toitures et la préparation de la tranche 1 de restauration du bâtiment, première étape indispensable à la sauvegarde et à la valorisation de cet édifice patrimonial majeur.

Je vous remercie.

***Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, remplace la Présidente MAUPERTUIS.***

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Madama a Cunsigliera.

Allora a cummissione di a cultura hà datu un avisu favurevule (assenza di i gruppi Un soffiu novu è Un'Altra strada).

A cummissione di e finanze hà datu un avisu favurevule (non-partecipazione di Un soffiu novu, Avanzemu è Core in fronte).

U dibattitu hè apertu, quale hè chì dumanda a parolla ? Marie-Anne PIERI.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Ce rapport sur le Château de Stoppielle vient une fois de plus confirmer ce que j'avais formulé depuis longtemps, à savoir que, et je le dis d'autant plus clairement que lorsqu'il a été présenté à cette assemblée, c'était un dossier qui n'était pas structuré, c'est-à-dire qu'on se trouvait face à une future acquisition de la Collectivité sans aucun diagnostic préalable. Donc, je vous avais interpellés à l'époque.

Donc aujourd'hui, si vous voulez, mes questions vont être les suivantes.

Tout d'abord, à l'origine, en 2017, vous avez fait une préemption. Cette préemption que vous avez engagée, elle a fait l'objet d'une annulation par le tribunal administratif, ce qui est très rare ; il est très rare qu'une préemption soit annulée par un tribunal. Ça prouve déjà la fragilité juridique de la préemption.

Est-ce que cette préemption n'était pas assez motivée ? Parce qu'une préemption, il faut qu'elle ait un but, qu'elle ait une motivation. Donc, ça m'interpelle.

Ensuite, vous avez fait un protocole transactionnel en 2020 avec le candidat acquéreur, puisque qui dit préemption, c'est qu'il y avait un acte au départ entre particuliers, donc je voudrais savoir le montant de cette transaction que vous avez faite en 2020. Donc, vous voyez que c'est un parcours assez chaotique juridiquement.

Et malgré cela, il y a eu une acquisition en 2021 par l'intermédiaire de l'Office foncier, comme vous l'avez dit, pour le compte de la Collectivité. Cette opération, si vous voulez, moi, je la mets en parallèle avec la préemption que vous avez faite sur Cavallo, je m'explique, car sur le fond, elle relève d'une même logique, celle que je qualifierais d'achat compulsif, au nom d'un principe qui est devenu pour vous presque intouchable : celui de préserver des biens attachés à notre histoire.

Mais oui, alors posons-nous la question, une question simple et ayons une réponse honnête : le but est-il atteint aujourd'hui concernant ce bâtiment ?

Cet achat devait permettre de maintenir ce bien dans le giron public afin d'éviter, comme vous le dites, de la spéculation foncière et immobilière. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Un bâtiment dégradé, des travaux d'urgence à engager, vous venez de le dire, à hauteur de 100 000 € et une restructuration pour une première tranche estimée à 1,7 M€.

Alors, je me pose la question : est-ce que cet achat était un achat qu'il fallait faire ?

Est-ce que ce bâtiment, malgré sa majesté, aujourd'hui, ne rencontre-t-il pas des contraintes importantes, notamment des contraintes liées à l'accès et d'autres contraintes fortes, concernant le bâtiment ?

Alors, je vous pose les questions suivantes : vous vous revendiquez respectueux de notre histoire, pensez-vous avoir fait ce qu'il fallait réellement pour protéger le château de Stoppielle ? Pour ma part, la réponse est non !

Non, parce qu'aucune étude sérieuse n'a été menée au départ quand vous avez envisagé d'acheter. Rien n'a été budgétisé dans cette opération.

Non, également parce que nous nous trouvons aujourd'hui avec un bien auquel la Collectivité de Corse n'est manifestement pas en capacité de donner l'attention qu'il mérite.

C'est pourquoi je voudrais que vous répondiez à ces questions suivantes :

Pouvez-vous me préciser le motif exact de l'annulation du droit de préemption ?

Pouvez-vous m'indiquer les conditions et le coût du protocole transactionnel en 2020 avec les acquéreurs évincés ?

Et surtout, comment justifier que la Collectivité de Corse ait poursuivi cette opération sans établir au départ un véritable projet pour le devenir de ce château, son investissement, son financement et surtout un calendrier des travaux ?

Alors je vais m'adresser au président, quand on n'est pas en capacité d'aller au bout, il faut savoir renoncer, car préserver un patrimoine, ce n'est pas accumuler, c'est être capable de l'entretenir, de le protéger et de lui donner un avenir.

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la politique volontariste que mène la Collectivité de Corse en matière de préservation et de valorisation de notre patrimoine, n'en déplaise à Madame Pieri, bien évidemment.

Le Palazzu di Stoppielle à Centuri constitue un élément remarquable de notre héritage, à la fois architectural, historique et symbolique. Il témoigne de cette histoire singulière des Corses, partis aux Amériques et revenus construire sur leur terre natale.

Ainsi, comme beaucoup d'édifices patrimoniaux de notre île, il nécessite une intervention rapide pour éviter une dégradation irréversible. C'est tout le sens de la démarche proposée dans ce rapport.

La mise à disposition du site par l'Office foncier de la Corse permet donc à la Collectivité d'intervenir sans attendre dans un cadre juridique sécurisé, afin d'engager des travaux conservatoires indispensables sur les toitures et les structures les plus fragilisées.

Ces travaux d'urgence, ciblés et maîtrisés, constituent une première étape essentielle, mais ils s'inscrivent surtout dans une vision plus large. Car l'action de la Collectivité en matière patrimoniale ne se limite pas à la sauvegarde, elle vise aussi à donner un avenir à ces lieux. C'est un point fondamental.

Le patrimoine que nous restaurons a vocation à être habité, animé, transmis. Il doit devenir un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de culture. C'est le sens des projets que nous portons.

Nous l'avons démontré avec la rénovation du couvent Saint-François en Alta Rocca, qui est aujourd'hui un lieu vivant.

Nous nous sommes engagés dans cette même logique à Merusaglia et c'est cette ambition que nous devons poursuivre sur l'ensemble de notre territoire.

Le projet envisagé pour le Palazzu di Stoppielle va dans ce sens, avec la perspective de créer un espace dédié à la mémoire des palazzi d'Americani et à l'histoire de l'immigration corse, en lien avec le développement culturel et touristique du Cap Corse.

A travers ce rapport, nous affirmons une méthode en intervenant lorsque l'urgence l'impose, en préparant dans le même temps des projets structurants et en inscrivant chaque opération dans une stratégie globale de valorisation. C'est ainsi que notre

patrimoine pourra continuer à témoigner de notre passé, tout en étant pleinement acteur de notre avenir.

C'est donc pour toutes ces raisons, Madame la Conseillère exécutive, que nous soutenons ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Altre prese di parola ? Più nima ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci.

J'étais président de l'Office foncier, en lien bien sûr avec le Conseil exécutif et en son sein, quand nous avons décidé d'acquérir ledit bien.

On ne va pas faire de vrais faux suspense, on votera le rapport, mais je pense qu'il faut effectivement qu'on profite de l'opportunité qui nous est donnée pour susciter d'autres types de questionnements.

J'entends les principes qui sont annoncés, qui font un peu écho au débat que l'on vient d'avoir sur la « Giustificazione », je les partage, mais je pense en même temps qu'on ne peut les décliner à l'infini, notamment aux plans technique et financier, et que ça nous renvoie de manière pratique à au moins deux types de débats.

Premier débat, quel type de limite peut-on fixer à cette stratégie d'acquisition et de conservation dans le patrimoine collectif d'un certain nombre de biens, tantôt de nature artistique, tantôt de nature immobilière ou foncière, tantôt d'une nature différente ? La Collectivité, en l'état du droit qui guide ses délibérations et qui conduit, ou qui lui permet de conduire son action, ne peut bien malheureusement tout acquérir et « tout » planifier ou régenter.

Donc, il y a peut-être une notion de priorité, de hiérarchie. Il y a un débat.

Non pas que nous regrettons, tout au contraire, l'acquisition de Stoppielle, nous l'assumons complètement, comme chacune des décisions qu'on a pu prendre, soutenir ou partager à l'époque. Mais nous disons aujourd'hui, quelque dix ans après peut-être, qu'effectivement, on doit considérer la cartographie de ces biens de manière objective et rationnelle, et en profiter pour poser un débat stratégique sur cette volonté de la Collectivité, qu'elle s'exprime en propre, qu'elle s'exprime à travers un office ou une agence, qu'elle s'exprime à travers un droit de préemption, qu'elle s'exprime à travers

une acquisition : en l'état du droit et des ressources budgétaires et financières de notre collectivité, quelle est notre stratégie ?

Il y a dans ma région, celle que je connais le mieux, quantité de biens qui tous les jours sont mis en marché. On essaye, dans le cadre des prérogatives et ressources dont nous disposons, de les incorporer dans le domaine public de la Ville ou de la communauté de communes. Mais au rythme où vont les choses, on ne peut décemment pas le faire tout le temps et pour tout. Alors certes, ce sont des biens avec une valeur patrimoniale plus discutable, mais des biens qui souvent sont chers au cœur des Porto-Vecchiaïes et qui aujourd'hui, nous mettent dans une vraie difficulté.

Je vous donne un exemple, je me tourne vers Georges Mela et vers d'autres ici : si demain on devait vendre l'usine à liège, moi, en tant que maire de Porto-Vecchio, je ne peux pas la laisser filer. En même temps, je n'ai pas les moyens de l'acheter. Et si je me tourne vers vous, et c'est bien normal, ce n'est pas un reproche, vous ne les aurez pas davantage.

Alors, on a créé un fonds de dotation, qu'on est en train de mettre en mouvement. Mais il faut qu'on s'interroge aujourd'hui en l'état du droit et demain peut-être en l'état, dirons-nous, d'une collectivité de Corse autonome sur ce que l'on est en mesure de faire et sur ce que l'on peut fixer comme limite à cette stratégie, même si le rapport tel qu'avancé par le Conseil exécutif, de notre point de vue, ne suscite pas de débat particulier, même si tout débat est légitime et celui-là l'est naturellement.

Deuxièmement, et j'en aurai terminé. La question de l'Office foncier, sous le contrôle du président, est une question complexe.

L'Office porte des biens fonciers immobiliers pour le compte de la collectivité tant que les collectivités locales qui ont conventionné avec lui n'ont pas les moyens de réaliser. Donc ma question est simple : peut-on proroger à l'infini la stratégie de portage ? Ou bien, et c'est le cas au moment de la signature de la convention et par ailleurs, de son déploiement dans le temps administratif, peut-on ou doit-on fixer une limite, là-aussi, qui rejoint notamment la question de la destination du bien ?

Quand on a acheté Stoppielle, l'idée, et je sais qu'Anne-Laure Santucci, outre le fait qu'elle est au Conseil exécutif, connaît la région mieux que beaucoup, en tous les cas mieux que moi-même, c'était peut-être d'y installer le siège du parc marin, peut-être d'y créer un lieu, Frédérique et d'autres l'ont dit, dédié à la valorisation des palazzi des Américains du Cap, peut-être de réfléchir à une stratégie de mise en tourisme du territoire avec un réceptacle qui soit adapté... Il y a un débat qui a été ouvert.

Donc, j'en aurai terminé, pour ne pas être trop long.

Premièrement, cette stratégie d'acquisition que l'on peut, en son principe, partager et soutenir, qu'elle émane de la Collectivité en propre ou bien de ses offices et agences, quel cadre lui donne-t-on à droit constant et dans le cas d'une évolution statutaire et constitutionnelle ?

Sinon, dans une économie mondialisée où le marché, bien qu'on puisse le déplorer, règne en maître, notre collectivité, que fait-elle face à la mise en marché, là-aussi, de biens qui, à un rythme très soutenu, échappent au patrimoine collectif, où met-on le curseur ? Est-ce que c'est parce qu'on connaît, et ce n'est pas un reproche, mieux un élu qu'un autre ? Est-ce parce qu'on connaît mieux un vendeur qu'un autre ? Comment évalue-t-on... Je ne parle pas de la « Giustificazione », on a voté et là, la valeur du bien, elle est indéniable. Mais pour tout le reste, on est un peu demandeur ici d'un débat sur la manière dont on peut éclairer les décisions qui sont prises, même si chaque décision, comme c'est le cas pour celle que vous nous proposez, est soumise à débat politique et à délibération.

Deuxièmement, et pour finir donc, dans le cadre de l'Office foncier, on a cette difficulté sur la stratégie de portage et sur le refinancement de l'Office qui, très vite, quand il acquiert des biens à un rythme soutenu, arrive à terme en termes de ressources et est obligé soit d'emprunter, soit, avec les collectivités avec lesquelles il a conventionné, de trouver des solutions. Pour Stoppielle, ça n'est manifestement pas encore le cas, et ce n'est pas un problème, ni un reproche. Mais je pense qu'il faut qu'on cartographie ces biens, que l'on voit avec les collectivités partenaires ce qu'il en est.

Et je terminerai par là. Grâce à l'Office foncier, la commune que j'ai l'honneur d'administrer, dont je suis maire, elle a acquis 7 M€ de biens. C'est un peu d'argent. On en a délibéré. On a décidé que ces biens allaient servir de support au déploiement d'une stratégie de création de logements, avec principalement, pour ne pas dire quasi exclusivement, du BRS, du bail réel solidaire, auquel à tout Seigneur, tout honneur, Maria nous a très tôt rendu attentifs et vigilants, de la location à loyer maîtrisé, etc., etc. Mais j'ai des échéances et si nous ne les respectons pas, vous aurez beau jeu de nous tirer par la manche, en disant « vous arrivez au terme de vos conventions de portage, comment fait-on ? ».

Donc, vous l'aurez compris, on soutient la délibération, on va voter le rapport, mais demandeur d'un débat au fond, et pourquoi pas ici, sur la stratégie d'acquisition de la Collectivité au travers de ses divers organismes et de ce qu'elle peut générer en propre. Et sur ces biens-là, quelle destination ? Quelle période de portage ? Quelle stratégie de refinancement ? Et in fine, quelle politique pour un pôle foncier qui déborderait le cadre du seul office et qui permettrait, dans une mutualisation réussie, d'appréhender tous ces sujets-là de manière plus transversale et, à mon avis, plus efficace ?

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Marie-Anne Pieri.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Je voudrais répondre à Mme Densari.

En fait, la critique que je porte, c'est qu'en 2017, il y a eu donc cette préemption qui est tombée. L'achat se fait en 2021. Le reproche que je fais, c'est en fait que cet achat, il n'a pas été maîtrisé. Vous n'avez pas mesuré la chose.

Aujourd'hui, on ne sait pas où on va sur ce château. On va faire des travaux là, d'urgence. Je le sais, je siège à l'Office foncier, je connais le dossier. Je sais que ce château il a été ouvert, il y a des inondations, il a fallu mettre des seaux d'eau, c'est même je dirais... Enfin, moi, ça m'afflige un achat pareil.

Au départ, si en 2021, quand vous avez décidé d'acheter, à ce moment-là, il fallait maîtriser la situation, faire un diagnostic complet : où on va ? Qu'est-ce que ça va coûter ? C'est ce reproche là que je vous fais.

Après, je comprends le symbole. Moi aussi, vous savez, je suis corse comme vous, je sais ce que c'est la terre et la valeur des choses, mais à un moment donné, il faut savoir compter. Et sur le château de Stoppielle, je pense que vous n'avez pas compté.

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Più nimu ùn dumanda a parolla ? Rumanu Colonna.

## **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Moi, j'ai l'impression que ce débat, finalement, qui intervient à l'instant, prolonge utilement le débat précédent et s'en fait largement l'écho.

Ce sont deux sujets différents, mais déjà rappeler, c'était le sens de nos interventions précédentes, une partie en tout cas de nos interventions, que de manière générale, la culture et le patrimoine sont pourvoyeuses de sens collectif, on l'a dit. Mais on n'a pas dit jusqu'à présent que la culture et le patrimoine, s'ils étaient bien gérés, bien aménagés, étaient pourvoyeurs aussi d'économie.

On a l'impression que la culture n'engendre aucune retombée pour les territoires qui vivraient de la culture.

J'ai eu la chance, à titre personnel, de me rendre à Bilbao. J'ai découvert le musée de Guggenheim et j'ai découvert aussi qu'au niveau mondial, maintenant au niveau mondial, pas au niveau du Pays basque, au niveau mondial, on parlait de l'effet Guggenheim. C'est-à-dire qu'on avait un territoire où il ne se passait pas grand-chose, qui était dépourvu de toute attractivité, on a implanté un musée, le musée Guggenheim, et maintenant c'est un des territoires les plus visités au monde par le biais de ce musée.

Donc, je ne voudrais pas comparer le château de Stoppielle au musée Guggenheim, mais vous avez compris la logique.

Et dire que finalement, quel que soit l'élément culturel que l'on met en avant, que l'on essaye d'acquérir, ou de préserver, ou de développer, si cela est fait dans les bonnes conditions, il peut être pourvoyeur à la fois de sens et à la fois de prospérité pour le territoire qui en a la jouissance.

Mon voisin, le dénommé Hyacinthe Vanni, me disait, scusatemi "Mais, à les écouter aujourd'hui, on ne fait l'acquisition de rien, on vend tout, on vend les églises, on vend les musées, on n'achète pas les livres..."

Et oui, Messieurs-dames, excusez-moi, vous vous en prendrez à Hyacinthe après...

### **Brouhaha.**

S'il vous plaît, on a deux dossiers : on a un dossier sur la Giustificazione, qui est la matérialité livresque d'un pan intellectuel et politique important de la Nation corse. Ensuite, là, on a une bâtisse architecturale patrimoniale. Pour avoir lu le dossier et avoir suivi les travaux de commission, et je crois que c'est pour ça que l'Office foncier en a fait l'acquisition en 2017, je voudrais rappeler qu'à l'époque, c'est la mairie, la commune

de Centuri qui a sollicité cette acquisition, d'une part, ce n'est pas que la Collectivité, il y a aussi une démarche qui est portée par la commune.

Deuxièmement, cette bâtisse a toutes les caractéristiques, des caractéristiques uniques en la matière sur e case di l'Americani. Donc, c'est quand même quelque chose d'assez particulier.

Et enfin, de ce que j'ai compris dans le projet, on va dire politique et d'exploitation, c'est aussi en faire l'épicentre d'un parcours patrimonial au sein de l'intercommunalité. Donc on retombe un petit peu sur ce que je disais au niveau économique.

Bon, moi je veux bien, à chaque fois il y a des difficultés, on peut toujours opposer d'autres arguments. Vous avez raison de poser vos questions. Mais nous, je pense aussi qu'on a raison de faire l'acquisition de biens patrimoniaux, parce que, et je terminerai là-dessus, il y a une donnée qui est fondamentale, c'est que ce qui a du sens collectif pour nous, on veut que ça reste dans le giron public, avec toutes les difficultés que ça a. Et si on ne fait pas cet effort, nous, publiquement, c'est livré à des intérêts privés et possiblement des intérêts spéculatifs.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Allora, d'altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je partage avec ceux qui ont le souci, lorsqu'on fait un achat de préservation patrimoniale, de vérifier que l'achat a une fonctionnalité culturelle ou fonctionnelle.

Moi, sur ce château, je vous le dis franchement, si c'était à refaire, j'aurais une position bloquante sur l'achat.

Aujourd'hui, on l'a, comme on a le Château de la Punta, où j'aurais, dans une période contemporaine aussi, une vision bloquante.

On n'a pas les moyens de patrimonialiser une demeure de luxe qui, au final, va arriver à 10 M€. On va être sur du 40 à 50 000 € le mètre carré reconstruit, refait, parce qu'on est dans de l'art. Et nous, on n'a pas les moyens, j'en suis conscient.

Mais derrière, est-ce qu'une fois qu'on l'a acheté, pour 1,1 M€ je crois, est-ce qu'on ne va pas mettre le million ou le million et demi pour le faire hors d'eau, hors d'air ? Je crois qu'on est obligé aujourd'hui. On est dans une logique économique, c'est peut-être une mauvaise spirale, mais on est techniquement obligé.

Par contre, moi, je voudrais que, y compris nous, collectivement, on ait la vision de la notion de coût et d'intérêt patrimonial. Là, c'est le maire de Sartène qui vous parle.

Ici, la CdC, elle a eu en main des projets de vente pour acheter un site de menhirs à plus de 2 M€. C'est cher, mais c'est cher sur quelle échelle de valeur ? C'est la vraie question.

On va peut-être revenir avec une demande, parce que je n'ai pas de droit de préemption, je n'ai pas de PLU, donc il y aura subrogation de la Collectivité de Corse. Mais cela, pour beaucoup d'objets et il faut qu'on ait une vision collective et qu'on ait même un traceur et une feuille de route des achats. Moi, je l'accorde. Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on ne fait pas ? Et qu'on le fige de manière globale et permanente.

Et pareil à Sartène, des maisons de maîtres, de praticiens de l'Empire français qui ont fait fortune et qui ont fait des belles demeures, qui pour certaines sont dans des états de délabrement avancés, je peux en proposer deux ou trois...

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Hyacinthe Vanni !

### **M. Hyacinthe VANNI**

Ghjustu una parolla pè cumpletta, pour être un peu provocateur.

Je pense qu'Annette voulait parler techniquement, mais on l'a bien compris. Après, vous le savez, moi je suis très attaché au patrimoine, à ce qu'on va laisser comme héritage.

Nous, l'héritage qu'on a reçu, en termes d'environnement, en termes de patrimoine, il est énorme. Est-ce qu'on devrait aujourd'hui le sacrifier pour des personnes qui arrivent fortunées nous déposséder ? Je sais que ce n'est pas le sens de votre intervention.

Moi, je pense le contraire quelquefois. Quelles que soient les difficultés qu'on traverse, et je pense que la Collectivité, on peut la critiquer sur tout, sauf sur sa politique sociale, sauf sur sa politique sociale et même au-delà des personnes qui résident ici, puisque n'importe quelle personne qui arrive, elle va taper à la porte et elle a ce dont elle a besoin, ce qui, personnellement, ne me convient pas, mais bon... Je pense qu'il faudrait être un peu plus restrictif, mais c'est personnel.

Je pense que tout ce qui fait notre patrimoine, tout ce qui fait notre richesse et tout ce qu'on a hérité, des gens qui se sont battus pour la protéger, que ce soit le littoral, que ce soit l'intérieur, que ce soit ces maisons où il y a dans chaque maison une histoire, dans ce château, eh bien il ne faut pas qu'on les laisse partir, il ne faut pas qu'ils sortent de notre patrimoine puisque c'est l'héritage qu'on va laisser à nos enfants, à nos petits-enfants.

C'est dans ce sens-là que je disais à Romain, quantunqua, oghje sò contr'à i libri, sò contr'à e case, presque, presque ce matin, on nous présente la question orale importante sur une question technique des WC de Propriano... Bon, je pense que, quand même, donnons une autre image de la Collectivité. On ne va pas discuter ici ce qui peut être discuté techniquement avec le DGS.

Après, je sais, pour vous connaître tous les uns, les autres, que vous êtes tous attachés autant que moi à ces choses-là. Donc bon, a pulitica hè passata, a campagna hè passata avà. Je pense que nous, notre devoir aujourd'hui, c'est de sauver ce qui nous reste et on le verra demain sur le dossier du logement. Des logements pour qui ? Pour les primo-accédants ? Lesquels ? On aura une grande discussion et là, ça sera peut-être nos divergences et nos différences, mais c'est la politique, c'est ce qu'on est.

Mais sur des sujets comme celui-là, je pense qu'on peut tous se rejoindre.

Est-ce que parce qu'on a aujourd'hui un passage difficile financièrement, il faudrait tout brader ? Il faudrait passer à côté de tout ? Il faudrait ne plus acquérir ce qui fait notre richesse, ce qui fait de nous cò simu corsi, pò esse certi naziunalisti, ma quelli ch'un sò micca naziunalisti sò corsi dinù, quant'è noi. Quant'è noi, et je le dis et très tranquillement.

È allora hè vera ch'180 000€ sò soldi ma nantu à un bugettu cum'è u nostru, pensu ch' pudemu fà u sforzu quantunque di fà la. Pensu ch' stu castellu, magnificu, pensu ch' ci vole ch'ellu fermessi quì, ind'è noi per i corsi. È micca per un Emirat ch' hà da ghjunghje cù a muneta è noi, l'indiani, guarderemu da quaghjò, l'elicottari ch' ghjunghjenu è ch' partenu...

Hè quessa a Corsica chè no vulemu? Noi ùn hè micca quessa a Corsica chè no vulemu, noi vulemu ghjè a Corsica per i corsi. È s'elli ghjunghjenu a ghjente cù a muneta s'ellu si ferma qualcosa per elli, bon ch'elli andessi à Cavallu ma ancu à Cavallu avà simu andati! Emu fatu vede ch' ancu custi simu in casa nostra. Ancu custi simu in casa nostra.

È ghjè quessa a Corsica ch'è no vulemu noi. Voilà, et donc a sò dinù ch' voi, site attaccati à stu patrimoniu, site attaccati à sta cultura è ci vole à difende la in seme.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Marie-Thé Mariotti.

## **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci.

Mon Cher Hyacinthe, ce qu'il faut déjà, c'est s'atteler à laisser aux générations futures des situations les plus saines possibles. Éviter de leur laisser, comme cela se passe au niveau national également, des montants de dettes faramineux et des situations compliquées.

On n'est pas là pour dire « il ne faut pas », mais à un moment donné, il va falloir faire des choix. Paul Félix l'a dit, ça fait des années que l'on demande dans cet hémicycle un état des lieux de l'immobilier, au sens large du terme, de notre collectivité.

Quels sont les biens qui nous appartiennent ? Dans quel état sont-ils ? Qu'est-ce que l'on en fait et doit-on les conserver ?

En parallèle, quels sont les biens que nous louons ? Doit-on continuer à les louer ? A quels prix ? Pour en avoir discuté même avec des agents de la Collectivité, on me dit « on continue à louer des bureaux qui sont vides ». C'est compliqué parce que c'est lourd et c'est long.

Donc, à un moment donné, le Château de Stoppielle, et moi, j'avais eu le bonheur de le visiter, mais malheureusement, on va en trouver plusieurs de maisons, de châteaux qui ont un intérêt patrimonial aussi évident, voire peut-être plus que celui de Stoppielle.

Chez nous, on a des maisons, je ne vais pas ici faire parler de notre famille, mais on a également des biens d'exception... enfin, on avait. Il y a des couvents aujourd'hui qui ont un intérêt historique également, qui sont en état de délabrement, donc on va être obligé de faire des choix.

La fameuse fondation, Romain Colonna, tout à fait d'accord. Mais alors, comme dirait Jean-Martin, attirons des privés. « Privés », ça ne veut pas forcément dire spéculation et brader le patrimoine.

Moi, Stoppielle, j'aurais bien aimé pouvoir l'acquérir pour moi. Bon, ça aurait été un peu loin de chez moi, mais quand même...

Mais à un moment donné, il faut qu'on soit capable, aujourd'hui, bien par bien, qu'il soit beau, qu'il ait un intérêt patrimonial ou historique, de dire : est-ce qu'aujourd'hui, il est opportun pour moi de le conserver ? Je dois faire des choix.

Est-ce que demain on va réhabiliter tel couvent ? On va parler d'Orezza... On ne va pas pouvoir tout faire. Et ça ne veut pas dire qu'on veut brader le patrimoine, c'est qu'à un moment donné, on a un principe de réalité qui nous rattrape. Voilà.

Alors, chaque fois qu'on entend investissement privé, on pense méchant spéculateur, j'en passe et des meilleurs. J'ai vu récemment ces derniers jours dans le journal local, qu'il y a également des Corses qui ont investi dans des hôtels de luxe, je dis bravo ! Aidons éventuellement à ce type, je dirais, d'entrepreneuriat. Mais il faut faire des choix et on n'aura pas, malheureusement... J'aurais été ravie que l'on puisse aujourd'hui tout restaurer. Il va falloir choisir et choisir c'est renoncer.

On est tout à fait d'accord pour participer avec vous à un groupe de travail, encore faut-il qu'on ait les informations ; informations que l'on n'a pas, alors c'est vrai que c'est compliqué. On en a longuement parlé, c'est compliqué parce qu'il y a eu fusion de collectivités, il faut reconstituer les titres de propriétés, Chère Maître, etc. Mais à un moment donné, le principe de réalité va nous rattraper et ce n'est pas pour ça qu'on n'est pas attaché à notre patrimoine et à ce qu'on va laisser à nos enfants ou nos neveux.

Merci.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Juste un petit commentaire.

Ce même débat avait eu lieu au Conseil général de Corse-du-Sud, il y a quelques années, autour du Château de la Punta, à savoir s'il fallait le restaurer à minima. Et beaucoup étaient contre, parce que ça coûtait beaucoup de sous. Et la majorité a obtenu finalement gain de cause, et heureusement, parce que sinon aujourd'hui, le Château de la Punta, il se serait effondré, il n'y aurait plus eu de toit et on sait quelle est la suite à partir du moment où il commence à pleuvoir à l'intérieur...

Donc, il y a aussi des politiques qui peuvent se faire par étape, à savoir le château de Stoppielle, hors d'eau, hors d'air, et on peut voir venir. On n'est pas obligé aujourd'hui de dire que c'est un achat qui ne convient pas.

Donc, l'exemple du Château de la Punta, qui est quand même un de nos joyaux de l'histoire corse, est peut-être à prendre en exemple.

### **Mme Santa DUVAL**

Deux petites minutes, pour répondre à Hyacinthe Vanni.

Je ne sais pas si vous connaissez le Château Rouher, qui a été construit en 1856 pour Eugène Rouher, qui était ministre de Napoléon, qui a été racheté par quelqu'un de ma famille. Ce quelqu'un s'est endetté, lui, ses petits-enfants, et ses arrière-petits-enfants quant'à me, pour pouvoir le garder à Propriano et pour en faire quelque chose de magnifique. Et je vous invite à aller le visiter, parce que c'est quelque chose de somptueux.

## **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Rapidement, juste pour recentrer les choses.

Il n'y a pas d'un côté ceux qui seraient les défenseurs invétérés du patrimoine, de l'art et de la culture, et de l'autre côté des incultes, des gens désintéressés par le patrimoine et l'art. Ça ne peut pas se passer comme ça.

Vous avez une sensibilité politique, vous êtes attachés à certaines œuvres, vous faites des choix. Le précédent rapport en a témoigné, celui-ci en témoigne. Mais, des châteaux, des retables, des tableaux, des tableaux de maîtres, et il y a l'art contemporain qui est en gestation dans un hangar à Furiani, il y a deux millions d'œuvres d'art contemporain, on semble l'oublier. Sur ces sujets-là, on est tous parties prenantes, on a tous en partage une certaine sensibilité.

La question, en effet, puisque vous voulez faire le lien entre les deux rapports, c'est la question du coût et la question des moyens que cette collectivité s'est donnée pour satisfaire cette ambition de conservation du patrimoine. Ça passe par deux considérations : celle des choix, vous les faites, Stoppielle, A Giustificazione. Mais A Giustificazione, derrière des livres, moi qui suis un peu bibliophile, comme d'autres ici, je vous en trouve, et des Stoppielle, je parle à ceux qui couvrent le territoire parce qu'ils sont maires, on vous en trouve. Des retables dans les églises, on vous en trouve, s'il faut. Donc ça, c'est le vrai sujet qui est celui des choix.

Et le deuxième sujet, et vous avez très bien fait, à votre corps défendant, de choisir Guggenheim. Il y a trois Guggenheim dans le monde, il y a New York, il y a Venise et il y a Bilbao. Vous citez Bilbao. Bilbao, c'est un financement public/privé. Oui, la Collectivité a pris sa part de l'effort, elle s'est rapprochée de la Fondation Guggenheim.

Donc, chiche ! Chiche ! Prenez votre part de l'effort et rapprochez-vous de Guggenheim, et à ce moment-là, on aura Stoppielle, on aura la Giustificazione et tout le reste. Mais c'est cet effort-là vers lequel il faut tendre.

Et si ces sursauts aujourd'hui de réaction peuvent vous conduire précisément à prendre ces initiatives et à créer les conditions pour fonder ce qu'on appelle un pôle de mécénat.

Vous visitez tous les monuments de Paris, j'exclus les plus grands, le Louvre, Versailles et Notre-Dame, ce sont des cas d'exception parce qu'on frise le milliard, vous visitez tous les monuments de Paris, vous savez très bien que vous avez à l'entrée un grand panneau avec tous les mécènes. Ça s'appelle des pôles de mécénat et Paris n'a rien inventé. Vous allez dans les grandes régions de province, toutes les grandes régions de province ont organisé des pôles de mécénat et essaient de sauver le patrimoine.

Eh bien, nous, encore une fois, sur ce point-là, on est en rade et donc on a des dossiers qui arrivent au coup par coup et sur lesquels vous vous positionnez pour des raisons qui vous appartiennent, mais ce n'est pas ça qui est discutable. Ce sont les dossiers qui pourraient arriver en sus de ceux que vous choisissez par option idéologique ou par goût et les goûts ne se discutent pas en matière d'art.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, pour vos interventions riches et complémentaires.

Je vais essayer de répondre précisément aux questions très précises de Madame Pieri, en faisant un petit historique.

Donc, la commune de Centuri en 2017 a sollicité l'Office foncier pour l'acquisition par préemption de la parcelle A1196, support du Château de Stoppielle, à forte valeur patrimoniale et culturelle, pour un projet mêlant valorisation touristique, recherche scientifique et préservation environnementale. À l'époque, Jean-Christophe Angelini était président de l'Office foncier de la Corse.

À la suite à une promesse de vente conclue entre une SCI, la vente a instauré puis délégué à l'Office foncier un droit de préemption renforcé. L'Office foncier a exercé ce droit délégué en mai 2017, mais le tribunal administratif de Bastia a annulé en 2018 les décisions de préemption. L'OFC a interjeté l'appel avant de conclure en 2020 un protocole transactionnel avec ladite SCI mettant fin au contentieux.

La commune de Centuri n'étant plus en mesure de porter le projet, la Collectivité de Corse a repris l'opération, via une acquisition amiable et le portage par l'Office foncier des parcelles cadastrées A1192 et A1196 supportant le château, au prix de 1,1 M€, conforme à l'évaluation de France domaine, majoré de 10 % en vue d'un portage foncier d'une durée de 5 ans.

Une convention de portage a été conclue ensuite entre la Collectivité de Corse et l'Office foncier de la Corse le 21 janvier 2021 et l'Office foncier a acquis le château le 20 octobre 2021.

Alors, Monsieur Angelini n'est plus là, mais je pense qu'effectivement, après ce petit historique, la question, elle va au-delà du rapport que nous vous présentons. La question, et le président complétera mes propos largement, la question, elle est celle de la stratégie d'acquisition à travers une série d'actions dont la cartographie et surtout les objectifs, et en troisième lieu des destinations de ces monuments patrimoniaux exceptionnels.

Pour cette destination, pour ce monument-là, il y a un projet de territoire qui a du sens, nous vous avons dit que nous vous le présenterons, qui a du sens et qui est économiquement viable.

Et je voudrais conclure aussi en disant que le château de Stoppielle est aussi inscrit au PTIC.

Je laisse le président porter des éléments complémentaires à cette intervention.

Merci, Madame la Présidente.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Sgiò Presidente !

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement, je pense que beaucoup de choses qui ont été dites, y compris sur des bancs différents, ne sont pas antagonistes.

La question de Stoppielle, c'est, on va le dire, un héritage de 2017.

Au-delà de l'explication juridique qui a été rappelée, très concrètement c'est quoi l'affaire de Stoppielle ? Moi aussi, si je devais l'acheter aujourd'hui, probablement que je ne l'achèterais pas et je vais plus loin, si je pouvais le vendre, sans regret, peut-être que je le vendrais. Mais c'est la même problématique que vendre le Château de la Punta.

Economiquement aujourd'hui, et peut-être plus structurellement pour le Château de la Punta que pour Stoppielle, parce que Stoppielle, il y a effectivement un projet derrière qui peut être viable, y compris au plan économique, aujourd'hui, malgré tous les travaux qui ont été faits autour du Château de la Punta, on ne sait pas comment faire, une fois qu'on aurait investi tout ce qu'il faut mettre, et je rappelle qu'en termes de volumétrie, c'est autre chose que Stoppielle, une fois qu'on aurait remis le château en l'état, comment on fait pour lui trouver un sens d'un point de vue économique ? Personne ne le sait et je pense même qu'il n'y en a pas. Donc, est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui on va prendre la décision de vendre le Château de la Punta ? Décision qui est très lourde.

Donc, je reviens un instant sur Stoppielle.

Stoppielle, à l'époque, c'est quoi ? C'est une maison d'Américains emblématique qui surplombe le village, qui surplombe la mer. Et le début de l'affaire, c'est que c'est un tiers fortuné qui veut l'acquérir, dans une logique qui est, grosso modo, je ne dirai pas une logique spéculative puisque l'intérêt c'est d'en faire une résidence secondaire.

Et à l'époque, non pas la Collectivité, mais c'est la commune qui ne veut pas de cette vente et c'est pour cette raison que la commune met en place un droit de préemption qui n'existait pas au moment où la vente se conclut. Elle met en place un droit de préemption qu'elle va ensuite déléguer à l'Office foncier. Et il y a effectivement un contentieux.

Et donc fondamentalement, c'est vrai que cette décision, elle ne s'inscrit pas dans un schéma global d'acquisition et c'est sans doute un péché originel. Mais c'est une décision qui est prise au visa de l'urgence, à la demande d'une commune qui dit : on a un projet et on ne veut pas laisser partir un bâtiment immobilier qui est un fleuron de l'histoire de la commune et plus largement, un fleuron de l'histoire du Cap Corse. Ensuite, il y a un contentieux. Ce contentieux se solde par un compromis avec la SCI.

Élections municipales, changement de majorité municipale. Le nouveau maire ne veut pas assumer ce projet. Nous nous retrouvons donc avec l'Office foncier qui porte et désormais, on n'a qu'un choix : ou on vend à un tiers, et à l'époque, ce tiers ne peut être... Non, mais c'était déjà fait à ce moment-là... Oui, mais à ce moment-là, où on renonce à l'acquisition et ça veut dire que le bien est remis sur le marché privé et qu'on accepte que ça soit un tiers. Il peut y avoir des bâtiments patrimoniaux qui sont effectivement acquis, remis en valeur et exploités, y compris selon une logique privative. Donc ça, c'est la politique d'ensemble dont il faut se doter, tel cahier des charges, etc., etc.

A l'époque, on n'a pas voulu laisser partir le bien dans le domaine privé et aujourd'hui, on gère effectivement notamment les frais de conservation qu'il faut engager, étant précisé qu'il y a un projet de territoire qui pourrait avoir une dimension de valorisation économique et touristique. Si ça marche, tant mieux. Si ça ne marche pas, on se posera la question, qu'est-ce qu'on fait de ce bien ? Est-ce qu'on préfère qu'il reste en l'état quitte à se dégrader ou est-ce qu'on préfère le vendre ? Est-ce qu'on trouve un tiers qui a un projet et à ce moment-là, on est dans un cahier des charges, etc. Ça, c'est la question de Stoppielle.

La question plus globale, pour répondre à Marie-Thé, il est en cours l'inventaire, il est complexe à mettre en œuvre.

On a pris des AMO, après on a renoncé aux AMO, c'est un travail qu'on fait en interne.

Je rappelle que le redéploiement qui peut paraître facile à mettre en œuvre d'un point de vue technique et théorique, implique de longues discussions avec les organisations syndicales, etc., etc. Mais objectivement, là, on a quelque chose à faire, on a des éléments de rationalisation qui font défaut et c'est vrai, il y a du retard qui a été pris. Alors après, nous, on peut en justifier, mais c'est du retard et il faut le faire.

Et l'instruction claire qui est donnée au DGS et aux services, c'est : faites-nous un inventaire complet et prenons des décisions. Il faut renoncer à des locations, il faut sans doute peut être vendre des biens, y compris à des privés, notamment des biens qui n'ont plus d'utilité. Il faut discuter avec les communes, etc., etc. Donc cette stratégie immobilière globale, nous en avons besoin.

Troisième et dernier point, on ne pourra pas acquérir tous les biens qui ont une valeur patrimoniale, c'est une évidence, et nous ne le faisons pas, remarquez-le bien. Combien de fois nous avons croisé le fer sur ce type de question ? Il y a eu l'affaire de Cavallu, on s'est expliqué longuement, il y a Stoppielle aujourd'hui, mais je ne crois pas que la Collectivité de Corse se lance dans une politique d'acquisition tous azimuts. On sait bien qu'on ne peut pas le faire et on va pouvoir de moins en moins le faire, même si on souhaitait le faire.

Je vous prends un exemple : le mécénat. Eh oui, mais Guggenheim, ce n'est pas Morosaglia. La difficulté est là. On a une liste de mécénat qui travaille de façon active. On a le couvent d'Orezza, haut lieu de l'histoire de la Corse, vous l'avez vu, qui a été retenu, y compris pour la Fondation du patrimoine, on porte un projet, etc. Mais pour l'instant, malgré tous nos efforts, on n'arrive pas à trouver un mécénat à concurrence des besoins qui existent. Donc forcément, il va falloir faire des choix. Et là-dessus, nous sommes d'accord.

Sur l'affaire de Stoppielle, très sincèrement, c'est un coup parti, il faut essayer de le gérer au mieux. Je comprends vos critiques, mais si aujourd'hui vous étiez à notre place et qu'on vous disait que le seul choix, c'est essayer de continuer puisque, trenta, trent'unu, on va le dire comme ça. S'il y a un projet porté à titre principal par les collectivités publiques et qui permet d'être un élément de dynamisation économique et touristique du Cap Corse, je pense qu'il faut jouer le coup à fond.

Est-ce que vous préféreriez vendre aujourd'hui à un tiers, par exemple, extérieur à l'île, qui ferait de cette maison d'Américains une résidence secondaire ? Je ne pense pas que ce soit un bon choix non plus.

Alors, si l'ultima ratio, plutôt que d'éviter la disparition du bien, c'est ça, peut-être qu'on sera conduit à le faire, mais essayons quand même d'explorer toutes les pistes avant.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Allora passemu à votu.

Non-partecipazione ? Astensione ? Vote contru ? Vote à favore ? Vi ringraziau.

**(Le rapport est ADOPTE.**

Pour : Groupes « Fa Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vote contre : Groupe « Un Soffiu Novu »

**Absents** : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vannina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI).

Passemu à u cartulare nant'à u numericu.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

**Raportu n° 069 : Strategia Cibersicurit  di a Corsica CyberCorsica.**

**Rapport n° 069 : Strat gie Cybers curit  de la Corse CyberCorsica.**

### **M. le Pr sident Gilles SIMEONI**

Il a paru au Conseil ex cutif important de pr senter ce rapport dans la mesure o  il est constitutif du troisi me pilier de notre strat gie globale, au plan num rique et au plan de l'intelligence artificielle.

Les 3 piliers, quels sont-ils ?

Le premier, c'est le d veloppement et la ma trise des infrastructures num riques souveraines, c'est- -dire essayer de d velopper le plus possible nos infrastructures num riques et nous permettre d'avoir les moyens de notre souverainet  en la mati re. Vous savez qu'on a d j  conclu une DSP sur le tr s haut d bit, qu'il y a une autre d l gation de service en cours de finalisation ; DSP visant   d ployer et exploiter un socle d'infrastructures souveraines compl mentaires du tr s haut d bit.  a, c'est le premier pilier.

Le deuxi me, pilier  voqu  notamment dans le cadre de la strat gie Smart Isula et ayant fait l'objet d'un rapport qui a  t  pr sent  il y a quelques sessions devant votre Assembl e, c'est la question de l'intelligence artificielle et de la ma trise de la gouvernance des donn es recueillies.

  ce titre, nous avons mis en place une m thode qui doit nous permettre d'atteindre notre objectif, c'est- -dire d'avoir le plus large degr  possible de souverainet  sur nos donn es sensibles et strat giques, notamment connect es et g r es   travers l'intelligence artificielle. C'est un enjeu majeur, y compris dans le domaine culturel, mais aussi dans le domaine  conomique. Et donc, nous avons construit les fondements de ce deuxi me pilier.

Le troisi me pilier de notre strat gie num rique, c'est la cybers curit . Comment, aussi bien pour les collectivit s publiques que pour les acteurs  conomiques priv s et l'ensemble des acteurs en fait du territoire, construire un  cosyst me num rique s curis  ? Et donc c'est le sens de la strat gie CyberCorsica qui s'est nourrie d'un constat et d'une exp rience.

Les cyberattaques se multiplient. On a en t te y compris une tentative de chantage contre l'Office hydraulique, apr s une attaque de hackers, ce qui avait donc confisqu , enfin plus exactement p n tr  le syst me informatique et qui mena aient de faire

disparaître l'ensemble des données. Donc, ils nous ont demandé le paiement d'une rançon que nous n'avons pas payée. Mais on sait qu'il y a des exemples quotidiens, notamment de cyberattaques organisées tantôt par des groupes criminels, mais également par des États, dans un contexte international où la souveraineté passe par le militaire, mais passe également par l'économique.

Donc, nous avons inclus cet objectif de sécurisation des données numériques dans notre stratégie Smart Isula et ce rapport vous propose la formalisation de cette stratégie en plaçant la Collectivité de Corse au cœur d'un réseau d'acteurs qui ont vocation à travailler ensemble.

Donc, premier objectif, fédérer : collectif CyberCorsica, structuration d'une gouvernance partagée où chaque acteur public et privé peut trouver sa place. L'idée centrale, c'est que la cybersécurité est plus efficace lorsqu'elle se construit en perméation, articulation et synergie que lorsqu'elle se développe en silos. Premier objectif, donc, fédérer.

2e objectif, protéger : déployer un accompagnement de proximité, puisque beaucoup d'acteurs économiques, notamment par rapport à la structuration de notre territoire, il y a beaucoup de TPE, vous le savez, d'associations, mais également des collectivités locales de petite taille qui n'ont pas forcément les moyens de développer leurs propres services en matière de cybersécurité. Et donc l'idée, c'est d'impulser une dynamique d'ensemble dans laquelle la Collectivité de Corse joue un rôle fédérateur, notamment pour aider l'ensemble des acteurs à développer des outils adaptés à leurs besoins.

Des outils adaptés à leurs besoins donc, c'est le troisième volet, c'est la formation avec la création d'un campus cyber de la Corse. L'idée, dans ce domaine comme dans les autres, c'est de faire de la Corse un pôle d'excellence en Méditerranée, en s'appuyant bien sûr sur l'université de Corse, mais également sur l'ensemble des acteurs privés. Un lieu donc où se croiseront formation, recherche et entrepreneuriat, puisque la cybersécurité peut également être un levier de développement.

Alors, pour porter cette dynamique, nous lançons dès 2026 la marque territoriale CyberCorsica et nous mettons en œuvre un certain nombre de moyens financiers et humains dédiés. Donc, grâce à une réponse à une AMI, nous bénéficions d'un financement de 400 000 € pour les 3 prochaines années. Alors, l'idée, c'est de répartir ces sommes entre le recrutement d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre et l'animation de la stratégie CyberCorsica, déployer une campagne de communication, lancer les premières études.

Alors, on active la pompe, un peu comme dans tous les programmes où il y a un appel à manifestation d'intérêt. Et après, comment on fait, puisque souvent, après, on n'a plus les financements extérieurs, donc on sait qu'on aura aussi cet enjeu-là. Mais je dirais qu'à chaque jour suffit sa peine.

Je crois qu'aujourd'hui, nous devons engager cette dynamique, c'est essentiel, y compris pour notre souveraineté numérique et plus globalement pour un développement économique et social sécurisé.

Et c'est donc dans ces conditions et au visa de ces explications que je vous demande d'approuver la délibération qui vient organiser la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie CyberCorsica.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

Allora, Assemblea di a Giuventù, avvisu riservatu. Elle s'interroge par conséquent sur l'utilisation prévisionnelle de 100 000 € sur les 400 000 de subventions de l'ANSSI jusqu'en 2028, consacrés à la mise en œuvre de la stratégie de communication autour de la marque territoire Cybersecurità. Elle suggère de faire basculer l'ensemble des outils numériques de la Collectivité de Corse sur des logiciels souverains, en inspiration du futur plan interministériel de réduction des dépendances extra-européennes de la DINUM.

Ensuite, le CESEC a émis un avis favorable.

A cummissione di u sviluppu economicu hà datu un avvisu favurevule (non-partecipazione di i gruppi Un soffiu novu, Avanzemu è di Josepha GIACOMETTI-PIREDDA ; assenza di Un'altra strada è Julia Tiberi.

In fine, a cummissione di e finanze hà datu un avvisu favurevule (non-partecipazione di i gruppi Un soffiu novu, Avanzemu è Core in fronte)

Allora, quale hè chì dumanda a parolla ?

### **Mme Danielle ANTONINI**

In u mondu d'oghje, a supranità ùn si ghjoca più nant'à a terra o nant'à u mare, si ghjoca nant'à i reti, i dati, l'algoritimi.

Cù stu rapportu dedicatu à a strategia CyberCorsica, femu un passu impurtantissimu in a custruzione di a supranità numerica di a Corsica. U numericu ùn hè più solamente un arnesu. Hè diventatu un scopu strategicu maiò, un spaziu di putere, ma dinò di vulnerabilità. In stu cuntestu, a nostra rispunsabilità hè chjara : prutege u nostru territoriu, e nostre istituzioni, e nostre imprese, ma dinò i nostri isulani.

La stratégie CyberCorsica répond précisément à cette exigence. Elle s'inscrit dans la continuité de Smart Isula et vient compléter notre ambition d'un numérique maîtrisé, éthique et au service du développement de la Corse.

Cette stratégie repose sur une vision forte : celle d'un pays capable de se protéger, de former, d'innover et de rayonner dans le domaine de la cybersécurité.

D'abord, elle organise la coordination des acteurs. Aujourd'hui, les compétences existent, mais elles sont dispersées. Demain, avec CyberCorsica, nous disposerons d'une gouvernance claire, d'un observatoire des risques et d'une capacité collective de réponse face aux cybermenaces.

Ensuite, elle structure une véritable filière économique. La cybersécurité est un secteur d'avenir. En accompagnant les entreprises, en attirant les talents et en soutenant l'innovation, nous faisons le choix de créer de l'emploi qualifié sur notre territoire.

La stratégie met également l'accent sur la formation. Former nos jeunes, accompagner les reconversions, développer des filières diplômantes : c'est garantir que les compétences restent en Corse et participent à son développement.

Autre point essentiel : la sensibilisation. La cybersécurité n'est pas seulement une affaire d'experts. Elle concerne les collectivités, les entreprises, les associations, mais aussi chaque citoyen. La culture du risque numérique doit devenir une culture partagée.

Enfin, cette stratégie porte un projet structurant : la création d'un Campus Cyber de la Corse. Ce campus constituera un véritable pôle d'excellence, capable de fédérer formation, recherche, innovation et développement économique. Il permettra également à la Corse de rayonner à l'échelle méditerranéenne.

Aldilà di l'azzione pruposte, stu rapportu porta un'ambizione chjara : quella di a supranità numerica. L'avete capita, ùn hè micca un documentu tecnicu. Ghjè una dichjarazione pulitica. Un'affirmazione di a nostra vulintà d'esse maestri di u nostru destinu numericu cum'è no vulemu esse maestri di u nostru destinu cullettivu.

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alimentariu è energeticu dinù.

Quale hè chì dumanda a parolla ? Più nimu ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je conçois nos bonnes intentions, qu'on prenne des logiciels made in Corsica et qu'on ait des logiques de protection sur la cybersécurité. Mais à la fin, moi je voudrais, quand je lis un rapport, voir des équilibres d'ensemble.

Cette même assemblée a voté en formation professionnelle, à un organisme privé compétent, des formations spécifiques en cybersécurité et je n'ai pas vu de liens. Ça veut dire que d'un côté, on forme des hommes par des initiatives privées et d'un autre côté, on a une action publique qui va peut-être se servir de ces mêmes hommes, mais je ne vois pas les liens croisés.

Et moi je pense qu'on doit être le réceptacle de toutes ces formations, que ce soit les formations professionnelles sur des organismes institutionnels ou sur de la formation privée. Parce qu'à la fin, la compétence formation, c'est la compétence exclusive de la Collectivité de Corse et on a un rôle tout autant d'arbitrage que d'accompagnement et, je dirais, de stagiatisation des projets. Et dans ce cadre-là, moi je pense qu'il y a matière à avoir une réflexion d'ensemble. En tout cas, on est en haut du système et on doit avoir cette projection descendante et transversale.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Jean-Michel SAVELLI !

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots, parce que Smart Isula, c'est un projet que vous portez, Monsieur le Président, depuis des années, effectivement, sur différents volets.

Moi, simplement, il y a un mot non pas qui me dérange, mais je pense que parler de souveraineté... Alors on a l'impression que la souveraineté, c'est pour vous, c'est le Graal quel que soit le domaine dont on parle. Mais de parler de souveraineté, on voit bien qu'aujourd'hui dans le monde, quand on observe la géopolitique, les conflits, etc., il n'y a plus de souveraineté en transport maritime international, il y a très peu de souveraineté quel que soit le domaine sur lequel on se place. Et de parler de souveraineté dans le domaine du numérique, c'est, je dirais, encore plus compliqué.

Je vais prendre un exemple très simple.

Quand on a un data center pour héberger des données, on sait très bien que même si ces données sont localisées en première intention en Corse, à Ajaccio ou Bastia, on sait très bien qu'à un moment donné, il faut avoir des répliquions de ces données sur des

data centers dont on ne sait pas où ils se trouvent, puisqu'ils sont par définition sur un cloud.

Donc moi, juste un mot, je m'attarde sur ce détail, mais moi je pense que plutôt que de parler de souveraineté, je parlerais plutôt de résilience. Ce qui est important aujourd'hui, c'est d'être résilient et d'être capable de réagir à un moment donné, parce que la souveraineté dans ce domaine-là n'existe pas.

Voilà, c'est juste une petite réflexion que je voulais partager avec vous.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Rumanu Colonna !

### **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Je ne comptais pas intervenir, mais juste pour faire écho à ce que vient de dire notre collègue Jean-Michel Savelli.

Le mot « souveraineté » est le mot qui est consacré dans le cadre du numérique pour parler de souveraineté numérique. Et l'un des premiers qui emploie ce mot-là, c'est le gouvernement français, en termes de souveraineté numérique, avec une stratégie qui, pour le coup, se veut plutôt, je vais la qualifier de décentralisatrice, avec des stratégies de cybersécurité, de stockage de la donnée qui sont proches des territoires et de ce que nous essayons de faire en Corse.

Donc là, pour le coup, s'il y a bien un endroit qui fait cause commune, au moins d'un point de vue conceptuel, d'un point de vue de sa dénomination, c'est celui de la souveraineté numérique. Mais bon, aujourd'hui, on n'est pas à un désaccord près.

Vous avez dit, lorsque l'on parle de cybersécurité, elle est stockée à Bastia ou à Ajaccio, il faut des répliquions, vous avez dit ailleurs. Eh bien non, justement, c'est tout l'intérêt. Je m'attarde une seconde sur ce point-là.

L'enjeu de la cybersécurité, il est indissociable avec un autre enjeu qui est celui du stockage de la donnée. Et aujourd'hui, le problème, moi je l'ai souvent dit en ma qualité de président de la SITEC dans cet hémicycle, le problème aujourd'hui, c'est qu'une grande partie des données de la Corse et des Corses sont stockées à l'extérieur et que tout l'enjeu, et c'est ce à quoi nous travaillons ardemment à la SITEC et également avec les services de la Collectivité, parce que je rappelle que le cloud de la SITEC, son capital est majoritairement détenu par la Collectivité de Corse. Donc c'est le cloud de

la Collectivité de Corse et des Corses, avec la dimension publique. Il y a d'autres capitaux aussi.

Tout l'enjeu est justement de pouvoir stocker la donnée, ce que nous faisons. Et Cher Jean-Michel, il y a un niveau, mais je sais que vous le savez, il y a un niveau de labellisation et de certification qui est important. On ne fait pas n'importe quoi en la matière, et par exemple à la SITEC, on a toutes les labellisations et certifications requises en la matière.

Donc, justement l'enjeu, ce n'est pas de répliquer à l'extérieur, là où on ne sait pas, c'est justement de pouvoir stocker en Corse, là je parle pour la SITEC, vous l'avez compris, mais la réflexion engage d'autres acteurs et un écosystème qui est plus large, mais justement, tout l'enjeu est de pouvoir stocker en Corse avec le niveau de certification requis pour qu'il y ait une sécurité.

Alors, en matière numérique, il y a des spécialistes dans cet hémicycle, notamment dans les services, la cybersécurité ou la sécurité optimale n'est jamais acquise, mais il faut essayer d'atteindre les niveaux les plus satisfaisants possibles pour qu'aujourd'hui, à la fois les entreprises corses, à la fois les particuliers, à la fois dans le domaine de la santé, à la fois les institutions de la Corse, que ça aille de la petite mairie de village à des plus grosses mairies ou des intercommunalités, puissent fonctionner et tout ça de manière parfaitement sécurisée, pour construire, parce que c'est l'enjeu du 21<sup>ème</sup> siècle, l'un des enjeux en tout cas concernant la Corse, la souveraineté de la Corse, au moins d'un point de vue numérique, pour ne pas parler des autres pans de la société.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Jean-Michel, torna.

### **M. Jean-Michel SAVELLI**

Une petite réponse avec un cas pratique, un phénomène qui s'est produit dans l'après-midi, au moment où on parle : l'Agence nationale des titres numériques nationale, bien sûr, s'est fait pirater. Plusieurs centaines de milliers de titres numériques, dont les cartes d'identité, ont été piratés.

Je pense qu'à l'heure qu'il est, l'Agence nationale des titres numériques a besoin d'être beaucoup plus résiliente que souveraine. Elle n'a pas été souveraine malheureusement parce que selon moi, ça n'existe pas, mais par contre, elle a besoin d'être résiliente pour pouvoir relancer tout le système pour que dans quelques jours ou quelques heures, tout ça soit rétabli.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Grazie. Pudete risponde, o Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bon, après, c'est vrai que « souverain », ça nous plaît comme terme de façon générale, mais c'est vrai qu'on n'en a pas la paternité.

La souveraineté numérique, c'est un concept qui est évoqué également par des régions de droit commun qui pourtant n'aspirent pas à l'autonomie. Encore que maintenant, même les régions de droit commun aspirent à l'autonomie, je le rappelle quand même, largement en tout cas. Mais il faut aussi une résilience, donc on ne va pas s'écharper sur les termes. Je pense que l'important, c'est le contenu qu'on veut donner.

Après, ce qu'a dit Paul-Félix ou d'autres, c'est vrai, et c'est bien pour ça aussi qu'on veut proposer une démarche de synergie et de convergence. Il y a des initiatives qui sont prises pour répondre aux besoins du terrain et qui sont souvent prises en silos, de façon compartimentée : l'État en matière de protection des données et de cybersécurité développe des outils, des formations, invite les maires, etc. Les maires essayent eux-mêmes, les entreprises également.

La formation, c'est vrai qu'on discute prioritairement avec la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse peut avoir d'autres priorités, donc il y a un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place, on les accompagne, mais il faut essayer de donner une cohérence d'ensemble et à mon avis, c'est l'objectif de cette stratégie.

Après, on peut nous dire « oui, mais est-ce que vous allez y arriver ? ». C'est sûr, à chaque fois qu'on commence quelque chose, surtout comme c'est quelque chose de difficile, on peut se dire on va avoir du mal à y arriver, mais il faut commencer. C'est le premier pas, le deuxième ou le troisième qui conditionnent le quatrième, le cinquième, le sixième.

Le rapport du CESEC, globalement, il est plutôt positif vis-à-vis de ce rapport, mais ils nous disent « il faut aller vers les autres îles parce qu'elles ont des problématiques identiques à la nôtre ». Mais si on ne fédère pas d'abord chez nous, on ne peut pas aller parler avec les îles et leurs différents acteurs publics et privés. Donc voilà, je pense que les choses se mettront en place.

Et après, je dis aussi quelque chose qui fait écho à beaucoup de nos débats : on est sous-dimensionné dans beaucoup de domaines qui sont des domaines nouveaux. On a des besoins qui sont des besoins, j'allais dire classiques, où il y a des carences : je vais prendre les routes et les FORSAP. Et puis il y a des secteurs où les besoins augmentent, je vais prendre l'exemple des services sociaux. Et puis il y a des besoins nouveaux qui

n'étaient pas identifiés avant, où il faudrait normalement recruter et renforcer et nous, on est dans une équation budgétaire qui est extrêmement complexe, donc on est renvoyé à ça.

Et puis on verra aussi que dans d'autres domaines, et y compris par exemple ceux de la mise en œuvre des dispositifs relatifs à la lutte contre la corruption, etc., on aura l'occasion d'en parler, il y a un volontarisme politique, il y a un engagement de l'administration, mais il y a aussi des moyens qui sont insuffisants. Donc, on fait aussi avec cette réalité-là.

Et donc merci, y compris aux services qui s'engagent beaucoup pour faire que la Corse soit quand même montrée en exemple.

Et je rappelle, c'était une façon aussi de présenter une sorte de rapport final par rapport au déploiement du très haut débit. Je rappelle quand même que lors des réunions récurrentes qui se passent une fois par an, les congrès récurrents où on fait un peu un parangonnage de tout ce qui se fait en France et en Europe, la Corse apparaît quand même globalement comme un territoire résilient et qui essaie de marcher vers une forme de souveraineté numérique.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

*(Vote inaudible)*

#### **(RAPPORT ADOPTE)**

(POUR : Groupes « Fa Populu Inseme », « Un Soffiu Novu », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada », Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**Absents** : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, BENEDETTI, BICCHIERAY, BORRI, Vanina BORROMEI, CASANOVA-NICOLAI, DUVAL, FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, GIABICONI, Vannina LE BOMIN, LE MAO, LUCCHINI, MELA, PANZANI, PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI, VALDRIGHI).

Pigliemu u raportu annant' à u sviluppu è a cummercialisazione di a rete altu flussu per a Corsica.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 073** : Raportu d'infurmazione nantu à u sviluppu è a cummercializazione di a reta à assai alta velocità pè a Corsica.

**Rapport n° 073** : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est, je le disais, un rapport quasiment final, mais pas totalement final parce que je commence par la fin.

99 % du réseau est déployé et au-delà de l'engagement contractuel initial, mais les 1 % qui restent, ce sont aussi les 1 % qui posent le plus de difficultés techniques. Donc il va falloir être vigilant sur la complétude et la qualité des dernières livraisons.

Il y a également un point de vigilance sur la résolution des blocages et les quelques mises en conformité qui demandent à être finalisées.

Alors, un mot pour dire, mais vous le savez maintenant, qu'en 2018, on a signé cette convention de délégation de service public avec XpFibre qui est ex-SFR Collectivités.

Dire aussi en un mot que ce qui se passe actuellement, en termes de restructuration dans le marché des opérateurs de téléphonie, n'affectera pas et ne peut pas affecter la mise en œuvre de la délégation de service public, puisque même si SFR est vendue aux autres opérateurs qui se sont portés acquéreurs, la structure qui est chargée de commercialiser le réseau de débit que nous avons construit, XpFibre n'est pas touchée par cette vente. Et donc au lieu d'avoir 4 clients potentiels, il n'y en aura plus que 3 avec la disparition de SFR. Donc c'est important de le préciser.

Donc, je vous rappelle, 327 M€ d'investissements privés sur la durée du contrat, 52 M€ de subventions, une aide d'État de 34,8 M€ et 17,2 M€ en fonds propres. Et donc un ratio entre l'euro investi par notre collectivité et le retour sur investissement qui est considérable.

Je rappelle que ce projet a aussi été un levier fort d'inclusion et d'emploi et que nous avons construit le contrat comme ça, puisque 300 apprentis ont été diplômés et plus de 250 ont été recrutés en contrat à durée indéterminée.

62 000 heures de formation et 66 000 heures d'insertion ont été dispensées et il y a eu également la sensibilisation aux usages du numérique, via le soutien d'un fonds dédié

aux usages numériques qui était prévu au contrat, qui a permis de toucher directement plus de 2 500 personnes.

De la même façon, nous avons accompagné 330 communes pour qu'elles puissent réaliser leur adressage, ceci dans le cadre d'un financement dédié de 3,3 M€ au titre du Comité de massif ; l'adressage étant le corollaire du déploiement de la fibre.

Je termine pour vous dire que le contrat initial prévoyait 170 069 prises, qu'on avait une clause qui permettait d'augmenter ce nombre de prises par rapport aux besoins et qu'au final ce sont donc 192 000 prises qui ont d'ores et déjà été construites, et que le 1 % restant sera construit dans les mois à venir.

100 % des NRO, les fameux nœuds de duplication, les nœuds principaux NRO et secondaires, les PM, sont construits et opérationnels. Donc, ce sont en tout 4 300 km de câbles fibres optiques qui ont été posés, dont 2 600 km en souterrain. Donc, on a fait du souterrain chaque fois que possible et on est resté en aérien là où le souterrain aurait été trop coûteux.

Donc 22 000 prises supplémentaires et 183 armoires de rue en plus que ce qui était contractuellement prévu.

Au-delà du quantitatif, le qualitatif : sur la qualité du réseau, comme nous nous y étions engagés, nos équipes ont renforcé les audits. 130 000 prises ont été contrôlées, 35 000 fiches d'actions ont été produites. Et en gros, on a un réseau qui, d'un point de vue qualitatif, est très au-dessus de la moyenne nationale.

Un dernier mot pour dire qu'avec le déploiement de ce projet tel qu'il est d'ores et déjà, la Corse est un des territoires où le très haut débit, malgré les contraintes liées à l'insularité et au caractère d'île montagne de la Corse, est un des territoires le mieux couvert en termes de déploiement du très haut débit.

Une comparaison avec la moyenne européenne, c'est environ 70 % et c'est la même moyenne pour un territoire voisin insulaire, la Sardaigne, qui pourtant a moins de contraintes en termes de relief. Donc nous, on est à 100 % du territoire, moins 1 % restant à faire qui est couvert. Je crois qu'on a tenu ce pari et ce pari relevait largement, sinon d'une gageure, en tout cas, on savait que c'était un pari difficile à mettre en œuvre et à réaliser. Aujourd'hui, je crois qu'on peut dire qu'il est en passe d'être gagné. Tant mieux.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Allora quale hè chì vole... Jean-Michel Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci.

Monsieur le Président, c'est un sujet que vous avez également traité directement. On vous avait alerté tout au long de la phase de déploiement, bien sûr, sur la qualité.

Sur les taux de réseaux enterrés et aériens, il semblerait qu'effectivement, à la lecture du rapport, vous ayez fait un effort et qu'aujourd'hui, la partie enterrée est quand même largement, enfin en tout cas il semblerait, au-dessus de la moyenne nationale. Donc ça c'est un premier point positif.

Ensuite, on est en fin de déploiement, mais comme on n'y est jamais tout à fait, la question que je me pose c'est quand est-ce qu'on va réceptionner cette infrastructure ? Parce que l'infrastructure, si je me trompe, la concession, est-ce qu'elle a déjà commencé depuis le début du déploiement ? Ou est-ce qu'elle part à partir du moment où cela est réceptionné ? Ça, c'est une première question.

Alors, si elle a déjà commencé, du coup, il va falloir qu'à un moment donné on se décide à réceptionner. Pourquoi ? Parce que du coup, dans à peu près 25 ans, on va devoir récupérer cette infrastructure là et ça veut dire qu'il va falloir être vigilant à ce que la maintenance se fasse correctement, parce que forcément, il va y avoir un vieillissement des infrastructures.

Donc a priori, si j'ai bien compris, il faudrait que cette infrastructure soit recédée dans un état qui soit comparable, en tout cas équivalent à ce qu'il serait aujourd'hui. Donc ça, c'est la première question.

Ensuite, j'ai une question aussi, vous l'avez évoqué, concernant la pérennisation des emplois, puisqu'effectivement, il fallait s'y attendre. Enfin, c'était prévu, j'imagine depuis longtemps qu'à un moment donné, en fin de migration, il y aurait forcément une partie du personnel qui serait affectée à la maintenance. Mais j'imagine que malheureusement, peut-être qu'un certain nombre de ces salariés vont devoir peut-être chercher un nouvel emploi. Donc c'est une seconde question.

Et enfin, il faut toujours finir par une petite note négative, vous le savez... Bon, vous avez bien travaillé sur la partie haut débit, en revanche, on est loin du compte sur la téléphonie. Ce n'est pas vous, mais quand même, vous devrez vous emparer de ce sujet. Vous ne pouvez pas botter en touche, vous ne pouvez pas continuer à botter en touche, non ? Quand même, quand on fait un Bastia-Ajaccio, on a à peu près 1/3 du temps où on ne peut pas téléphoner, et c'est même dangereux parce qu'on perd de la concentration et il peut y avoir des accidents.

Donc on vous invite à travailler aussi dans ce sens. Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pour l'éprouver tous les jours, il y a de moins en moins de zones blanches.

Vi lasciu risponde.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vous me faites irrésistiblement penser à la publicité pour « Orangina rouge : mais pourquoi est-il si méchant ? » Surtout à la fin.

Donc la date de réception, je pense qu'elle doit être le plus près possible et dès qu'on a fini l'ensemble des réalisations, j'attends les notes.

Oui, on a commencé la commercialisation. Les CDI, ceux qui sont en CDI sont en CDI, donc ils vont rester sur leur emploi.

Et sur la téléphonie, c'est un bras de fer, vous le savez. On a diligenté une étude ou même une application pour inviter les Corses à signaler les micro-zones blanches pour qu'on puisse recouper entre notre propre analyse des données et celles fournies par les opérateurs de téléphonie. Et vous savez que quelquefois, ils sont trop optimistes, donc nous, on a développé notre propre cartographie des zones qui ne sont pas couvertes. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, on a réussi à mettre en place une instance dans laquelle il y a les maires, la Collectivité de Corse, l'État et les opérateurs. Donc on essaie de pousser au maximum.

Troisièmement, je vous rappelle qu'on n'a pas réussi à faire évoluer des règles qui sont pensées pour le réseau national et notamment un seuil d'intervention basé sur le flux de circulation que nous n'atteignons pas, y compris dans des zones qui sont extrêmement fréquentées à l'échelle de la Corse. Donc là, vraiment, on pousse, on pousse au maximum. C'est vrai qu'il y a un mécontentement dont nous nous faisons l'écho, mais on est confronté à la difficulté à se faire entendre.

Donc 2 500 prises restent à construire. Réception attendue pour 2026. Et c'est à partir de là, je pense, que partira le compte à rebours. 30 ans à partir de 2018. Voilà.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Allora, ùn ci hè micca votu, ci hè solu una prisa d'attu.

**(L'Assemblée PREND ACTE à l'unanimité)**

Ci hè un raportu è pudemu piantà.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 075 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u Cunsigliu d'Amministrazione di l'Agenzia di u Turisimu di a Corsica.**

**Rapport n° 075 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ci hè un votu pè a numinazione à l'Agenzia di u turisimu di u rimpiazzamentu di Charles VOGLIMACCI da Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Passemu à u votu subitu.

Quale hè chì ghjè à favore ? Tuttu u mondu. À l'unanimità. Vi ringraziau.

**(Rapport ADOPTE à l'unanimité :**

POUR : Groupes « Fa Populu Inseme », « Un Soffiu Novu », « Avanzemu », « Core in Fronte », « Una Altra Strada »

Absents : Mesdames et Messieurs Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-MarcBORRI, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan' Santu LE MAO, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI)

Avemmu compiu ! Bona sera !

*La séance est suspendue à 18 h 50.*